

**772<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015

# **DÉBATS**

**DU**

# **CONSEIL NATIONAL**

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 29 AVRIL 2016 (N° 8.275)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## **SOMMAIRE**

---

- I. ANNONCE DES EVENTUELS PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES EVENTUELLES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 10280).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 10281).
- III. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 10289).

## DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2015

Séance publique

du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015

*Sont présents :* M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Absent excusé :* M. Jean-Louis GRINDA, Conseiller National.

*Assistent à la séance :* S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat :* M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte notre session d'automne et, par conséquent, cette séance publique.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, en déplacement à l'étranger, ainsi que celle de M. Jean-Louis GRINDA.

En liminaire, je vous rappelle que la diffusion sur Monaco Info comprendra la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la réponse du Ministre d'Etat et les interventions de politique générale de tous les Elus.

Comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Chers Collègues, pour tous ceux qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget, je vous rappelle les dispositions pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

## I.

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES  
PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI  
DEVANT LES COMMISSIONS**

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi arrivés au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 18 juin 2015.

Plusieurs textes nous sont parvenus :

*1. Projet de loi, n° 940, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2015.*

Ce texte nous est parvenu le 30 juin 2015. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. L'étude de ce projet de loi est déjà, bien évidemment, achevée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*2. Projet de loi, n° 941, prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes sur une nouvelle zone à réaliser au droit de l'Anse du Portier Quartier de Larvotto.*

Déposé le 16 septembre 2015 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé également devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*3. Projet de loi, n° 942, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt.*

Ce projet de loi est arrivé le 16 septembre dernier et je propose, compte tenu de son objet, de le renvoyer devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse. C'était un engagement programmatique de la majorité, notre proposition de loi a été transformée en projet de loi et nous nous en réjouissons.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

## II.

### ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. le Président.-** Je vous rappelle qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National doit faire connaître

à chaque début de session ordinaire l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commission qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer.

Nous allons commencer, bien entendu, par Monsieur Marc BURINI en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc faire lecture de l'état d'avancement des textes devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

*1. Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade*

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique le 18 juin 2013 et renvoyé devant la commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 27 décembre 2013. Le 18 février 2014, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement pour lui faire part de l'insatisfaction des membres de la commission à la lecture des réponses formulées et demandant un complément d'information nécessaire à la compréhension du dossier.

Par courrier en date du 23 juin 2014, le Gouvernement apportait un complément d'information.

Toutefois, le 15 juillet 2014, le Conseil National sollicitait de la part du Gouvernement la transmission complémentaire de plans cadastrés nécessaires à une parfaite analyse du dossier. Celle-ci est intervenue le 12 septembre 2014.

Par courrier du 26 mai 2015, le Conseil National sollicitait du Gouvernement des informations sur les opérations domaniales pour lesquelles la Haute

Assemblée avait voté des crédits lors du Budget primitif 2015, notamment celle dont il s'agit.

Le Gouvernement a répondu le 13 juillet 2015 en faisant notamment état, pour la première fois, de l'existence de servitudes de droit privé pour lesquelles des études juridiques seraient actuellement en cours.

Mais ce n'est pas le texte que je devais lire....

**M. le Président.-** Pardon, Monsieur BURINI ?

**M. Marc BURINI.-** Excusez-moi, c'est le texte qu'on m'a mis sur mon bureau.

**M. le Président.-** Donc, vous avez le projet de loi n° 911 sur la liaison souterraine de l'Annonciade, le projet de loi n° 914 et 915 sur la modernisation du droit économique, le 935 sur le projet de loi de la désaffectation sur l'Esplanade...

Nous allons donner la parole à Monsieur Poyet, le temps que...

**M. Marc BURINI.-** Je peux continuer, Monsieur le Président, je passe au projet 914.

*2. Projet de loi, n° 914, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (première partie)*

Le projet de loi n° 914 a été déposé au Conseil National le 30 juillet 2013 à la suite d'une demande de la commission. En effet, le caractère divers et transversal du projet de loi n° 907 avait conduit la Commission à procéder à une étude du texte Livre par Livre.

Dans ce cadre, et afin de permettre un vote des parties du texte en fonction de leur caractère plus ou moins prioritaire, la commission avait demandé, par courrier en date du 21 mars 2013, de scinder le texte en autant de parties qu'il comporte de Livres.

Par courrier en date du 28 juin 2013, le Gouvernement Princier a bien voulu faire savoir au Conseil National que le texte serait fractionné en deux projets de loi : le n° 914 et le n° 915.

Toutefois, les membres de la commission, unanimement insatisfaits du *modus operandi* retenu par le Gouvernement, ont réitéré, lors de la Séance

Publique du 2 octobre 2014, leur demande de scinder le texte en autant de Livres qui le composent.

Depuis lors, la Commission a transmis au Gouvernement, par courrier en date du 28 mars 2014, le texte consolidé du Livre I, et par courrier en date du 24 juillet 2014 le texte consolidé des Livres II, III, IV et V.

Sans réponse du Gouvernement pendant toute une année et convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de la méthode sollicitée par la commission qui permettrait en effet d'adopter les réformes envisagées en fonction des priorités, la majorité Horizon Monaco a déposé la proposition de loi n° 218, introduisant le bail à usage de bureau, le 19 mars 2015. Ce texte a d'ailleurs été voté à l'unanimité le même jour.

Le Conseil National se réserve la liberté de réitérer cette méthode pour d'autres thèmes issus des projets de loi n° 914 et 915 dont l'urgence appellerait la rédaction d'une proposition de loi.

Un an et demi après l'envoi du premier texte consolidé, le Conseil National a reçu le courrier de réponse du Gouvernement sur l'ensemble des amendements formulés par la commission, daté du 11 septembre 2015. L'étude de ce courrier sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de commission.

*3. Projet de loi, n° 915, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (deuxième partie)*

Le projet de loi n° 915 est arrivé au Conseil National le 30 juillet 2013 dans le même contexte que le projet de loi n° 914, dont il est la suite.

Son étude n'a pas encore débuté.

*4. Projet de loi, n° 935, prononçant la désaffectation, sur l'esplanade des pêcheurs, quai Rainier I<sup>er</sup> Grand Amiral de France et une partie du quai Antoine I<sup>er</sup>, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat*

Arrivé au Conseil National le 27 février dernier, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique le 26 mai dernier et renvoyé le même jour devant la commission.

Ce texte a été retiré par le Gouvernement par courrier en date du 29 juillet dernier.

*5. Projet de loi, n° 940, portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2015.*

Ce projet de loi est arrivé Conseil National le 30 juin 2015 et a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

La commission m'a désigné rapporteur de ce projet de loi de finance rectificative. Ce rapport vous sera présenté au cours de cette Séance Publique.

Ce faisant, la commission n'a pas attendu le renvoi officiel dudit projet de loi pour procéder à son examen. Elle a envoyé ses questions au Gouvernement. Les réponses ont été examinées dans le cadre des Commissions Plénières d'Etudes des 7 et 8 septembre derniers.

*6. Projet de loi, n° 941, prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes sur une nouvelle zone à réaliser au droit de l'Anse du Portier Quartier du Larvotto*

Arrivé au Conseil National le 16 septembre 2015, ce texte a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission ce jour.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Monsieur BURINI, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne la parole à M. Thierry POYET, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, pour poursuivre la présentation du travail législatif des textes en cours devant cette commission.

**M. Thierry POYET.** - Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté le 30 janvier 2012 sous la précédente mandature qui n'a consacré qu'une seule et unique réunion à ce texte.

Les actuels membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont réellement

commencé le travail d'étude à l'occasion de la commission du 16 septembre 2013 au cours de laquelle M. Alain FICINI a été désigné rapporteur.

La commission a procédé à des consultations durant le premier trimestre 2014 et a adressé au Gouvernement une première liste d'observations et de questions, le 2 avril 2014. Les réponses ont été reçues le 13 août 2014.

A l'issue de l'examen des réponses du Gouvernement, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a estimé que le projet de loi ne répondait pas aux attentes exprimées dans l'Exposé des Motifs, appelant à une Fonction Publique moderne, efficace et reconnaissant les mérites de ses collaborateurs. Dans les faits, le projet de loi officialise la pratique actuelle, sans autre ambition.

De plus, tout en réaffirmant son soutien sans faille et non négociable à l'idée que la qualité de fonctionnaire doit être réservée aux personnes de nationalité monégasque, la commission considère que les fonctionnaires et les agents publics doivent être régis par un tronc commun de règles définies par le législateur.

C'est pour ces raisons que les membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont adressé un courrier du 9 avril 2015 pour partager ce constat, étayé de quelques propositions.

Sans réponse à date à cette correspondance, le Conseil National a, par courrier du 16 septembre dernier, suggéré au Gouvernement d'organiser une réunion tripartite en présence des représentants des fonctionnaires afin d'exposer les attentes de chacun et de définir les modifications qui pourraient être envisagées sur ce dossier essentiel.

Même si le Gouvernement n'a pas répondu à notre demande de réunion tripartite, sous couvert de respect de nos Institutions, le Président de la commission ne peut qu'affirmer sa volonté d'arriver à une solution pour moderniser dans les faits la Fonction Publique et le fonctionnement de l'ensemble des corps qui la composent.

Ne nous focalisons pas sur la manière mais sur l'objectif à atteindre !

*2. Projet de loi, n° 897, relative à l'art dentaire.*

Arrivé au Conseil National le 5 avril 2012, ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts

Sociaux et des Affaires Diverses lors de son dépôt en Séance Publique le 21 juin 2012.

L'examen du texte a débuté en commission le 13 mars 2014. Après plusieurs réunions, les membres de la commission ont rencontré le collègue des chirurgiens-dentistes le 6 janvier 2015.

Une liste de questions et d'observations a été envoyée au Gouvernement le 25 février 2015.

Les réponses à ces observations ont été reçues le 1<sup>er</sup> juin 2015 et seront très prochainement examinées en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*3. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette commission lors de la séance publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas débuté.

*4. Projet de loi, n° 926, relative au télétravail.*

Ce texte, arrivé sur le bureau du Conseil National le 18 juillet 2014, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 2 octobre 2014.

La commission a dès le début de l'étude du texte, le 24 avril dernier, formulé auprès du Gouvernement, le souhait d'être rendue destinataire du contenu de l'avenant n° 6 à la Convention de sécurité sociale entre la France et Monaco du 28 février 1952 et de l'arrangement administratif modifiant l'arrangement administratif du 5 novembre 1954 relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale signée à Paris le 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco.

Ces documents indispensables à l'étude du texte ont été transmis au Conseil National le 29 mai dernier.

Dans le cadre de l'examen de ce texte, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a eu l'occasion de rencontrer au cours des mois de juin et juillet 2015, le Directeur des Caisses Sociales de Monaco, des représentants de la Chambre de Développement Economique, du Conseil Economique et Social, de l'Union des Syndicats de Monaco, de la Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco et de la Fédération des Entreprises Monégasque et enfin de l'Association Monégasque des Activités Financières.

Par ailleurs, la commission a reçu le 15 juillet dernier M. le Conseiller de Gouvernement Stéphane VALERI, accompagné d'une délégation de son Département, constituée, notamment, de l'Inspection du Travail.

Une première liste d'observations et de questions a été envoyée au Gouvernement le 4 août 2015. La commission reste dans l'attente des réponses du Gouvernement.

*5. Projet de loi, n° 932, relative à l'accessibilité du cadre bâti.*

Transmis au Conseil National le 15 décembre 2014, ce texte a été, le même jour, déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

La Commission a débuté l'examen du projet de loi le 11 septembre 2015 et désigné au cours de cette séance M. Christophe ROBINO, rapporteur de ce texte.

Diverses consultations devraient avoir lieu prochainement.

*6. Projet de loi, n° 937, relative au commerce électronique de médicaments et aux structures de regroupement à l'achat.*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 18 mai 2015 et a été déposé en Séance Publique le 26 mai 2015. Ce projet de loi a été renvoyé le même jour devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Après s'être réunie les 3 et 20 juillet 2015, la commission a terminé une première étude de ce texte.

Une liste d'observations et de questions, validée en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires

Diverses le 29 juillet 2015, a été envoyée au Gouvernement le 4 août dernier.

Le Conseil National demeure dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Monsieur POYET, je vous remercie.

J'appelle maintenant la Présidente de la Commission de Législation, Mme Sophie LAVAGNA, pour qu'elle fasse part de l'état des lieux des textes qui sont devant sa commission.

**Mme Sophie LAVAGNA.**- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'état d'avancement des textes devant la Commission de Législation, tout d'abord

*1. Projet de loi, n° 876, sur l'aviation civile*

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé devant la Commission de Législation le 10 mai 2010.

Suite à des échanges de courriers avec le Gouvernement au cours de l'été 2013, un groupe de travail a rencontré le Chef de Service de l'Aviation Civile, le 13 janvier 2014, lors d'une réunion de travail au cours de laquelle il a présenté ses nouvelles observations sur le texte.

A l'occasion de la commission du 16 janvier 2014, M. Christophe STEINER a été désigné rapporteur de ce texte.

Le 26 mars 2014, le Conseil National a adressé au Gouvernement une liste de remarques.

Le 5 juin 2014, le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier faisant part des suggestions d'amendements que le Gouvernement souhaitait voir apportés à son propre projet de loi.

Par courriers en date des 2 juillet et 16 décembre 2014, le Conseil National a demandé le retrait du projet de loi compte tenu de l'ampleur des amendements que souhaitait y apporter le Gouvernement. Ces courriers sont demeurés sans réponse.

Toutefois, le Conseil National a relevé la publication au Journal de Monaco, en date du 3 avril 2015, de

l'Ordonnance Souveraine n° 5.266 du 26 mars 2015, relative aux engins volants non-habités et télépilotés, aux ballons libres légers, aux planeurs ultra légers et aux engins volants captifs.

Ainsi, depuis plus d'une année, le Conseil National demeure dans l'attente d'une prise de position officielle du Gouvernement.

*2. Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission.

L'historique de l'étude de ce texte, pour lequel M. Philippe CLERISSI a été désigné rapporteur, a déjà été présenté lors des précédentes sessions. Un texte consolidé a été transmis au Gouvernement le 13 juin 2013.

Toutefois, le 17 février 2014, un groupe de travail a rencontré Monsieur le Délégué aux Affaires Juridiques lors d'une réunion de travail au cours de laquelle certains points ont été éclaircis.

La commission a examiné les amendements rédigés par la Direction des Affaires Juridiques, lors de sa réunion du 28 mai 2014, qu'elle a fait suivre d'un courrier en date du 5 juin 2014, demandant des précisions sur les modifications souhaitées.

Deux relances écrites du Conseil National respectivement en date du 24 septembre 2014 et du 27 février 2015, ont été adressées au Gouvernement. Celui-ci répondait par un courrier en date du 26 mai 2015.

Après avoir ainsi attendu près d'une année pour obtenir une réponse du Gouvernement, la Commission de Législation a sans tarder repris l'étude du texte ce qui nous permet aujourd'hui de le présenter au vote de la Haute Assemblée.

*3. Projet de loi, n° 909, modifiant l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942, réglementant le titre et la profession d'architecte et instituant l'ordre des architectes de la Principauté*

Arrivé au Conseil National le 13 février 2013, ce projet de loi a été renvoyé devant la Commission de

Législation lors de la Séance Publique d'Investiture du 21 février 2013.

En dates du 17 octobre 2014 et du 8 septembre 2015, un groupe de travail restreint a reçu l'Ordre des Architectes.

La Commission de Législation a achevé l'étude de ce texte qui sera présenté au vote de la Haute Assemblée au cours de la présente session.

*4. Projet de loi, n° 912, relative au droit international privé*

Ce projet de loi, d'origine parlementaire, a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

J'ai été désignée rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 20 novembre 2014.

Un groupe de travail a été désigné lors de la réunion de la commission du 20 février 2014. Celui-ci a entrepris une consultation écrite des professionnels de la place. Suite aux nombreuses inquiétudes soulevées par ces derniers, la commission, en date du 6 novembre 2014, a commissionné un expert.

Ce dernier a présenté son rapport préliminaire d'expertise au groupe de travail restreint, les 15 et 16 septembre 2015. Une nouvelle rencontre avec l'expert sera nécessairement organisée au cours du premier trimestre 2016 afin de permettre à la commission de poursuivre son étude.

*5. Projet de loi, n° 930, relative à la nullité des actes de procédure et à certaines amendes civiles*

Ce projet de loi, d'origine parlementaire, a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 10 décembre 2014 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 10 décembre 2014, ce texte a été renvoyé devant la commission qui a d'ores et déjà finalisé son étude.

Monsieur Claude BOISSON a été désigné rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 20 février 2015.

Un texte consolidé a été transmis au Gouvernement par courrier en date du 6 février 2015. Le Gouvernement a répondu par courrier daté du 26 mai 2015 après avoir été relancé par le Conseil National par courrier en date du 27 avril 2015.

Lors de la commission du 2 juin 2015, les Conseillers Nationaux ont été particulièrement surpris du rejet catégorique et systématique effectué par Gouvernement pour chacun des amendements suggéré par la commission. D'autant plus que ceux-ci étaient purement formels.

Un groupe de travail restreint s'est entretenu avec une délégation du service des affaires législatives le 22 septembre 2015. Toutefois, nous regrettons que ces discussions n'aient pas permis de présenter ce texte au vote lors de la présente session, contrairement à ce que nous envisagions.

Convaincu que l'introduction du principe « *pas de nullité sans grief* » assurera une plus grande sécurité juridique, le Conseil National envisage fermement de présenter ce texte au vote de la Haute Assemblée lors de la session de printemps et espère donc trouver dans les meilleurs délais un consensus.

*6. Projet de loi, n° 934, relative à la lutte contre la criminalité technologique*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 27 février 2015, a été déposé en Séance Publique le 26 mai 2015 et renvoyé devant la Commission.

La commission a débuté l'étude de ce texte le 20 mars 2015. Elle a constaté à cette occasion qu'il existait des liens étroits entre celui-ci et le projet de loi relatif à la sécurité du territoire que le Gouvernement devrait prochainement déposer sur le bureau du Conseil National. Elle a donc fait savoir au Gouvernement, par un courrier du 17 avril 2015, qu'elle souhaitait pouvoir disposer du futur projet de loi avant de poursuivre l'étude de ce texte consacré à la criminalité technologique.

Le Gouvernement a accepté, par courrier du 7 mai 2015, d'organiser un groupe de travail technique, entre représentants du Gouvernement et du Conseil National, en vue d'un examen coordonné du présent projet de loi et du projet de loi relatif à la préservation de la sécurité intérieure.

Toutefois, le projet de loi relatif à la préservation de la sécurité intérieure n'ayant, à ce jour, pas été transmis au Conseil National, la commission n'a pu



poursuivre ses travaux consacrés au projet de loi relatif à la lutte contre la criminalité technologique.

*7. Projet de loi, n° 939, portant modification des articles 18 et 19 de la loi, n° 1.165, relative à la protection des informations nominatives*

Parvenu au Conseil National le 27 mai 2015, ce projet de loi a été déposé et renvoyé devant la Commission de Législation lors de la Séance publique du 28 mai 2015.

La commission a débuté l'étude de ce texte le 2 septembre 2015 et a d'ores et déjà reçu une délégation de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

La commission poursuit activement ses travaux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Madame LAVAGNA, je vous remercie de votre exposé.

Monsieur Christian BARILARO, en votre qualité de Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, merci de nous faire part de l'état d'examen du projet de loi renvoyé devant votre commission.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 942, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt*

Ce projet de loi fait suite à la proposition de loi, n° 212, du 11 juin 2014, présentée par la majorité Horizon Monaco et votée à l'unanimité des élus.

Il a été transmis par le Gouvernement au Conseil National le 16 septembre 2015. Il a été déposé et renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors de la Séance Publique de ce jour.

Ce texte viendra consacrer un des engagements programmatique de notre majorité.

La commission débutera très rapidement et méticuleusement l'étude de ce texte, très attendu par de nombreux jeunes compatriotes.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur BARILARO.

Nous allons à présent écouter Mme Béatrice FRESKO-ROLFO en sa qualité de Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je vous en prie, Madame.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Etat d'avancement des textes devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

*1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission le même jour.

L'examen de ce texte a débuté lors de la réunion de la commission du 8 avril 2015 et poursuit son cours.

*2. Projet de loi, n° 922, relative à la résidence alternée*

Ce texte, d'origine parlementaire, a été transmis au Conseil National le 30 mai 2014 puis déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la Commission.

L'examen du projet de loi n'a pas débuté.

*3. Projet de loi, n° 938, modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom patronymique et instaurant une reconnaissance anténatale de l'enfant à naître*

Ce texte fait suite à la proposition de loi n° 208 adoptée en Séance Publique le 27 novembre 2013. Il a été transmis au Conseil National le 18 mai 2015, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission, le 26 mai 2015.

L'examen de ce texte a débuté lors de la réunion de la commission du 30 juin 2015.

Le 30 juillet 2015, une réunion de travail a été organisée avec des représentants du Service de l'Etat Civil de la Mairie de Monaco. Cette fructueuse rencontre a permis la rédaction d'un texte consolidé qui a été transmis au Gouvernement le 26 août 2015.

J'espère que le Gouvernement nous donnera une réponse rapidement puisqu'il s'agit d'un texte qui nous tient particulièrement à cœur.

Je vous rappelle que nous nous sommes engagés dès la campagne électorale et que la proposition de loi n° 208 fut une des premières de notre législature.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Madame FRESKO-ROLFO.

Nous poursuivons avec M. Daniel BOERI, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 891, relative à la préservation du patrimoine national*

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national, déposée le 1<sup>er</sup> février 2010 et adoptée en séance publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011. Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011, il a été renvoyé devant la commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012, et a donné lieu à de nombreuses rencontres entre la commission et des sachants monégasques concernés par la matière.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la commission a transmis une série de questions et observations au Ministre d'Etat, dont les réponses sont parvenues au Conseil National le 22 octobre 2012.

La nouvelle commission, issue des élections de février 2013, s'est réunie une première fois afin de déterminer une méthodologie de travail. A cette occasion, ses membres ont souhaité poursuivre les consultations de personnalités intéressées par ce texte, experts et sachants.

Ainsi, la commission a déjà eu l'occasion d'auditionner une douzaine de personnes : un historien, le Directeur du Nouveau Musée National de Monaco ; le Conservateur en Chef au Nouveau Musée National de Monaco ; trois représentants de l'Ordre des Architectes ; le Président du Comité des Traditions Monégasques ; le Directeur des Archives

Audiovisuelles ; le Président de la Chambre Patronale du Bâtiment ; l'Association ICOMOS et dernièrement, un ancien Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture français ainsi que plusieurs membres du Gouvernement Princier.

A la suite de ces rencontres, la Commission de la Culture et du Patrimoine a débuté l'analyse du projet de loi, laquelle s'est achevée lors de sa séance de travail du 22 avril dernier.

Les propositions d'amendements ont été transmises au Gouvernement par courrier en date du 13 mai 2015 et la commission demeure toujours à ce jour dans l'attente d'une réponse.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

A la demande du Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, absent ce soir, il a demandé à Monsieur ROBILLON en sa qualité de membre de la commission, de donner lecture de l'état d'avancement du projet de loi en cours d'examen devant la commission que M. Jean-Louis GRINDA préside.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur GRINDA est, effectivement, pour des raisons professionnelles à l'étranger.

Etat d'avancement du texte devant la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie

*Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.*

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la commission. L'historique de l'étude de ce texte avait été détaillé lors de la session de printemps 2013.

Concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », et comme cela avait déjà été annoncé lors de la session d'automne 2013, la commission s'est prononcée, à l'unanimité des présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure. Lors d'une réunion en date du 21 février, la commission a entamé une

discussion visant à déterminer des solutions alternatives à une contribution financière.

La commission est parvenue au terme de l'étude du texte dans sa globalité en prenant en considération les réponses du Gouvernement datant des 14 février et 13 mai 2013.

En date du 12 mars 2014, la commission a transmis au Gouvernement un nouveau texte consolidé. Parallèlement, estimant que certains points méritaient un éclaircissement, une nouvelle liste de questions lui a également été transmise. Les réponses du Gouvernement ont été reçues fin mai 2014.

La commission de l'Environnement et du Cadre de Vie s'est alors réunie à différentes reprises afin d'étudier les propositions gouvernementales. Si la majorité des points ont été acceptés par le Gouvernement, il subsiste néanmoins certaines divergences, lesquelles ont été explicitées dans un dernier courrier de l'Assemblée en date du 20 novembre 2014.

A ce jour, la commission reste toujours dans l'attente des réponses du Gouvernement à ce courrier de novembre 2014.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur ROBILLON.

Pour terminer, je passe la parole au Président de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 924, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 17 juin 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 2 octobre 2014 et renvoyé le même jour devant cette commission.

L'examen de ce projet de loi n'a pas encore débuté.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur RIT.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National est ainsi achevée et nous passons maintenant à notre troisième point de l'ordre du jour.

### III.

#### EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, avant de passer la parole à Mme le Directeur du Budget et du Trésor, pour la lecture du rapport du Gouvernement, vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

**M. le Ministre d'Etat.-** Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2015. Ces modifications sont les suivantes :

#### RECETTES

Article 041.104	Revenu des valeurs mobilières	1 450 000 €
	TOTAL DES RECETTES :	1 450 000 €

#### DÉPENSES

Article 709 996	Rachat FRC	- 55 500 000 €
Article 705 982	Acquisition terrains immeubles	55 500 000 €
Article 305.252	Frais de contentieux	20 000 €
Article 604 2203	APD aide Humanitaire d'urgence	100 000 €
Article 402 317	Réparations civiles	225 000 €
Article 385 211	Traitements non titulaires	- 190 000 €
Article 378 211	Traitements non titulaires	178 300 €
Article 393 211	Traitements non titulaires	17 700 €
Article 708 908	Plan numérique scolaire	75 000 €
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES :	426 000 €

## C.S.T.

Article 81.20 Recettes	DTC Promotion	35 000 €
Article 81.20 Dépenses	DTC Promotion	35 000 €

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

L'avant-projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2014 se présente comme suit :

**BUDGET RECTIFICATIF 2015 :**  
**EXPOSE DES MOTIFS**

Introduction

Les évolutions entre les Budgets Primitif et Rectificatif concernent autant une hausse des recettes que des dépenses. En effet, les recettes affichent une augmentation de 6,8 %, soit + 72,1 M€, expliquée essentiellement par l'augmentation des recettes issues de la T.V.A. (+ 43,6 M€), des droits de mutation (+ 8 M€) et des droits sur autres actes civils administratifs (+ 7 M€), par la hausse des dividendes attendus de Monaco Telecom (+ 4,5 M€) et par celles du domaine immobilier (+ 3,4 M€).

Les dépenses connaissent une hausse de + 6,7 % par rapport au Budget Primitif 2015 (+ 71,3 M€). Les dépenses de fonctionnement présentent une légère hausse au Budget Rectificatif (+ 0,7 %, soit + 3,7 M€). On note que les dépenses de personnel connaissent une augmentation modérée de + 0,5 % (soit + 1,6 M€), les dépenses de fournitures et travaux augmentent de + 1,3 %, celles des services commerciaux et publics concédés de + 0,7 % tandis que celles des frais financiers diminuent de - 1,6 %.

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 4,2 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives au domaine social (+ 4,8 M€), à l'organisation de manifestations (+ 2,6 M€) et à l'aide à l'industrie et au commerce (+1,5 M€).

Les crédits d'équipement évoluent de + 18,8 % au Budget Rectificatif. On note un ajustement à la hausse des crédits d'acquisitions d'immeubles (+ 52,5 M€), des opérations de travaux à hauteur de + 2,4 M€, ainsi que des acquisitions de matériel d'équipement (+ 2,8 M€).

Ainsi, l'excédent budgétaire passe de 2,3 M€ à 3 M€.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont supérieurs de 56,5 M€ à ceux inscrits et s'élèvent donc à 420,3 M€. Ceux-ci pourraient être partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2015, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de recettes inférieur à 3 M€, voire à un excédent de dépenses.

Synthétiquement le Budget Rectificatif de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	<b>BUDGET PRIMITIF 2015</b>	<b>BUDGET RECTIF. 2015</b>	<b>BR15/ BP15 %</b>
<b>* RECETTES</b>	1 061 638 500 €	1 133 742 700 €	6,8%
<b>* DEPENSES</b>			
Section 1 - Dépenses de souveraineté	44 022 700 €	44 433 000 €	0,9%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	6 851 000 €	7 023 800 €	2,5%
Section 3 - Moyens des services	258 198 300 €	261 250 400 €	1,2%
Section 4 - Dépenses communes	163 358 000 €	163 218 600 €	-0,1%
Section 5 - Services publics	45 586 000 €	45 836 000 €	0,5%
Section 6 - Interventions publiques	235 229 100 €	245 119 400 €	4,2%
Section 7 - Equipement et investissement	306 136 700 €	363 820 500 €	18,8%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	1 059 381 800 €	1 130 701 700 €	6,7%
<b>EXCEDENT DE RECETTES</b>	2 256 700 €	3 041 000 €	34,8%

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 71,3 M€ de recettes et 63,5 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget	3.041.000 €
- excédent de recettes des C.S.T	7.850.100 €

## I – RECETTES

Les recettes du Budget Rectificatif 2015, qui s'établissent à 1.133.742.700 €, enregistrent une progression de 6,8 % (soit + 72,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2015). Celle-ci provient principalement du chapitre des contributions (+ 62,2 M€) et de celui des produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 6,9 M€). Les recettes des services administratifs enregistrent, quant à eux, une augmentation de 3 M€.

### 1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

#### **A – DOMAINE IMMOBILIER**

Les modifications de ce sous chapitre concernent deux articles.

- Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict, prévoient une augmentation de + 3,4 M€. En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées, dont les principales concernent les articles suivants :

- L'article « Récupération de charges » affiche une inscription à la hausse de plus de + 2,5 M€. Cette inscription s'explique par l'encaissement d'une recette supplémentaire de 2,4 M€ au titre du protocole transactionnel signé en décembre 2013, entre l'Etat et une entreprise du secteur industriel, ainsi que la régularisation de l'année. De plus, le 30 avril 2015, a été signé un autre accord transactionnel entre l'Etat et une autre société monégasque, qui a permis la régularisation d'arriérés de charges (+ 216,4 K€). Enfin, il est à noter que les régularisations de charges de la première tranche des « Jardins d'Apolline » pour les années 2012 et 2013 seront comptabilisées sur cet exercice, faisant ressortir un avoir total important (- 150 K€).

- L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 0,9 M€ en raison du protocole transactionnel du 30 avril 2015 ci-dessus mentionné, qui a permis la régularisation des arriérés des loyers (+ 896,6 K€). On note également que les redevances d'immeubles du secteur industriel et commercial à Monaco affichent une croissance de + 258 K€ en raison de la révision

des « redevances minimum garanties et des loyers » suivant l'indice IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, soit + 0,38% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de la révision sur l'indice « du coût de la construction » pour les douze derniers mois connus de quelques locataires. Il s'agit de locaux rachetés par l'Etat et de la Galerie du Métropole ; au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux appliqué était de + 0,93 %. Cette hausse est relativisée par la baisse de la provision des loyers du secteur habitation en France et à l'étranger de - 260 K€, expliquée notamment par ceux de l'immeuble « Opaline » dont l'attribution est en cours et qui enregistre à ce jour 20 % d'occupation (- 208 K€ par rapport à l'inscription primitive qui prévoyait un taux d'occupation de 100 %) et à l'immeuble « Lou Clapas » (- 57 K€).

- Les recettes des « Parkings Publics » : il a été opéré un réajustement à la hausse de + 305,8 K€ en raison notamment :

- des droits de stationnement (+ 291,9 K€) et plus particulièrement les recettes « horaires » (+ 231,3 K€), afin de tenir compte du passage du « pas de tarif » à ¼ d'heure (auparavant le changement de tarif était effectué toutes les 20 minutes) et aux recettes « abonnements VL » (+ 82,8 K€) en raison de l'optimisation des abonnements dans l'ensemble des ouvrages et à une légère hausse de tarifs (+ 0,5 %). Les recettes « autocars » ont, quant à elles, été réajustées à la baisse (- 53 K€), en fonction de la réalisation constatée sur l'exercice 2014.

- des recettes « lavages » (+ 12 K€), qui ont été réajustées en fonction des résultats 2014 des trois stations de lavage des parkings de la Colle, de Saint Charles et de l'Héliport.

#### **B – MONOPOLES**

##### **B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT**

L'évolution de ce poste (- 1,6 M€) résulte de la diminution des recettes issues de l'article « Eaux – extension réseau » (- 2 M€). En effet, cet article est alimenté par le reversement au budget général de l'Etat d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 81.25 « Développement des approvisionnements en eau ». Le Budget Primitif 2015, prévoyait une inscription complémentaire d'un montant de 2 M€, destinés au financement du projet de mise aux normes européennes de l'UTER. Cependant, les travaux ont dû être reportés en 2017.

Cette baisse est relativisée par la hausse des recettes issues de l'article « Régie des Tabacs » (+ 199,2 K€) expliquée à la fois par la hausse des ventes de tabacs

en volume (+ 1,1 %) et en valeur (+ 2,4 %). Cependant, ces évolutions plutôt favorables doivent toutefois être pondérées d'une part, par le recul des ventes enregistrées sur le mois d'avril (- 2 %) et d'autre part, par la baisse de l'investissement d'une Société dans les opérations commerciales prévues pour le Grand Prix Formule 1 de 2015.

On note également une hausse des recettes relatives à l'article « Publications officielles » (+ 150 K€) et plus particulièrement celles issues des insertions et annonces légales.

## **B.2 – MONOPOLES CONCEDES**

La diminution des recettes issues des monopoles concédés (- 3,3 M€) est due notamment aux articles relatifs aux redevances :

- article 031.101 « S.B.M. »

Une écriture de - 3 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2014/2015 du secteur des jeux (en baisse de 8%), basées sur une redevance calculée désormais au taux de 15 %. L'inscription passe donc de 33.900.000 € à 30.890.800 €.

- article 031.103 « Concessions Radios »

Un avenant a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2014, destiné à modifier les modalités de calcul de la redevance, prévoyant ainsi une redevance forfaitaire de 300 K€ pour la tranche de chiffre d'affaires de 0 à 15 M€. En 2015, il est estimé que celui-ci ne dépassera pas les 12 M€, ainsi la redevance 2015 sera donc portée à 300 K€ (soit - 349 K€ par rapport aux inscriptions primitives).

- article 031.106 « Monaco Telecom »

Suite au changement d'actionnaire majoritaire, la période de calcul et la date de perception des acomptes ont été modifiées à partir de 2015. Auparavant, la période de calcul et de versements des acomptes allait du 1<sup>er</sup> avril N-1 au 31 mars N avec un versement du solde N au mois de juillet N+1. Désormais, à partir de 2015, cette période va du 1<sup>er</sup> janvier N au 31 décembre N avec un versement du solde N au plus tard le 30 avril N+1. Il convient de préciser que ce changement ne modifie pas ni l'assiette (Marge Brute = chiffre d'affaires – coûts), ni le taux de la redevance.

Afin de procéder à ce changement, il a été décidé que l'exercice 2014 devait comporter une période de transition d'une durée de neuf mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2014 avec un versement du solde 2014 en avril 2015.

Ainsi, la redevance finale déclarée par Monaco Télécom pour l'exercice 2014 (sur neuf mois) s'est élevée à 4,4 M€ dont 3,950 M€ versés en 2014 au titre des acomptes et 491 K€ versés en 2015 au titre du solde 2014.

Le Budget Primitif 2015 (5,880 M€) était élaboré avec l'ancien système. Le Budget rectificatif 2015, prend en compte le nouveau système de calcul et prévoit une hausse de + 530 K€ à 6,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2015.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »

Au regard des résultats de cette société pour l'exercice 2014 et de la détermination du solde de la redevance 2014 à verser en 2015, il est nécessaire de minorer l'estimation primitive de - 570 K€, ce qui porte le montant perçu en 2015 à 13,4 M€. En effet, le Budget Rectificatif 2015 prévoit un chiffre d'affaires de 21,6 M€ (contre 22 M€ au Budget Primitif 2015, soit une baisse de - 416 K€), avec un résultat avant redevance d'un montant de 13,5 M€ (contre 13,9 M€ soit - 391 K€). De plus, la redevance 2014 s'est élevée à 13 M€, dont 12,1 M€ ont été versés en 2014 au titre des acomptes 2014 et 924 K€ sont versés en 2015 au titre du solde de la redevance 2014.

## **C – DOMAINE FINANCIER**

- article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

Les prévisions primitives reposaient sur une moyenne de disponibilités de 170 M€ et sur des taux moyens allant de 0,4 %, 1 %, 2 % et 1,5 %.

L'estimation rectificative est majorée de + 2,6 M€ afin de tenir compte des disponibilités à hauteur de 300 M€. En ce qui concerne les livrets, la révision se fera à la baisse, compte tenu de la diminution constante de l'ensemble des taux courts, tous référentiels confondus, et d'ailleurs, ce produit d'épargne sera progressivement moins utilisé. Le taux des DAT « dépôt à terme » sera maintenu à 2 % car la baisse des taux est compensée par l'allongement de la durée de placement. En revanche, l'intégration de nouveaux partenaires bancaires, ainsi que la création du placement auprès du Fonds de Réserve Constitutionnel permettent de tabler sur une augmentation de la rémunération globale des DAV « dépôt à vue ».

Aussi, cet article passe de 2.220.000 € à 4.820.000 €.

- article 041.102 « Intérêts sur créances »

L'article passe de 121 K€ à 855 K€ en raison de l'intégration des intérêts relatifs au prêt accordé à la société « SIIO » (+ 795 K€). La prévision des intérêts sur l'ensemble des autres prêts a dû être revue à la baisse compte tenu des résultats enregistrés en 2014.

- article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »

Cet article connaît une forte hausse (+ 4,5 M€) en raison du versement des dividendes de Monaco Télécom. En effet, la société a versé en février 2015 le solde de l'exercice 2014/2015 pour un montant total de 9,3 M€. Elle devrait verser au mois de septembre 9,6 M€. Cet article est donc porté de 14,5 M€ au Budget Primitif 2015 à 19 M€ au Budget Rectificatif.

- article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Au regard des dernières prévisions de recettes, l'article passe de 1,7 M€ à 1,9 M€, soit une majoration de + 234 K€ au regard des nouveaux contrats signés ainsi que de tous ceux en cours.

## **2 - Produits et Recettes des Services Administratifs**

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 3 M€).

- article 012.102 « Sûreté Publique : prestations »

Cet article enregistre une forte baisse de - 1 M€ en raison des « vignettes taxi ». En effet, le Budget Primitif prévoyait un tarif initial par vignette de 1.800 € pour environ 674 taxis. Cependant, le prix et le nombre de taxis susceptibles de s'acquitter de cette vignette ont été revus à la baisse à 900 € pour environ 222 taxis. Ainsi, l'article passe de 1.850.700 à 843.500 €

- article 012.105 « Domaines : produits divers »

L'article passe de 117 K€ à 263 K€, soit une hausse de + 146 K€. Cette hausse s'explique par une hausse des recettes de + 65 K€ dans le cadre de la convention signée entre l'Etat et la Métropole Nice-Côte d'Azur, qui doit rembourser la moitié des frais d'entretien et de maintenance de la voie de désenclavement de l'espace Saint Antoine, alors que le Budget Primitif prévoyait une inscription de 27 K€.

De plus, il est prévu un encaissement exceptionnel de 66 K€ au titre de la clôture d'un contentieux concernant les talus de l'ancienne voie SNCF.

Enfin, cet article enregistre principalement la redevance de la S.B.M. pour les locaux situés à New York. Or, contractuellement, le montant de la redevance

étant en Dollars, cela implique des variations conséquentes en fonction du taux de change.

- article 012.110 « Autres recettes »

Cet article enregistre une hausse de + 253 K€ à fin de tenir compte d'une somme confisquée au profit de l'Etat, suite à l'exécution d'une décision de justice.

- article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

Une majoration des recettes de 100 K€ est estimée au regard de celles encaissées sur l'exercice 2014 et de celles générées sur les quatre premiers mois de l'année 2015.

- article 012.116 « Aviation civile-héliport Monaco »

La redevance de 7 € par passager devrait générer une recette supplémentaire théorique d'environ + 280 K€ (40.000 passagers x 7 €).

L'augmentation des redevances d'atterrissage devrait également engendrer des recettes supplémentaires de l'ordre de + 250 K€.

Ainsi, l'article passe de 294.500 € à 824.500 € au Budget Rectificatif 2015, soit + 530 K€.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2014. La contrepartie figure en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile » à hauteur de 2.287.200 €.

L'article passe donc de 2.583.000 € au Budget Primitif 2015 à 4.870.200 € au Budget Rectificatif 2015.

- article 012.123 « Remboursements par établissements privés et divers »

Cette ligne de produits budgétaires retrace les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition. Ils prennent en compte principalement les traitements des enseignants en fonction à l'institution François d'Assise/Nicolas Barré, au Cours Saint-Maur, au centre de formation de l'Association Sportive Monégasque de Football et d'autres établissements sportifs, ainsi que ceux versés par l'Office de Protection Sociale dans le cadre de

l'insertion professionnelle de personnes monégasques en difficulté au sein des Services Administratifs.

Ces remboursements ont été prévus au Budget Primitif 2015 à hauteur de 4.409.000 € et ont été portés à 5.221.000 €, soit + 812 K€ au Budget Rectificatif 2015.

- article 012.450 « Musée du timbre et des monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 248.500 € à 128.500 €, soit - 120 K€.

Cette diminution concerne l'article 012.450 « produit des ventes des monnaies ». Le Budget Primitif prévoyait la série complète « Brillant Universel B.U » 2015 comprenant les huit valeurs Euro pour un montant des 120 K€. Cependant, en 2015, il n'y aura pas d'émission de cette série, ce qui ramène cette inscription à 0 €.

### 3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

#### **A - DROITS DE DOUANE**

- article 013.101 « Droits de douane »

Au vu, d'une part, du montant définitif des recettes douanières communiqué par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco (soit 37.800 habitants), le montant du versement 2015 s'élèvera à 29,6 M€ contre une prévision initiale de 28 M€, soit + 1,6 M€.

La progression des sommes à recevoir en 2015 (+2,3 %) provient d'un rapport de population plus favorable que l'an dernier, le chiffre de la population de Monaco ayant davantage augmenté (+ 2,3 %) que celui de la population française (+ 0,5 %). Elle résulte également d'une stabilisation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats (+ 0,3 % en 2014).

La hausse du reversement 2015 tient enfin à l'effet démultiplicateur, en cas de variation du forfait douanier, de son mode de versement sous forme de solde et d'acomptes.

#### **B – TRANSACTIONS JURIDIQUES**

Ces recettes sont globalement en hausse de 17 M€, évolution relative aux articles suivants :

- article 023.101 « Droits de mutations »

En ce qui concerne les droits perçus sur les ventes de biens immeubles relevant du taux 4,5 %, il peut être anticipé une hausse de + 8 M€ au vu des résultats atteints en 2013 (53,7 M€) et en 2014 (81,1 M€). Ainsi, ces recettes passent de 61 M€ à 69 M€ au Budget Rectificatif 2015.

S'agissant des recettes issues des déclarations de changement de bénéficiaire relevant du taux de 4,5 %, l'inscription primitive est passée de 4 M€ à 3 M€ au Budget Rectificatif 2015, soit - 1 M€, afin, là aussi, de se rapprocher des droits perçus en 2014 (2,5 M€).

Enfin, les recettes relatives aux dissolutions de sociétés étrangères relevant du taux de 1 %, ont atteint 1 M€ en 2013 et 2,2 M€ en 2014. En effet, en raison du caractère temporaire du régime d'incitation à la transparence fiscale, le nombre d'opérations (57 en 2014 contre 35 en 2013) et les recettes correspondantes (2,2 M€, contre 1 M€ en 2013) ont enregistré une augmentation sensible en 2014. Ce dispositif étant susceptible d'être prorogé sans limitation de durée, il a été proposé d'évaluer ces recettes à 1 M€ en 2015.

- article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs »

Il est proposé de porter la prévision de ces recettes à 23 M€ pour l'exercice 2015, soit + 7 M€.

Concernant les droits de transcription, le droit proportionnel de 1 % demeurant applicable aux seules opérations relevant de la T.V.A., le produit annuel du droit de transcription passe de 1 M€ à 5 M€ au Budget Rectificatif 2015, soit + 4 M€, afin de tenir compte de l'état d'avancement des programmes immobiliers « Tour Odéon » et « Petite Afrique ».

Les recettes diverses passent de 7 M€ à 10 M€ au Budget Rectificatif 2015, soit + 3 M€, augmentation due particulièrement aux recettes du droit perçu au taux proportionnel de 1 %, qui sont revues à la hausse à 8 M€.

- article 023.104 « Droits sur les hypothèques »

Dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2015, il avait été proposé d'évaluer ces recettes à 2 M€ au vu de l'évolution observée en 2014 et du dynamisme



du marché de l'immobilier, il est donc proposé de porter la prévision de 2 M€ à 3 M€.

- article 023.107 « Pénalités »

En raison de pénalités réclamées dans le cadre du contrôle de l'application de la loi n° 1.381, les recettes de cet article s'élèvent à près de 1 M€ au 31 mars 2015 et compte tenu par ailleurs des procédures en cours, il est proposé de porter l'estimation de 500 K€ à 1,5 M€ au Budget Rectificatif 2015.

### C – TRANSACTIONS COMMERCIALES

- article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est proposé de revoir son estimation à 465 M€ (soit + 35 M€), cette évolution concernant uniquement les recettes hors T.V.A. immobilière. Cette nouvelle estimation (495 M€ contre 460 M€ au Budget Primitif 2015) correspond à une proposition d'évaluation rectificative pour 2015 sur une hypothèse de progression des recettes deux fois moins élevées qu'en 2014, de l'ordre de + 5 %.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, conformément à l'échange de lettres du 26 février 2010, le compte de partage 2014 sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (2013 : 94 M€) en fonction du taux d'évolution des recouvrements nets annuels des deux Etats, pondéré à la concurrence de 5/6 (France) et 1/6 (Monaco). Sur la base de cette méthode forfaitaire et au vu des montants définitifs des recouvrements monégasques de l'année 2014 (soit 426,9 M€ de T.V.A. nette) et de l'évaluation révisée de la T.V.A. française pour l'année 2014 annexée au projet de loi de finances pour 2015 (soit 137,8 Md€ à périmètre courant et 150,5 Md€ à périmètre constant), le compte de partage 2014 peut être chiffré à 99,3 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2015 à 103,6 M€. Aussi, il est donc proposé de porter l'évaluation des sommes à recevoir en 2015 au titre du compte de partage de la T.V.A. de 95 M€ à 103,6 M€.

L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe donc de 525 M€ au Budget Primitif 2015 à 568,6 M€ au Budget Rectificatif 2015.

## **II - DEPENSES**

Les dépenses du Budget rectificatif 2015 s'établissent à 1.130.701.700 €, en hausse de + 6,7 % par rapport au Budget Primitif 2015.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 521,8 M€ progressent légèrement (+ 0,7 %).

Les dépenses d'interventions publiques connaissent une hausse de 4,2 % à 245,1 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 18,8 % pour s'établir à 363,8 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2015, est de 56,5 M€.

### 1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,8 %, en raison de la hausse conjointe des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %) et des dépenses d'interventions publiques (+ 4,2 %).

#### A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 521.761.800 €, en hausse de 0,7 % par rapport au Budget Primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,6 M€, soit + 0,5 % ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 1,7 M€, soit + 1,3 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 0,4 M€, soit + 0,7 % ;
- frais financiers : - 10 K€, soit - 1,6 %.

#### **1) Dépenses de personnel :**

##### I – Les emplois budgétés

3.688 emplois sont valorisés au Budget Rectificatif 2015 contre 3.666,5 au Budget Primitif, soit 21,5 emplois de plus.

Cette majoration s'explique :

- 1) par les emplois supplémentaires suivants :

- 5 emplois à la Maison Souveraine et au Cabinet de S.A.S. le Prince,

- 1 emploi supplémentaire lié à une création de poste de Contrôleur au Contrôle Général des Dépenses au budget rectificatif 2015,

- 2 emplois supplémentaires au budget rectificatif 2015 sur des postes mobiles au sein de la DRHFFP,

- 1 emploi supplémentaire lié à une création de poste au budget rectificatif 2015 dans le cadre de la réorganisation des services du Département des Affaires Sociales,

- 1 emploi supplémentaire lié à une création de poste d'assistant social pour la DASS (mi-temps) et pour la C.R.M. (mi-temps) au budget rectificatif 2015,

- 1 emploi supplémentaire sur un poste créé à l'organigramme au budget primitif 2015 pour la Cellule Urbamer,

- 3 emplois supplémentaires sur des postes créés à l'organigramme au budget primitif 2015 au sein des Services Judiciaires,

- 8,5 postes au sein des Etablissements Scolaires suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2014/2015.

2) par le gel d'un poste supplémentaire au sein du Département des Finances et de l'Economie.

## II – Les charges sociales

Les charges sociales sont stables entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2015.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 414 K€, liée principalement à l'augmentation des prestations médicales (+ 542 K€) cependant compensée pour partie par une diminution des crédits inscrits pour les pensions de retraite (- 108 K€) ; en recettes, on note une croissance liée notamment à l'augmentation des remboursements forfaitaires des prestations de fonctionnaires détachés (+ 320 K€).

## III – Les rémunérations de tiers et indemnités

Enfin, en ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on note les inscriptions relatives aux Services Judiciaires (+ 650 K€) liées notamment aux indemnités, vacations et contributions diverses (fonctionnement de la Cour de Révision et du Tribunal Suprême) et aux frais de justice.

## **2) Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)**

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2015	Budget Rectificatif 2015	%
Frais de fonctionnement	35 641 600 €	36 090 700 €	1,3%
Entretien, prestations	48 234 200 €	48 289 500 €	0,1%
Mobilier et matériel	16 359 000 €	16 365 300 €	0,0%
Travaux	36 902 000 €	38 118 600 €	3,3%
Total	137 136 800 €	138 864 100 €	1,3%

### • Frais de fonctionnement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,3 %).

Il convient de signaler l'inscription de + 88 K€ pour les frais de déplacements et + 55 K€ pour les frais de réceptions des Postes Diplomatiques due principalement, d'une part, aux frais de la nouvelle Ambassade de Monaco en Russie, et, d'autre part, à la variation défavorable du taux de change entre l'euro et le dollar, la livre sterling, et le franc suisse.

Une hausse de + 100 K€ est également sollicitée pour les transferts en hélicoptères gérés par la Direction du Tourisme et des Congrès. Cette majoration provient, d'une part, de l'intégration d'une hausse des tarifs, et, d'autre part, du nombre de tours operators qui a augmenté, ce qui conduit à accroître les ventes de produits « passeports » (+ 15 % à fin mars 2015 par rapport à fin mars 2014).

Une majoration de + 70 K€ des frais de greffe a été opérée afin de couvrir les dépenses d'affranchissement, d'huissier et d'insertions au Journal de Monaco. A signaler aussi l'augmentation de 30 K€ des frais d'administration de la Direction des Services pour le fonctionnement du logiciel ESABORA (logiciel de gestion des dossiers judiciaires) et abonnements à diverses revues juridiques et judiciaires.

Les dépenses de formation professionnelle gérées par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont majorées de 39 K€ : il s'agit d'un ajustement des crédits inscrits au Budget Primitif 2015, compte tenu notamment du montant du marché passé avec la société NOEVA pour

la formation “accompagnement au changement des postes informatiques de l’Etat”.

On remarque, enfin, la hausse des dépenses de soins médicaux et d’hygiène pour une personne incarcérée à la Maison d’Arrêt dont l’état nécessite des soins médicaux personnalisés (+ 37 K€).

- Entretien, prestations et fournitures

Cette rubrique est stable par rapport au Budget Primitif (+ 0,1 %).

Une hausse de + 300 K€ des prestations de services téléphoniques de l’Administration est expliquée par l’augmentation constante des demandes de nouveaux abonnements :

- flotte GSM et smartphones, bornes WIFI, nouvelles lignes spécialisées,

- création d’accès “flexilink” (internet) et liaisons sécurisées par fibres optiques (Centre de Presse, Sûreté Publique, Carabiniers...).

La croissance de + 101 K€ des frais de fonctionnement des Ambassades provient notamment, d’une part, de la rémunération d’un consultant à la Délégation Permanente de Monaco auprès de l’UNESCO, d’autre part, des frais de déménagement d’Ambassadeurs et de Diplomates non prévus au Budget Primitif et, enfin, de la variation du taux de change évoquée précédemment.

Ces diverses hausses sont relativisées par la baisse de - 89 K€ des dépenses d’eau, gaz, électricité et climatisation des bâtiments publics, par celle de - 100 K€ des dépenses de chauffage des bâtiments domaniaux publics en raison de la suppression de chaudières à fioul et d’un hiver exceptionnellement clément, et par celle de - 120 K€ des charges d’immeubles en copropriété.

- Mobilier et matériel

Cette catégorie de dépenses affiche une stabilité.

On peut toutefois souligner la hausse de + 142 K€ des dépenses d’achats de matériels de la Direction de la Sûreté Publique avec, d’une part, dans le cadre du plan Vigipirate en France, l’équipement de l’Unité Spécialisée d’Intervention et de Voie Publique (destinée à la surveillance générale en ville avec un objectif permanent de lutte soutenue contre toutes les formes de criminalité, et de délinquance), et, d’autre part, l’équipement de la Section d’Intervention (actionnée à l’occasion des services d’ordres d’importance laissant

craindre un trouble à l’ordre public telles les rencontres de football à risques ou tout autre événement exceptionnel).

On note aussi la hausse de 40 K€ des dépenses relatives au groupe de sécurité, et celle de 43 K€ des dépenses de mobilier principalement pour les Ambassades à Paris et Bruxelles.

Ces hausses sont relativisées par la diminution de 300 K€ des dépenses relatives au matériel informatique des services administratifs. Cette restitution de crédits est liée, d’une part, à un choix de location plutôt que d’achat de certains équipements (serveurs, baies de stockage), et, d’autre part, au résultat de l’appel d’offres relatif au remplacement des postes informatiques de l’Administration inférieur au budget prévisionnel de dépenses établi initialement.

- Travaux

Ces dépenses affichent une hausse globale de 3,3 %.

Les dépenses d’entretien des ouvrages maritimes y contribuent à concurrence de + 450 K€ ; les crédits supplémentaires permettront de financer les études relatives à la maintenance décennale de la rotule de la digue flottante, ainsi que les travaux préparatoires à réaliser en 2015.

Une augmentation de 220 K€ est inscrite pour les petits travaux et entretiens gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dont 200 K€ demandés pour solder sur le Compte Spécial du Trésor 84.10 « Avances dommages » les sinistres clos intervenus depuis la mise en place des sous comptes à la Trésorerie Générale des Finances, ainsi que 20 K€ pour les contrats d’entretien des colonnes sèches.

287 K€ supplémentaires sont consacrés aux dépenses d’entretien et petits travaux du Stade Louis II en raison d’un marché de maintenance du contrôle d’accès au Stade Louis II (serrurerie, menuiseries, portes automatiques et coupe-feu, contrôle d’accès avec des badges...) qui avait été sous-estimé, de travaux imprévus concernant le Centre Nautique Albert II, ainsi que de l’aménagement de la Salle Omnisports Gaston Medecin (Basket).

En matière de dépenses d’entretien des passages publics, l’inscription de + 150 K€ concerne la création d’un ascenseur panoramique de liaison entre la rue des Géraniums et l’avenue Saint Michel pour favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite ; le budget est majoré pour tenir compte des travaux complémentaires de génie civil liés au dévoiement des

réseaux Monaco Telecom et à la création d'assises pour la passerelle.

### 3) Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

- Services commerciaux

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une faible augmentation de 0,7 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse de + 550 K€ des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes relatives au compte de partage, essentiellement due à l'évolution des traitements, salaires et indemnités du personnel (contre - 255 K€ pour celles de l'O.E.T.P., en raison d'une inscription trop importante sur les frais de fabrication).

Parallèlement, cette augmentation est relativisée par la baisse de 200 K€ des dépenses de T.V.A. relatives au domaine immobilier (locaux commerciaux).

- Services publics concédés

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont globalement en hausse de 0,7 %.

On note tout d'abord la hausse de + 200 K€ pour le dépassement de la prévision de la compensation

financière pour l'exercice 2014 et de + 200 K€ pour les essais de lignes nouvelles (concernant la ligne de transport à la demande – ligne 3) de la Compagnie des Autobus de Monaco.

Une inscription complémentaire + 50 K€ pour les dépenses de consommation d'eau est faite afin de tenir compte des consommations en hausse dès le début de l'année et d'un rattrapage de 2014.

Parallèlement à ces hausses, on relève une baisse de 200 K€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets en raison de la faible variation des indices (indices de variation de la formule de révision) qui, pour l'année 2015, sont en notre faveur.

### 4) Frais financiers :

Cette rubrique affiche une faible baisse de - 1,6 % due exclusivement à la restitution totale du budget relatif aux intérêts et commissions sur les Bons du Trésor. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la décision a été prise de ne plus émettre de nouveaux Bons. Par conséquent, cet article qui est utilisé, d'une part, pour régulariser les intérêts versés à chaque émission, et, d'autre part, pour commissioner « La Poste » au moment d'une émission, ne sera plus utilisé.

## 2 - Dépenses d'interventions publiques

REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	PR 2015	BR 2015	% EVOL BR2015 / PR 2015
<b>Budget Communal</b>	<b>45 505 700,00</b>	<b>45 505 700,00</b>	<b>0,0%</b>
<b>2 - Etablissements publ. à caractère social dont :</b>	<b>33 368 900,00</b>	<b>36 448 500,00</b>	<b>9,2%</b>
6021011 C.H.P.G.	-	2 787 000,00	-
602103 DEFICIT DU C.T.S.	1 123 600,00	1 300 300,00	15,7%
602104 OFF. PROTEC. SOC.	24 445 000,00	24 952 500,00	2,1%
602106 CENTRE RAINIER III	3 363 800,00	2 944 600,00	-12,5%
<b>6 - Domaine social (hors APD) dont :</b>	<b>27 415 200,00</b>	<b>27 864 300,00</b>	<b>1,6%</b>
606119 D'AMOREPSY MONACO	-	60 900,00	-
606120 FONDATION FLAVIEN NOUV. ESPOIR	-	50 000,00	-
606204 GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	325 000,00	451 000,00	38,8%
606222 AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	8 700 000,00	8 800 000,00	1,1%
<b>1 - Total Social</b>	<b>60 784 100,00</b>	<b>64 312 800,00</b>	<b>5,8%</b>
<b>3 - Etablissements publics culturels et scientifiques</b>	<b>8 304 900,00</b>	<b>8 257 100,00</b>	<b>-0,6%</b>

<b>5 - Domaine éducatif et culturel dont :</b>	<b>38 298 200,00</b>	<b>38 412 500,00</b>	<b>0,3%</b>
6051012 OPERA DE MONTE-CARLO	1 408 400,00	1 469 700,00	4,4%
<b>8 - Manifestations culturelles dont :</b>	<b>11 718 000,00</b>	<b>14 518 000,00</b>	<b>23,9%</b>
608201 MANIFESTATIONS NATIONALES	1 750 000,00	4 450 000,00	154,3%
608206 CONGRES - CONTRIBUTIONS	1 165 000,00	1 265 000,00	8,6%
<b>2 - Total Culture et éducation</b>	<b>58 321 100,00</b>	<b>61 187 600,00</b>	<b>4,9%</b>
<b>4 - Domaine international et humanitaire dont :</b>	<b>21 169 700,00</b>	<b>22 072 500,00</b>	<b>4,3%</b>
604101 SUBVENTIONS DIVERSES	30 000,00	320 000,00	966,7%
604201 COTISATIONS AUX ORGANIS. INTERN	2 656 100,00	3 080 900,00	16,0%
604220 APD - COOPERATION BILATERALE	5 491 200,00	5 586 200,00	1,7%
6042203 APD - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	655 000,00	755 000,00	15,3%
<b>6 - Domaine humanitaire (APD) dont :</b>	<b>415 200,00</b>	<b>1 725 200,00</b>	<b>315,5%</b>
6061011 APD CROIX ROUGE	136 800,00	1 446 800,00	957,6%
<b>8 - Manifestations internationales dont :</b>	<b>750 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>-40,0%</b>
608134 MONACO INTER EXPO	750 000,00	450 000,00	-40,0%
<b>3 - Total domaine international</b>	<b>22 334 900,00</b>	<b>24 247 700,00</b>	<b>8,6%</b>
<b>7 - Domaine Sportif</b>	<b>6 787 600,00</b>	<b>6 793 600,00</b>	<b>0,1%</b>
<b>8 - Manifestations sportives dont :</b>	<b>19 250 200,00</b>	<b>19 280 600,00</b>	<b>0,2%</b>
608104 EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL.	18 170 000,00	18 170 000,00	0,0%
608132 MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 080 200,00	1 110 600,00	2,8%
<b>4 - Total domaine sportif</b>	<b>26 037 800,00</b>	<b>26 074 200,00</b>	<b>0,1%</b>
<b>9 - Aide à l'Industrie et au Commerce dont :</b>	<b>14 906 500,00</b>	<b>16 407 400,00</b>	<b>10,1%</b>
609208 ETUDES ECONOMIQUES	3 922 000,00	4 064 000,00	3,6%
609210 AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	2 487 000,00	2 806 000,00	12,8%
609214 INTERVENTION ECONOMIQUE	2 604 000,00	3 007 900,00	15,5%
609218 EXPLOITATION GARE	1 605 000,00	1 885 000,00	17,4%
609221 PARTICIPATION RESEAU TELE	-	350 000,00	-
<b>8 - Manifestations à caractère économique dont :</b>	<b>7 339 000,00</b>	<b>7 384 000,00</b>	<b>0,6%</b>
608205 CONGRES - RECEPTIONS	830 000,00	865 000,00	4,2%
<b>5 - Total domaine économique</b>	<b>22 245 500,00</b>	<b>23 791 400,00</b>	<b>6,9%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>235 229 100,00</b>	<b>245 119 400,00</b>	<b>4,2%</b>

Le montant du Budget Rectificatif 2015 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 4,2 %, soit une hausse de +9,9 M€. Cette hausse est due principalement aux trois inscriptions suivantes :

- une somme de 2,8 M€ a été nécessaire pour couvrir le déficit prévisionnel du Centre Hospitalier Princesse Grace au Budget rectificatif compte tenu d'un niveau d'activité en diminution sur les quatre premiers mois de l'année alors que le Budget Primitif prévoyait un résultat à l'équilibre ;

- un montant complémentaire de 1 M€ a été inscrit pour faire face à l'augmentation du coût du projet de « seconde vie » du Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Milan 2015 » au terme de l'Exposition, au profit d'un projet de solidarité internationale en partenariat avec la Croix Rouge monégasque : le Centre de Formation Polyvalent de Loubila au Burkina Faso ;

- enfin un montant de 2,7 M€ a été inscrit dans le cadre des célébrations officielles de l'année 2015 et

notamment pour la célébration des 10 ans de l'Avènement de S.A.S. Le Prince Souverain.

### **1 – Domaine social**

Au niveau du domaine social, on observe une hausse des inscriptions (+ 5,8%) ; en effet, le C.H.P.G. anticipe de terminer l'exercice avec un déficit et l'inscription d'une subvention de 2,8 M€ est donc nécessaire.

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent globalement une majoration (+ 2,6 M€) avec cependant des évolutions de sens contraires. Les variations à la hausse des subventions concernent le Centre Hospitalier Princesse Grace (+ 2,8 M€), le Centre de Transfusion Sanguine (+ 177 K€) et plus modestement l'école d'infirmières (+ 58 K€) tandis que le Centre de Gérontologie Rainier III (- 419 K€) et, dans une moindre mesure, les résidences de retraite A Qietüdine (-5 K€) et Cap Fleuri (- 26 K€) nécessitent des interventions revues à la baisse.

En ce qui concerne le C.H.P.G., c'est la baisse du niveau d'activité de l'établissement hospitalier qui est le principal facteur d'explication du déficit de l'entité au Budget Rectificatif 2015 alors que le Budget Primitif prévoyait un résultat à l'équilibre. Les recettes prévisionnelles en matière de Produits Hospitaliers sont en effet en baisse de - 3,5 M€ par rapport aux prévisions primitives, restant tout de même supérieures au réalisé 2014 de 1,6 M€. Les Honoraires Médicaux et l'Activité Externe sont stables. Cette baisse des produits hospitaliers est légèrement atténuée par la hausse des remboursements des frais administratifs dans le cadre des prestations du CHPG aux autres entités satellites.

Au niveau des dépenses, l'évolution principale, (après neutralisation des impacts croisés en dépenses et en recettes : rétrocessions de médicaments, subventions d'équipements) concerne les dépenses de personnel qui progressent, hors pensions de retraite, de 1,4 %.

Au Budget Rectificatif 2015, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,281 M€, en baisse de 0,45 M€ par rapport aux prévisions de déficits au Budget Primitif 2015. Le déficit prévisionnel du Budget Rectificatif 2015 du Centre Rainier III est de 2.944.600 €. Comparé au déficit prévisionnel du Budget Primitif 2015, la variation est de - 420 K€. L'explication de cette variation tient à une modification dans la prévision d'activité par discipline médico-tarifaire (recettes

+ 2,35 %) d'une part, à une réactualisation des dépenses prévisionnelles de 0,45 % d'autre part.

Pour A Qietüdine, le Budget Rectificatif 2015 se solde par un déficit prévisionnel de 655.700 €, quasiment inchangé par rapport au Budget primitif.

Le Budget Rectificatif 2015 de la Résidence du Cap-Fleuri se solde par un déficit prévisionnel de 2.681.000 €. Celui-ci est en baisse de 1 % par rapport au déficit du Budget Primitif 2015 soit une réduction de 26.100 €.

La subvention à l'Office de Protection Sociale (article 602.104) est majorée de 24.445.000 € à 24.952.500 €, soit une augmentation de 0,5 M€ répartie essentiellement sur l'aide aux personnes handicapées (+ 485 K€) avec les impacts financiers de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le handicap et l'aide médicale (+ 120 K€).

Au titre du chapitre 6 « domaine social (hors APD) », cinq évolutions à la hausse sont à noter.

La première concerne la ligne 606.222 de l'ANL (+ 100 K€). L'impact des attributions de logements domaniaux est légèrement inférieur par rapport aux estimations primitives faites. Ce budget devrait demeurer néanmoins en deçà du résultat de l'exercice 2014 (d'environ 50 K€), lui-même inférieur au Budget de 2013.

La seconde et principale évolution concerne l'article de « gratifications et aides sociales » relatif à l'allocation compensatoire pour les foyers dont l'un des parents au moins est de nationalité monégasque et qui ne peuvent bénéficier d'allocations familiales d'un régime de sécurité sociale. Ainsi, environ 28 foyers supplémentaires seraient susceptibles de bénéficier de cette allocation (soit +126 K€).

La ligne « prestations aux étudiants monégasques » est majorée de 80 K€ en raison de l'augmentation des dépenses de soins de la population concernée.

Enfin, deux nouvelles lignes budgétaires sont créées. L'une concerne la « Fondation Flavien, Un nouvel espoir » et contribue à soutenir l'action de cette association, créée en août 2014 et qui a pour objet d'« Aider la lutte contre les cancers et plus particulièrement les cancers pédiatriques et maladies rares inconnues et spécialement les tumeurs cérébrales » ; cette ligne est ainsi dotée d'un montant de 50 K€ destiné à être affectée par la Fondation Flavien à une équipe de recherche dans le domaine du cancer.

L'autre ligne créée concerne l'association monégasque pour le regroupement des amis et familles de malades psychiatriques de Monaco « D'AmorePsy Monaco », qui bénéficie du soutien de l'Etat pour la prise en charge de ses frais de fonctionnement et d'hébergement (61 K€).

## **2 – Domaine éducation et culture**

Ce domaine est en hausse sensible de 4,9% en raison de l'augmentation des manifestations. En revanche, au titre des établissements publics (Centre Scientifique et Nouveau Musée National de Monaco), aucune évolution notable n'est à relever.

Au titre du chapitre 5, une seule variation est enregistrée par les entités culturelles : il s'agit de la majoration de 61 K€ de la subvention accordée à l'Opéra de Monte-Carlo suite à un réajustement des dépenses de personnel (article 605.101/2). Une variation est enregistrée en ce qui concerne les établissements privés d'enseignement : il s'agit de la majoration de la subvention versée à l'établissement François d'Assise – Nicolas Barré dont le budget prévisionnel rectifié présente une augmentation des charges de personnel principalement ainsi qu'une légère baisse des recettes propres et qui nécessite le versement d'un complément de subvention de 83 K€.

On note, au titre des « manifestations », l'inscription d'une dotation complémentaire de 2,7 M€ pour les célébrations à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession au trône de S.A.S. le Prince Albert II.

## **3 – Domaine international**

Ce domaine connaît la hausse la plus marquée (+ 8,6 %) à 24,2 M€. Au titre des subventions du chapitre 4, une contribution financière à la commune de Beausoleil à hauteur de 140 K€ est envisagée sur la ligne 604.101 « Subventions diverses » (soit un tiers des investissements du dispositif de vidéo protection mis en œuvre par la commune) afin de participer à la politique de sécurité et de lutte contre la délinquance menée par la Ville de Beausoleil dans la mesure où ce dispositif sera de nature à contribuer à la sécurité de la Principauté.

On relève également l'inscription de 50 K€ supplémentaires (sur 80 K€ au total) pour la participation à un film pour l'UNESCO et celle de 100 K€ destinée au financement d'une campagne océanographique permettant d'améliorer la connaissance des failles sismiques dans la région.

Au titre des politiques publiques du chapitre 4, une inscription additionnelle d'un montant de 425 K€ en complément des 2,656 M€ déjà inscrits au B.P. 2015 est nécessaire au titre de la ligne 604.201 « Cotisations aux organisations Internationales », compte tenu de la chute de l'euro et de la hausse liée à l'augmentation de la quote-part de la Principauté dans les contributions obligatoires de l'ONU. En effet, la fluctuation des taux de changes, principalement le Franc Suisse et le Dollar impacte significativement le budget prévu (+ 386 K€). De plus, deux nouvelles contributions obligatoires (+ 14 K€) viennent s'ajouter après la signature d'une convention fin 2014 (OCDE "Convention of Mutual Administrative Assistance in Tax Matters") et d'un accord (OSCE : Financement de la mission spéciale d'observation en Ukraine) en début d'année.

Il est procédé à une inscription supplémentaire de 100 K€ sur la ligne budgétaire (604.2203 « APD- Aide humanitaire d'urgence ») consacrée à la participation en temps de crise à l'aide humanitaire d'urgence pour répondre à d'éventuelles catastrophes d'ici la fin de l'année. Le budget de 350 K€ inscrit en 2015 étant déjà consommé dans sa totalité du fait des nombreux sinistres et conflits (Népal, Syrie, Madagascar). Il est procédé, en parallèle, à la diminution de la ligne 604.220/1 « APD – Coopération multilatérale » afin de limiter la hausse de la ligne "Urgence" de la Direction de la Coopération Internationale ; ainsi, il a été décidé de ne pas procéder au versement d'une contribution exceptionnelle en faveur de l'OSCE, déjà dotée par ailleurs.

En outre, une somme de 95 K€ est redéployée au sein des dépenses éligibles au titre de l'A.P.D. sur l'article 604.220 « APD Coopération bilatérale ».

Au titre des politiques publiques du chapitre 6, les frais relatifs à l'opération de démontage/transport/remontage du Pavillon de Monaco à « Milano EXPO » confiée à la Croix rouge monégasque au bénéfice d'un projet de solidarité internationale - le Centre de Formation Polyvalent de Loumbila au Burkina Faso - ont considérablement augmenté par rapport aux estimations initiales. Du fait notamment de la réutilisation de l'intégralité de la structure du pavillon de Milan, les frais de la phase de démontage et remontage du pavillon sont nettement supérieurs à ceux chiffrés initialement (recours à des prestataires de services spécialisés (vitriers, charpentiers, soudeurs ...) ainsi que les frais de transports des containers (obligation de voyager en haut de la pile lors du voyage en porte-containers). Ainsi, la participation financière prévisionnelle du Gouvernement Princier

est passée de 600 K€ (dont 300 K€ inscrits) en octobre 2013 à 1,3 M€ en avril 2015.

Aussi, la somme correspondante est inscrite sur l'article 606.101/1 « APD -Croix-rouge » (+ 1,3 M€) tandis qu'il est procédé à la restitution des crédits du programme correspondant à hauteur de 300 K€ au B.P. 2015 et initialement inscrits sur l'article 608.134 « Monaco Inter Expo » (-300 K€).

#### **4 – Domaine sportif**

Le domaine sportif connaît une stabilité (+0,1 %).

La seule évolution notable du domaine est liée, au titre des manifestations, à l'inscription sur la ligne 608.132 « manifestations sportives » d'une somme complémentaire exceptionnelle de 30.400 € qui permettra à la Fédération monégasque de Squash Rackets d'inviter en Principauté, les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération Mondiale de Squash (World Squash Fédération) qui se tiendra à Nice en octobre 2015 à assister à la finale du tournoi du « Monte-Carlo Squash Classic 2015 » et également à participer au repas de gala qui fera suite à la finale.

#### **5 – Domaine économique**

Ce domaine connaît la deuxième plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 6,9 %.

L'article 609.208 « études économiques » est majoré de 142 K€ pour divers frais d'études : observatoire du commerce 40 K€, frais de missions confiées à des consultants dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne 36 K€.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 404 K€. Cette inscription rectificative permet de prendre en charge différentes aides nouvelles.

La principale inscription supplémentaire (+ 225 K€) concerne le changement de prestataire chargé de la gestion de la centrale de réservation des taxis, dont le montant de la prestation est supérieur à celui de l'ancien prestataire (+ 50 %) et de la nécessité de procéder à la résiliation du contrat de l'ancien prestataire (100 K€).

L'autre inscription notable concerne l'apurement du Compte Spécial du Trésor 83.70 « Assurances Foires Prospection » qui retrace les avances destinées aux entreprises correspondant aux frais avancés lors de salons professionnels. Dans le cas d'espèce, les entreprises concernées par cette inscription sont en

cessation de paiements et ne sont plus en mesure de rembourser leur avance. Ainsi, afin d'apurer cette perte constatée sur ce Compte Spécial du Trésor, il est procédé à une inscription de 89 K€ sur l'article 609.214.

Par ailleurs, et comme convenu avec le Conseil National, il a été décidé de mettre en place, d'une part, une structure consultative, dénommée « Observatoire du commerce », qui rassemblerait des représentants du secteur public et du secteur privé afin de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux relatifs au commerce et à l'urbanisme commercial ; d'autre part, il a été décidé de créer une entité consultative dédiée aux questions liées à l'industrie monégasque et à ses perspectives, le Gouvernement ayant réaffirmé solennellement sa volonté de maintenir un secteur industriel à Monaco. Cette seconde structure, dénommée « Observatoire de l'Industrie », rassemblerait des représentants du secteur public et du secteur privé afin de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux liés au développement économique de la Principauté dans ce secteur. Un montant de 15 K€ pour chacune des deux structures est inscrit sur la ligne 609.214 « interventions économiques » pour faire appel à des experts du secteur privé ou public (30 K€).

Un complément de crédits de 20 K€ est également accordé dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire des « Sérénissimes de l'Humour » ; Est également inscrit un montant de 10 K€ pour la célébration des 70 ans de l'Association des Industries Hôtelières en 2015, aujourd'hui membre de l'Observatoire du Commerce.

L'article 609.210 « Aide développement durable » croît de 319 K€ ; en effet, compte tenu du succès de l'aide à l'achat pour les véhicules propres sur les quatre premiers mois de l'année 2015, un complément de crédits est nécessaire.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus, la prise en charge de la remise en état des têtes de câbles dont le montant est estimé à 200 K€ ainsi que le déploiement de la fibre optique pour les écrans de la gare pour 80 K€.

Enfin, l'article 609.221 « Participation réseau télé » enregistre le coût de la participation de l'Etat (350 K€) au déploiement de l'internet Très Haut débit en Principauté pour tous, supérieur à 1Gbps dès 2015 par une offre accessible sur la prise TV à tous les foyers / entreprises, conformément au plan industriel de Monaco Telecom.



S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève à l'article 608.205 « Congrès- réceptions » une augmentation de 35 K€ en raison de dossiers de réservations de dernière minute de congrès et conventions d'entreprises d'envergure pour le second trimestre 2015, qui devraient se concrétiser.

### **3 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions**

Le Budget Rectificatif 2015 d'équipement et d'investissement présente une augmentation conséquente de 18,8 %, soit 57,7 M€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 363,8 M€. La principale source de cette hausse est la majoration des crédits d'acquisition (+ 52,5 M€), avec un montant inscrit au titre des Rachats au FRC de 55,5 M€.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2015-314 du 30 avril 2015 s'élèvent à 56,45 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2015 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 420,27 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 114,1 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (306,1 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au FRC) aux crédits de travaux qui bénéficient d'importants reports (+ 57,3 M€ = inscriptions rectificatives : + 2,4 M€ et reports : + 54,9 M€).

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- \* Acquisition d'immeubles : + 52,5 M€
- \* Travaux d'équipement : + 2,4 M€, soit + 0,8 %
  - report de crédits de 54,9 M€
- \* Matériel d'équipement : + 2,8 M€, soit + 50,4 %
  - report de crédits de 1,5 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

#### **A – Acquisition d'immeubles : + 52,5 M€**

Une majoration de crédits de 55,5 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachat au FRC » afin de transférer un certain nombre d'acquisitions immobilières au budget de l'Etat, dans la logique de ce qui a été fait à la clôture de l'exercice 2014. Cette forte hausse est tempérée par la restitution d'un

montant provisionnel de 3 M€ sur l'article 709.991 « Acquisitions ».

#### **B - Travaux d'équipement**

- + 2,4 M€, soit + 0,8 %
- report de crédits de 54,9 M€

Au niveau des crédits de travaux, la majoration des crédits est limitée (+ 0,8 %), les prévisions initiales sont à ce stade confirmées. Il s'agit donc uniquement d'ajustements sur les opérations en cours à la hausse, relativisées par plusieurs évaluations à la baisse.

Ces ajustements résultent avant tout de 4 inscriptions significatives à la hausse sur les opérations suivantes :

- S'agissant de l'opération Extension du Quai Albert I<sup>er</sup> - qui comprend la réalisation du Musée de l'Automobile et de parkings publics ainsi que les travaux de réfection des caissons Jarlan, au niveau de la Darse Nord – les décomptes définitifs des travaux préparatoires ont été décalés en 2015 et l'organisation des travaux de construction du Musée nécessite une augmentation des crédits de paiement en 2015, sans augmenter le budget global ; les crédits sont donc majorés de près de 9,2 M€ (article 707.994).

- Pour le Grimaldi Forum (article 706.960), un montant supplémentaire de 6,1 M€ permettra de solder le contentieux datant de 2005 sur le lot « Electricité » et d'apurer de compte spécial du Trésor lié à ce litige.

- Dans le cadre de réaménagement de l'entrée de la ville au Jardin Exotique (article 706.905), un montant de 6 M€ viendra couvrir le nouvel échéancier de paiement établi en fonction du nouveau planning des études et des travaux.

- L'opération « L'Engelin » (article 705.905) a nécessité une majoration de crédit de 4,9 M€ due à l'anticipation des travaux de soutènement par rapport au calendrier défini lors de l'appel d'offre.

Par ailleurs, les projets suivants ont nécessité également des inscriptions complémentaires :

- Tunnel descendant (article 701.908) : + 3,8 M€ correspondant au rattrapage du retard de 6 mois du creusement du tunnel ;

- L'Urbanisation en mer (article 703.940.5) a nécessité une majoration au Rectificatif de près de 1,9 M€, doublant ainsi les crédits inscrits au Primitif. En effet, cette augmentation couvre les honoraires du Cabinet d'Ingénierie pour la supervision technique des études, ainsi que ceux du Conseil juridique.

Enfin, les opérations inscrites pour l'« Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979) se poursuivent et nécessitent une inscription complémentaire de 715 K€ liée, essentiellement, au règlement des frais de relogement des bureaux de la cellule Urbamer et à la rénovation du Service des Travaux Publics ; l'opération de reconstruction de l'Établissement d'Enseignement FANB Roqueville (article 705.904) nécessite +445 K€ liés à un démarrage anticipé des travaux de terrassement ; concernant l'Énergie Électrique, la livraison à la SMEG du 3<sup>ème</sup> poste source (article 704.902) a eu lieu en Mai 2015 et +500 K€ viendront clôturer cette opération ; Sur l'article 702.903 « Voies Publiques Mobilité Durable », une somme de + 470 K€ permettra une reconstitution de crédits des sommes engagées en 2015 pour terminer les opérations commencées en 2014 (réfection de la Terrasse de la Costa et des escaliers des Jardins, afin de pouvoir réaliser les opérations prévues en 2015, réfection du parvis du Musée Océanographique principalement. Enfin, le Réaménagement Port de Fontvieille (article 703.934) et la Superstructure Digue Flottante (article 703.904) nécessitent chacun une majoration de crédit de + 300 K€ ;

Parallèlement, un grand nombre de minorations sur les opérations en cours résulte avant tout des inscriptions significatives suivantes :

- 705.932.1 « Réhabilitation Cap Fleuri » (- 9,5 M€)
- 704.928.1 « Héliport Extension-Rénovation » (- 2,7 M€)
- 704.986 « Station d'Épuration » (- 2,5 M€)
- 703.903 « Superstructures Dignes Nord et Sud » (- 2 M€)
- 704.991 « Réservoir d'eau » (- 1,9 M€)
- 702.903.1 « Voies Publiques Mobilité Durable Triennal » (- 1,8 M€),
- 702.907 « Prolongement Bd de France » (- 1,6 M€)
- 701.913.7 « Ilot Pasteur » (- 1 M€),
- 702.902 « Désenclavement Annonciade II » (- 1 M€)
- 704.907 « Gal Stockage Produits Radioactifs » (- 1 M€)
- 704.920 « Egouts » (- 1 M€)

- 711.985 « Construction Dépôt Carros » - 1 M€

Pour l'opération de « Réhabilitation du Cap Fleuri », cette restitution de crédit découle d'un retard dans la mise en œuvre du projet, décalé à 2016, en raison de problèmes administratifs liés à l'obtention du permis de construire.

Concernant la Rénovation de l'Héliport, seule la première phase (réfection du tarmac et du balisage de piste) aura lieu en 2015, ainsi que le début de l'étude pour la restructuration du Bâtiment.

L'inscription de 2,5 M€ au Primitif pour la « Station d'Épuration » n'a pas lieu d'être, puisqu'il a été entériné depuis que les dépenses réelles n'interviendront qu'en 2017.

D'une manière générale, les montants des articles non triennalisés sont légèrement ajustés aux besoins de l'exercice en cours.

### **C - Matériel d'équipement**

Une forte augmentation de près de 2,8 M€ (+50,4 %) porte le montant investi pour le matériel d'équipement à 8,3 M€, auxquels s'ajoute 1,5 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2014 (+ 2 287 200 €).

- l'article 708.904.2 « Mise en œuvre du système d'information » connaît une inscription supplémentaire de 700 K€ destinés principalement :

- au nouvel outil de gestion immobilière pour l'Administration des Domaines (260 K€) : il s'agit de couvrir une extension du périmètre du projet et le coût d'un retard de 3 à 6 mois dans le déploiement définitif de la solution,

- à l'analyse (300 K€) du nouveau projet lancé en 2015 pour l'acquisition d'un logiciel de paye et ressources humaines.

- Par ailleurs, une majoration de 131 K€ sur l'article 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art » sera destinée à l'acquisition de la collection « Monaco-Monte-Carlo au cinéma ».

- Enfin, à signaler une minoration de crédits sur l'article 704.950 « Signalisation routière » qui correspond au report du projet de changement des

22 bornes d'appel des taxis dans l'attente d'une réflexion plus globale sur l'optimisation du système de gestion des appels.

### III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent onze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 9.647.400 € à un solde créditeur de 7.850.100 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

#### a) Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de - 850 K€ en dépenses et de - 891 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00, afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes et de collection en 2015.

#### b) Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 81.09 « Année de la Russie » a été créé au Budget Primitif 2015 pour retracer les contributions des partenariats officiels et les manifestations liées à cet événement. Suite à un problème informatique, les crédits affectés à cette évènement (+ 500 K€ en recettes et en dépenses) n'ont pas été pris en compte lors du vote du Budget Primitif 2015. Ainsi une inscription de + 500 K€ en recettes et en dépenses est effectuée à titre de régularisation.

Des inscriptions rectificatives de - 5,1 M€ en dépenses sur le Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement durable » et de - 2 M€ en dépenses sur le C.S.T. 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » (dû au report en 2017 des travaux pour l'UTER) sont effectuées pour ajuster le montant des dépenses prévues.

#### c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 7.863.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2015.

#### d) Comptes d'avances

Une inscription de - 300 K€ en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial 83.43 « Prestations maladies mairie » afin d'ajuster le montant des dépenses en fonction des besoins et une autre de 88,6 K€ sur le C.S.T. 83.70 « Assurance prospection foire », afin d'apurer la perte constatée (7 dossiers d'assurance foire d'entreprises en cessation de paiement de 2009 à 2012).

#### e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. 84.31 « Travaux Grimaldi Forum » présente une inscription rectificative de + 3,7 M€ en dépenses, afin de tenir compte du protocole d'accord transactionnel signé entre l'Etat et la société attributaire du marché du lot « Électricité », et + 6,1 M€ en recettes afin d'apurer le C.S.T.

#### f) Comptes de prêts :

Le C.S.T. 85.30 « Prêts Immobiliers » présente une inscription de + 200 K€ en dépenses afin de faire face aux demandes de prêts immobiliers pouvant intervenir au cours de l'année ; les crédits votés lors du Budget Primitif 2015 ayant été totalement consommés.

\*\*\*

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Madame.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la commission sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2015, je vous précise que le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier en date du 8 septembre 2015 du Ministre d'Etat faisant part d'un certain nombre d'inscriptions modificatives concernant le Budget Rectificatif 2015 initial, confirmées lors des Commissions Plénières d'Etude tenues en présence des membres du Gouvernement les 7 et 8 septembre derniers.

Un nouveau fascicule tenant compte de ces modifications, arrivé au Conseil National le 29 septembre, a été déposé devant chacun de vous.

Je donne à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale

pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de sa commission.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi n° 940 portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2015 a été déposé le 30 juin 2015 sur le bureau du Conseil National. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'en est immédiatement saisi sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique et a adressé ses questions au Gouvernement le 16 juillet dernier. Les réponses du Gouvernement ont été reçues le 5 août et ont été examinées dans le cadre des Commissions Plénières d'Etudes les 7 et 8 septembre derniers.

En introduction, votre rapporteur souhaite rappeler que la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget dans son article 8 stipule : « *Seules des lois dites lois de budget rectificatif peuvent modifier, en cours d'année, la loi de budget.* »

*Elles ont pour but soit d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice, soit d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai. »*

Pour le Gouvernement et les services de l'Etat, le Budget Rectificatif d'une année en cours consiste en un ajustement des prévisions de recettes et de dépenses établies au Budget Primitif.

Or depuis l'an dernier déjà, le Conseil National constate une nette dérive lors des Budgets Rectificatifs. En effet, le Gouvernement annonce, quelques jours avant les séances privées ou pendant celles-ci, des dépenses d'un montant de plusieurs dizaines de millions d'euros dont notre Assemblée a du mal à saisir les « nécessités impérieuses » prévues par nos textes. On rappellera ainsi l'inscription l'an dernier de 25 M€ pour la rénovation du Centre d'entraînement de l'ASM à la Turbie que les élus ont fait retirer. Cette année, le Ministre d'Etat a écrit au Conseil National le deuxième jour des Commissions Plénières d'Etudes, soit le 8 septembre pour indiquer, je cite : « *l'implantation d'une nouvelle école dans le socle de l'immeuble « Le Stella » à la Condamine nécessite une inscription de 55,5 M€ en 2015* ». Cette lettre laconique ne comporte aucun détail supplémentaire sur cette opération d'un montant pourtant substantiel.

Si la majorité du Conseil National se réjouit d'avoir enfin été entendue sur la nécessité d'implanter une

école primaire à la Condamine, cet achat soudain au Budget Rectificatif ne respecte pas l'esprit de la loi de budget. Ce projet devrait faire l'objet d'un débat lors de la Commission des Grands Travaux et être inscrit sur le programme triennal d'équipement public étudié en fin d'année, à l'occasion du Budget Primitif.

Depuis deux ans, tout se passe comme si le Budget Rectificatif était une session de rattrapage plus que d'ajustements à la marge.

Pour le Conseil National, le Budget Rectificatif est un rendez-vous annuel important permettant de vérifier que la politique annoncée lors du Budget Primitif se concrétise et que les engagements pris par le Gouvernement lors de son examen sont respectés.

En effet, lorsque les élus votent un Budget Primitif, ils approuvent une politique exprimée à travers les lignes de crédits sollicitées et permettent, par leur vote, sa mise en œuvre. Le Budget Rectificatif constitue donc un moment politique tout aussi important que le Budget Primitif.

La première partie du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale portera donc sur l'analyse de ce Budget Rectificatif d'un point de vue technique et factuel au regard des orientations prises lors du Budget Primitif.

Les recettes sont réévaluées à la hausse de 6,8 % par rapport au Budget Primitif pour atteindre 1 milliard 133 M€. Dans le même temps, les dépenses évoluent, à due concurrence, avec une augmentation de 6,7 % et s'élèvent à 1 milliard 130 M€.

Il ne faudrait pas que le relatif éloignement de la crise économique et financière fasse oublier la discipline budgétaire appliquée par le Gouvernement depuis 2011 et soutenue par la majorité du Conseil National. Le retour et le maintien de l'équilibre budgétaire doivent aussi nous permettre de renforcer la partie liquide de notre Fonds de Réserve Constitutionnel en prévision de vents mauvais.

Le résultat prévisionnel reste en excédent passant de 2,3 à 3 M€.

L'augmentation des recettes provient pour 86% – soit très majoritairement – de la hausse du chapitre des contributions qui regroupe, rappelons-le, la T.V.A., l'impôt sur les bénéfices, les droits sur les transactions juridiques et les droits de douane.

Au sein de ce chapitre, les trois principaux articles rectifiés à la hausse sont la T.V.A qui progresse de

43,6 M€, les droits de mutations de 8 millions et les droits sur autres actes civils administratifs de 7 millions.

A première lecture, ces éléments sont positifs. On peut se réjouir plus particulièrement de la progression de la T.V.A. générée à Monaco qui augmente, à elle seule, de 35 M€. Lors des séances privées, le Gouvernement nous a confirmé que ces résultats étaient dus, en grande partie, à des ventes exceptionnelles notamment de bateaux. Ces résultats favorables ne doivent jamais faire oublier que les chiffres de notre Economie et des recettes qui en résultent pour l'Etat se font souvent à la marge.

Les analyses économiques sont très difficiles et les agrégats – au premier rang desquels le PIB – assez peu pertinents faute de réelle comptabilité nationale.

Ainsi, le bulletin économique du 2<sup>ème</sup> trimestre, publié le 16 septembre dernier par l'I.M.S.E.E., fait apparaître que le chiffre d'affaires de la Principauté, hors activités financières et d'assurance, est en repli de 8 % en 2015 par rapport à 2014.

Il peut être relevé également qu'un seul secteur, le commerce de gros représente à lui-seul, selon les années, 40 à 50 % du chiffre d'affaires total de la Principauté. Ce secteur ne représentant que 15 % de la T.V.A.

Ainsi, comme il le fait à chaque budget, depuis le début de la mandature, votre rapporteur maintient que l'économie monégasque et, en conséquence, les recettes de l'Etat ne sont pas assez diversifiées.

Le chapitre des contributions s'établit à plus de 863 M€ et représente, à lui seul, 76 % du total des recettes.

Lors du Budget Primitif 2015, le Conseil National avait demandé la réalisation d'une étude sur les retombées directes et indirectes de l'immobilier sur les recettes de l'Etat. Celle-ci conclut qu'en 2014, le poids de ce secteur représentait, à lui seul, un quart de nos recettes. Malheureusement, cette étude ne tient pas compte du secteur du bâtiment et des travaux publics, pourtant directement connexe à l'activité immobilière.

D'après les calculs de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, les revenus directement ou indirectement liés à l'immobilier et au secteur de la construction, représentent au minimum un tiers des recettes de l'Etat.

Ces deux constats sur l'économie et sur les recettes de l'Etat devraient inciter le Gouvernement à ne plus

tarder davantage à développer une politique volontariste et prospective afin d'attirer de nouvelles activités innovantes nécessitant peu de m2 en Principauté.

La stratégie actuelle consistant à accueillir des résidents fortunés est certainement un facteur favorable pour Monaco et démontre l'attractivité de notre pays pour les personnes physiques. Mais quelles seront les retombées économiques réelles en termes de création de richesses et de contribution aux recettes de l'Etat ? Votre rapporteur n'entend pas minimiser et critiquer ce pan de notre politique économique axé sur l'établissement de nouveaux résidents, mais affirmer que s'il est nécessaire pour notre développement, il n'est pas suffisant.

Ces dernières années des cénacles vernaculaires divers et variés se sont multipliés dissertant à l'infini sur l'attractivité de Monaco. Cette maïeutique n'a, à notre connaissance, pas vraiment accouché d'idées nouvelles. Il est grand temps que les « chercheurs » se transforment en « trouveurs ». Il est grand temps que nous allions chercher les activités de demain porteuses d'une croissance pérenne adaptée à notre territoire.

A cet égard, le Gouvernement ne peut se contenter, comme il l'a écrit concernant notre industrie dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de, je cite : « *définir et appliquer une stratégie permettant d'exploiter au mieux le potentiel de développement de l'industrie à Monaco afin d'aboutir à l'horizon 2020 au « meilleur des possibles »* ».

En matière de T.V.A. immobilière, dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Primitif 2015, votre rapporteur indiquait, je cite : « *la Haute Assemblée espère que 2015 sera l'année de la T.V.A. de la Tour Odéon : il n'est que temps que ce programme keynésien porte ses fruits !* ».

A ce jour, selon les informations fournies par le Gouvernement lors des Commissions Plénières d'Etudes, une seule et unique vente a été conclue depuis le début de la commercialisation de la Tour notwithstanding les achats effectués par l'Etat.

A l'époque, aux fins de justifier du financement de cette opération immobilière au travers des fonds publics, le Gouvernement nous avait assuré que la contrepartie budgétaire serait assurée par la T.V.A. encaissée par l'Etat à l'occasion des cessions car tous les locaux étaient destinés à la vente.

Le Gouvernement peut-il nous confirmer aujourd'hui que conformément aux engagements pris il y a six ans, l'intégralité des appartements sont toujours bien destinés à la vente ?

Nous attendons donc 2016 avec fébrilité afin de s'assurer que cette opération portera ses fruits pour l'Etat.

En ce qui concerne les monopoles concédés, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé la baisse de 3 M€ de la redevance de la S.B.M. Rappelons qu'au Budget Primitif 2015, votre rapporteur s'était interrogé sur la prévision optimiste du Gouvernement à la hausse de 18,9 % par rapport au Budget Primitif 2014 et avait appelé à la plus grande prudence ; prudence que le Gouvernement n'a pas appliquée et qui conduit aujourd'hui à rectifier à la baisse cette ligne. Votre rapporteur reviendra ultérieurement sur la situation de cette société.

En ce qui concerne Monaco Telecom, le Gouvernement a fait savoir à la Haute Assemblée que les dividendes allaient être ajustés à la hausse du fait d'une décision du Conseil d'Administration en juillet dernier.

L'arrivée de M. Xavier NIEL, professionnel reconnu du monde des télécommunications en mai 2014, en qualité d'actionnaire majoritaire, a suscité beaucoup d'espoir.

Lors du Budget Rectificatif 2014, votre rapporteur espérait qu'eu égard à l'expérience de ce repreneur dans le secteur des nouvelles technologies, ce partenariat pourrait être bénéfique à Monaco, notamment dans le but d'accueillir des sociétés innovantes en Principauté.

Un an et demi après ce changement majeur, le constat est unanime. Non seulement Monaco n'a pas su saisir l'opportunité de la présence de cet investisseur pour développer de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, mais l'offre ne répond toujours pas à la demande des utilisateurs. Aujourd'hui, l'amélioration de la qualité des services et la concrétisation de la vitrine technologique promises se font toujours attendre.

A cet égard, la réponse du Gouvernement sur les investissements réalisés par Monaco Télécom ne peut que laisser songeur, je cite :

*« Concernant les investissements, les actionnaires considèrent que le niveau d'investissement ne peut*

*plus être un objectif car dans le monde des technologies d'aujourd'hui, mieux vaut investir intelligemment. »*

Autrement dit, cette société qui œuvre dans le domaine extrêmement compétitif des télécommunications aurait réalisé dans le passé des investissements, non pas en fonction d'un retour sur investissement mais par pur principe. L'assertion tendant à expliquer que la société va enfin réaliser des investissements intelligents n'est pas pour rassurer les élus ! D'autant que, s'agissant des investissements réalisés par le précédent actionnaire, les monégasques et résidents n'ont pas le sentiment d'en avoir un jour bénéficié. Nous espérons que les annonces récentes vont être bénéfiques aux utilisateurs.

Toujours dans le domaine des concessions, le Gouvernement a décidé de façon unilatérale de mettre fin au contrat de la société Héli-Air. Cette société employant 120 personnes disposait d'une concession exclusive d'exploitation de la ligne héliportée régulière Monaco-Nice. Elle opère dans ce secteur qu'elle a créé depuis plus de 40 ans. A l'inverse de l'intervention bienveillante dont le Gouvernement fait preuve dans le cadre d'entreprises en difficulté entraînant des plans sociaux, cette décision ne peut que mettre en péril cette société monégasque en lui retirant son cœur d'activité.

En outre, l'Assemblée a relevé qu'une nouvelle taxe de 7 euros par passager a été créée le 31 décembre 2014 par l'Arrêté Ministériel n° 2014-722 au mépris de l'article 70 de la Constitution qui stipule que : « Aucune contribution directe ou indirecte ne peut être établie que par une loi ». Pourquoi cette nouvelle taxe n'a pas fait l'objet du dépôt d'un projet de loi ?

Votre rapporteur en vient à présent aux recettes du domaine immobilier. Celles-ci sont rectifiées de 3,7 M€ passant de 106 M€ à près de 109 M€.

Rappelons que ce chapitre regroupe les recettes du parc immobilier appartenant à l'Etat pour 68,8 M€ et celles des parkings publics pour 33 M€.

La hausse de ce chapitre ne s'explique malheureusement pas par une gestion plus efficace du parc immobilier mais par le règlement d'arriérés de paiement d'une entreprise industrielle de la place.

Dans ce domaine représentant près de 10 % des recettes totales de l'Etat, la situation n'a malheureusement pas évolué. Le m<sup>2</sup> étant une des principales richesses de l'Etat, le parc immobilier devrait être géré avec la plus grande rigueur, être

optimisé et rentabilisé bien plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

En effet, en ce qui concerne les appartements domaniaux en Principauté, les élus déplorent l'absence de toute nouvelle mesure en faveur de la mobilité au sein du parc ainsi que le retard pris dans la mise en place de l'outil de gestion informatique de celui-ci.

S'agissant des locaux commerciaux et de bureaux dont on connaît la pénurie, le Gouvernement devrait être proactif dans la recherche d'acheteurs ou de locataires. Comment expliquer que les bureaux situés dans l'immeuble « les Abeilles » achetés 17 M€ par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel en 2007 soient toujours inoccupés ? Le moins que l'on puisse dire est que l'Etat n'aura pas fait son miel sur cette opération.

Comment expliquer qu'une partie des commerces de la Z.A.C. Saint Antoine soit toujours inoccupée deux ans et demi après son inauguration. Cette opération aura coûté 226 M€ au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Quant au secteur protégé, il n'est pas acceptable que le Gouvernement possède 71 appartements aujourd'hui inoccupés.

L'Etat n'applique pas à lui-même ce qu'il impose aux petits propriétaires.

A la suite des recettes, votre rapporteur souhaite aborder l'examen des dépenses en commençant par la section 7 relative aux équipements et investissements.

Le total de cette section atteint 364 M€. Sur ce montant, près de 90 % des sommes sont inscrites dans le programme triennal d'équipement public 2014/2015/2016 et peuvent donc faire l'objet de reports de crédits. A ces 364 M€, il faut ajouter 56 M€ de report de crédits. L'Etat dispose donc de 420 M€ de crédits de paiement pour l'année 2015 au titre des dépenses d'équipement et d'investissement.

Votre rapporteur rappelle que les reports de crédit offrent la possibilité d'utiliser, les années suivantes, le reliquat des crédits inutilisés au cours de l'année d'autorisation. Les reports de crédits de l'année 2014 sur l'année 2015 sont en nette progression par rapport à l'an dernier, où ils totalisaient 42 M€.

Les reports de crédits et les crédits non utilisés reflètent les retards pris sur l'exécution des travaux. En 2014, selon le rapport du Contrôleur Général des Dépenses, « les crédits non utilisés se seraient élevés à 112,7 M€ ramenant ainsi le taux d'exécution des

dépenses d'équipement à 71,9 % soit le plus bas de ces cinq dernières années ».

Votre rapporteur tient à rappeler que ces dépenses constituent des investissements pour l'avenir et que la majorité actuelle a toujours insisté pour que le niveau d'investissement atteigne un tiers des dépenses totales du budget effectivement dévolues aux grands travaux *stricto sensu*.

A l'instar des précédents budgets, on ne compte plus le nombre de projets retardés qui génèrent des inscriptions modificatives à la baisse tels que :

- La galerie des Salines qui reliera le parking et l'esplanade du nouvel hôpital à l'avenue Pasteur au niveau du parking du Cimetière, retardée en 2017.

- La galerie Sainte Dévote à la sortie de la gare de Monaco qui devrait fluidifier la circulation dans ce quartier, retardée d'un trimestre.

- Les travaux du réservoir d'eau potable qui ne seront finalement réalisés qu'à 50% en 2015.

- Le renforcement du réseau des égouts reporté en 2016.

Votre rapporteur arrêtera là la liste mais ajoute que certains chantiers sont même purement et simplement annulés : prolongement du boulevard de France, destiné à améliorer la circulation dans le quartier de Saint Roman, ou encore études sur les superstructures digues Nord et Sud dans la perspective de la construction d'un musée.

Il nous faut aussi regretter le retard pris sur des projets majeurs pour l'attractivité, pourtant chère au Gouvernement : rénovation de l'héliport, du Larvotto, et du Centre Commercial de Fontvieille.

Mais ce qui préoccupe plus encore les élus ce sont, d'une part, les retards pris dans des projets importants pour nos compatriotes, tels que les travaux de l'Ilot Pasteur, où sera notamment construit le futur collège et la réhabilitation du Cap Fleuri devant accueillir nos aînés, et, d'autre part, l'absence d'évolution voire l'annulation de projets qui conditionnaient le vote du Budget Rectificatif 2014 à savoir :

1 la construction de façon concomitante dans le cadre du projet immobilier de la S.B.M. du Parking des Spélugues ;

2 le lancement, dès 2015, de deux nouvelles opérations domaniales.

La commission constate que les articles concernant ces chantiers présentent les taux d'exécution les plus faibles au 30 juin 2015 : le parking des Spélugues : 0 %, les opérations domaniales intermédiaires : 2,2 %.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que l'article triennal dévolu au plan numérique scolaire présente un taux d'exécution extrêmement faible de 3 % soit 13 386 € au 30 juin 2015. Les élus espèrent que pour la rentrée scolaire 2015-2016, la totalité des crédits disponibles ont été utilisés depuis.

La communication largement déployée par le Gouvernement sur le plan numérique scolaire a généré une forte attente au sein de la population. Les parents et enseignants qui nous interpellent sont impatients de voir la concrétisation de ce plan qui se fait malheureusement attendre sur le terrain.

Le Conseil National souhaiterait que les crédits d'engagement soient pris, par le Gouvernement, dans les deux sens du terme : tant au niveau de la technique budgétaire que des promesses faites à notre Assemblée.

Votre rapporteur reviendra sur cette notion d'engagement dans la seconde partie de son propos.

Nous allons à présent aborder les évolutions des dépenses ordinaires qui connaissent une augmentation de 1,8 %. Celle-ci résulte pour partie de la croissance de 4,2 % des dépenses d'interventions publiques ainsi que de l'accroissement de 0,7 % des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les interventions publiques, on soulignera dans le domaine social l'inscription de 2,7 M€ afin de couvrir le déficit prévisionnel de l'hôpital. Après 4 années d'excédent, cette situation nouvelle est inquiétante d'autant plus qu'elle n'est pas d'ordre conjoncturel. En effet, ce déficit résulte d'une baisse d'activité qui peut s'expliquer à la fois par une volonté de réduire les délais de séjour dans la perspective du passage à la T2A mais aussi par la concurrence accrue d'établissements de santé de la région voisine qui pratiquent des politiques volontaristes de recherche de patients.

Dans le domaine humanitaire, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale n'a pas manqué de relever le coût extravagant de ce que le Gouvernement qualifie de « seconde vie » du Pavillon de Monaco à Milan. Il s'agit là du projet de transport et de réhabilitation de cet édifice en centre de formation polyvalent au Burkina Faso. Si l'idée d'un recyclage de ce bâtiment à des fins humanitaires peut séduire

à première vue, son coût initialement estimé à 600 000 euros passe à 1,3 M€.

Cette somme conséquente aurait sans doute pu permettre, si elle avait été utilisée à bon escient, de réaliser plusieurs projets d'envergure sur le continent africain. Finalement, ce projet représente à lui-seul 20 % des crédits du chapitre des subventions dans le domaine social et humanitaire.

S'agissant des interventions dans le domaine économique, un nouveau système de gestion des taxis a été entièrement financé par l'Etat en 2014. Le Gouvernement indiquait à l'époque, je cite : « *l'Etat a changé en 2014 d'opérateur au profit d'une société monégasque dont l'implication dans le tissu local permet un meilleur rendement* ». Après des mois de dysfonctionnements, le Gouvernement a finalement rompu le contrat avec ce prestataire et signé à nouveau avec le précédent. Les conséquences de cette opération pour les deniers publics s'élèvent à 400 000 euros. Il ne reste plus qu'à souhaiter que désormais les usagers des taxis auront enfin un service à la hauteur de l'investissement et du rôle de l'Etat dans ce dossier.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a noté enfin un accroissement de 1,3 % des dépenses de fonctionnement. Elle s'étonne du montant élevé de certaines d'entre elles dont l'augmentation est exponentielle telle que, par exemple, les prestations téléphoniques qui totalisent un budget de 3,6 M€ et qui augmentent de près de 10 %, ou encore les transferts en hélicoptère offerts aux touristes bénéficiant de l'offre « Passeport », mesure incitative dont le coût annuel atteint 875 000 €.

C'est en revanche d'inquiétude dont il convient de parler concernant les coûts de personnel de la fonction publique. Nous savons que ces dépenses pèseront pendant des décennies sur le budget de l'Etat, tant au niveau des traitements des titulaires qu'au niveau des retraites. Comment expliquer que de très nombreuses créations de poste soient sollicitées, non pas uniquement au Budget Primitif, mais aussi dans le cadre du Budget Rectificatif ? En 2015, ce ne sont pas moins de 17,5 nouveaux postes qui sont sollicités au Budget Rectificatif, après la création de 43,5 postes au Budget Primitif soit un total pour l'année 2015 de 61 postes.

A ce titre, le rapport du Contrôleur Général des Dépenses pour l'exercice 2014, nous apporte deux analyses aussi probantes que préoccupantes.



Premièrement, l'inefficacité de la mesure de non-remplacement systématique des départs en retraite, je cite :

*« Le bilan global est ainsi porté à l'issue de l'exercice 2014, pour un ensemble de 49 postes examinés, à 49 postes conservés. »*

Deuxièmement, l'absence totale de limitation dans les créations de poste accentuée par la mise en place de changement d'organigramme annuel. Je cite, à nouveau :

*« Dans le cadre des mesures visant à maintenir les dépenses de fonctionnement, la maîtrise de l'augmentation des effectifs apparaît ainsi comme un enjeu primordial... »*

Je cite encore :

*Le constat préoccupant exposé en introduction de cette partie des dépenses de personnel sur les effets indésirables d'une procédure annuelle de changement des organigrammes incite en effet à enrayer au plus vite cette tendance qui rend incontrôlable une partie majeure des dépenses de fonctionnement qui apparaît pérenne et incompressible et qui pourrait devenir difficile à assumer par le budget de l'Etat en cas de baisse des recettes. »*

Au vu de ces éléments, et comme votre rapporteur l'indiquait au début de son propos, la Commission s'interroge sur la volonté réelle du Gouvernement de maintien de l'équilibre budgétaire à terme. Cette politique vertueuse constitue un des facteurs essentiels d'attractivité, il est donc urgent d'identifier quelles seront à moyen et long terme les dépenses structurelles de l'Etat, et de les maîtriser.

Ainsi s'achève l'examen en chiffres de ce Budget Rectificatif. Comme vous l'aurez compris, ce budget n'a pas convaincu les élus tant les chantiers et dossiers semblent ne pas progresser, à tel point que votre rapporteur a trop souvent le sentiment, année après année, au travers des séances budgétaires, d'assister à la répétition du même.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale estime que chaque ligne budgétaire traduit une décision politique, un arbitrage, une conjoncture économique, une orientation stratégique. Chaque ligne doit de ce fait être discutée et analysée par le Conseil National dans le cadre de l'étude des budgets qui sont soumis à son vote.

Si la première partie du rapport analyse les chiffres de façon factuelle et critique, la seconde partie se doit de porter à la fois un jugement de fait et de valeur.

Un jugement de fait sur l'année 2015 et un jugement de valeur sur les relations entre nos institutions. Nous verrons que ces deux jugements sont souvent étroitement liés.

Tout d'abord, votre rapporteur tient à rappeler que par le vote du Budget Primitif, le Conseil National permet au Gouvernement d'engager des dépenses, d'appliquer son plan d'action, et d'honorer les engagements donnés lors des discussions sur le vote du budget.

L'année 2015 restait donc pour la Majorité sous surveillance jusqu'au Budget rectificatif.

Ainsi, le Budget Rectificatif ne saurait constituer aux yeux des élus qu'un simple document technique présentant des lignes d'ajustements, mais bien l'occasion d'un bilan à trois mois de la fin de l'exercice. Bilan dont le Gouvernement est comptable sous la double acception du terme.

Notre Assemblée étant quant à elle comptable devant les Monégasques : leur vote nous oblige, trace notre action et conditionne l'exercice de notre responsabilité. Le vote d'un Budget Primitif ne signifie donc ni crédit illimité au Gouvernement, ni blanc-seing.

Or, force est de constater que chaque année, après le vote du budget, le dialogue institutionnel se grippe, bien que les grandes questions et les orientations politiques débattues à l'occasion du Budget Primitif aient vocation à dépasser le mois de décembre, et bien souvent, l'exercice en cours pour ce qui concerne nos grands chantiers, nos problématiques et notre politique économique et sociale à moyen et long terme.

Dès le Budget Rectificatif 2013 - premier budget examiné par la nouvelle majorité, le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale posait les termes de ce que devait être à ses yeux la relation institutionnelle entre l'Exécutif et notre Assemblée élue.

Ces termes, quels étaient-ils ?

- Etre Conseil du Gouvernement et non pas de Gouvernement ;

- Etre une chambre de débats sur les grandes orientations stratégiques de la Principauté ;

- Etre informé et associé sur tous les grands sujets d'intérêt général concernant l'avenir du Pays ;

- Pouvoir disposer tout au long de l'année de toute information et suivi nécessaires à l'exercice de notre mandat.

Deux ans après, et à mi-mandat, nous ne pouvons que déplorer les manquements à ces termes qui se traduisent au travers de faits objectifs et pourraient aboutir à une dégradation des relations sereines, respectueuses et responsables qui devraient toujours prévaloir entre le Conseil National et le Gouvernement.

Pour illustrer son propos, votre rapporteur va prendre quelques exemples significatifs - mais non exhaustifs - concernant de grands dossiers sur lesquels le Conseil National n'a été ni informé ni associé.

Concernant l'Union Européenne et les négociations pouvant aboutir à d'éventuels accords d'association, lesquels, faut-il le rappeler, seront soumis à ratification, le Conseil National a dû expressément demander à être informé de façon régulière au travers de la création d'un comité mixte.

A ce jour, seules deux réunions se sont tenues.

Notre Assemblée s'était également inquiétée de l'absence d'études économiques préalables à toute négociation et à la prise de décision. Sur un sujet sensible et polémique, il semblait primordial de connaître le poids des activités et des secteurs économiques monégasques intéressés au marché européen ou entravés par les normes de ce dernier dans ses échanges avec l'Union Européenne. Dans notre esprit, cette étude se voulait à la fois chiffrée et prospective.

A ce sujet, il y a un an la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale était, je cite : « Vous vous interrogez sur l'existence d'études économiques préalables... Permettez-moi de vous rassurer sur ce point, le Gouvernement dispose de telles données et celles-ci sont encore plus précises depuis la création de l'IMSEE. »

Or, en juillet 2015, la réponse fut très sensiblement différente, je cite : « J'espère qu'à la rentrée 2015 le Gouvernement sera en mesure de présenter des éléments plus concrets à l'Assemblée. L'idée est de partager au jour le jour l'information avec le Conseil National. »

Au cours de nos échanges en septembre nous apprenions que le Gouvernement n'avait pas encore

eu le temps de s'enquérir de l'état d'avancement de cette étude d'impact.

Bilan : depuis un an, cette étude n'a toujours pas été communiquée à notre Assemblée. Pourquoi ajouter de l'inquiétude à l'inquiétude sur un sujet qui conditionnera notre futur, nos textes et notre Economie ? Ces accords concerneront les Monégasques, les acteurs économiques actuels et futurs. La population nous interroge, nous interpelle. Nous sommes aussi détenteurs de la parole publique de par notre fonction électorale, nous avons des comptes à rendre à nos électeurs et aux résidents car les lois que nous votons s'appliquent ici à tous.

Sur Monaco Telecom, le Conseil National demandait légitimement à être destinataire du plan de développement du nouvel actionnaire majoritaire. Rappelons que l'Etat est le concédant et accorde à cette société le monopole exclusif de l'exploitation de la téléphonie fixe, mobile et de l'internet. Il est en outre actionnaire à 45 % de Monaco Telecom. Précisons encore que la population et nos visiteurs attendent beaucoup de cet opérateur quant à la qualité des prestations et de l'offre commerciale. A l'heure où nous sommes consommateurs de services connectés en continu, Monaco devrait être exemplaire et à l'avant-garde de ce qui se fait de mieux dans ce domaine.

A ce sujet, la réponse du Gouvernement au rapport du Budget Rectificatif 2014 fut « J'ai bien compris que le Conseil National demande à pouvoir disposer du plan industriel du repreneur ce qui est tout à fait légitime... Je m'engage à ce que des éléments d'information vous soient communiqués à ce sujet dès que possible...dans la perspective de la Commission des Concessions prévue à la fin du mois de janvier prochain ».

Bilan : lors des réponses aux questions de la Commission des finances et de l'Economie Nationale élaborées en vue de l'étude du budget que nous examinons ce soir, nous avons appris que le Gouvernement, avant d'accepter le nouveau repreneur, n'a pas eu connaissance de ce plan ; et pour cause : il ne sera établi qu'en novembre de cette année, soit un an et demi après le rachat des actions de Cable & Wireless (ancien actionnaire) par NJJ Capital la holding de Monsieur Xavier Niel. Nous n'avons pas non plus eu connaissance des principaux engagements figurant dans le pacte d'actionnaires tout au long de cette même période.

Comment l'Etat, autorité concédante, a-t-il pu valider ce nouvel actionnaire sans avoir exigé au

préalable que lui soit soumis un projet industriel et commercial pour la Principauté ? Ici encore, le Gouvernement ne semble pas se rendre compte qu'il y a un hiatus entre une politique de communication étatique extrêmement assidue et le ressenti des utilisateurs quotidiens des services de cette société.

Concernant la S.B.M., comment ne pas encore citer cette phrase de Louis Aureglia prononcée en 1935 pour rappeler que le « devoir supérieur de tutelle des intérêts collectifs exige l'intervention de l'Etat dans les affaires de cette société » ? Comment ne pas partager les justes préoccupations des élus quant à l'avenir d'une société qui fait partie de notre A.D.N. ? Cette société est le premier employeur privé à Monaco avec plus de 3350 salariés – dont près de 500 compatriotes. L'Etat en reste l'actionnaire majoritaire.

Cette société a fait vivre plusieurs générations de monégasques. Cette société contribue toujours, de façon directe ou indirecte, à incrémenter les recettes de l'Etat.

S'il ne rentre certainement pas dans nos attributions de s'immiscer dans la gestion de la S.B.M., notre attention et notre vigilance doivent se porter sur son avenir et son devenir.

Les choix de l'actionnaire majoritaire ont une incidence sur les fonds publics tant en recettes qu'en dépenses. Les élus demeurent très préoccupés par son avenir. Elle s'est lancée dans des projets ambitieux en matière d'hôtellerie et d'immobilier. Elle a procédé à une augmentation de capital qui est à présent finalisée.

Pour autant, la situation de la société est toujours inquiétante.

Dans le domaine des jeux, premièrement, le Gouvernement et la société ne semblent pas avoir plus de visibilité aujourd'hui que l'an dernier. L'existence d'un plan marketing jeux reste toujours hypothétique alors qu'il est primordial pour assurer l'avenir de la société.

Sur le plan financier, par ailleurs, le résultat d'exploitation 2014-2015 est déficitaire de 31,5 M€ contre 11,8 M€ lors de l'exercice précédent.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'interroge toujours sur le plan de financement des travaux engagés.

On rappellera que lors du vote de la loi de désaffectation de parcelles situées avenue Princesse Alice, le Gouvernement avait estimé son besoin en financement sur 6 ans à 860 M€.

Bilan : Nous ne savons pas si dans le cadre des travaux entrepris par la SBM et eu égard à son besoin en trésorerie, lequel devrait s'accroître étant donné sa perte d'exploitation, l'Etat devra contribuer directement ou indirectement à ses besoins de financement. Nous ne savons pas plus si l'activité des jeux constitue encore une priorité et quelles sont les mesures prises pour relancer ce secteur emblématique.

Les Monégasques souhaiteraient avoir des réponses. Une relance de l'activité des jeux aurait sans doute permis de tenir l'engagement pris par le Gouvernement de créer une école des jeux dès 2014.

Il s'agit là encore d'un engagement non tenu.

Nos compatriotes veulent que la S.B.M. soit encore en mesure de procurer des emplois à leurs enfants ou à leurs petits-enfants. C'est cela qu'ils nous demandent et en ne répondant pas à ces questions, en ne répondant pas aux élus, c'est à la population que le Gouvernement ne répond pas.

Une réunion tripartite S.B.M./Gouvernement/Conseil National devait avoir lieu le 15 septembre. Cette dernière a été annulée par les élus du Conseil National y siégeant, les documents de travail qui devaient permettre une réunion constructive, n'ayant toujours pas été reçus à 2 jours ouvrés de la tenue de celle-ci. Les élus ont besoin de préparer au mieux ces commissions, d'étudier les dossiers en amont afin de pouvoir poser les questions qu'ils jugent nécessaires et pertinentes.

Cette méthode de travail n'est pas à la hauteur des enjeux et ne respecte pas les élus participant à ces rendez-vous.

De manière générale, votre rapporteur tient à souligner que les élus siégeant à la commission des concessions rencontrent régulièrement les mêmes problèmes et se heurtent aux mêmes dysfonctionnements : un déficit d'information et un manque de considération à l'égard des membres de notre Assemblée par une transmission trop souvent hors délai des documents préparatoires dont l'étude préalable est le gage de réunions fructueuses.

Sans compter les décisions prises seules sans avoir réuni en amont la Commission des Concessions. Cela n'est évidemment plus acceptable.

Au mois de juillet 2015, la Commission Plénière d'Etudes sur la circulation constitue un autre rendez-vous manqué. L'idée d'Etats généraux de la circulation lancée par le Président de notre Assemblée et dont

l'organisation a été sollicitée par deux fois, fut écartée car jugée anticonstitutionnelle.

Ce terme générique, passé dans le langage commun, signifiait l'organisation d'une vaste réunion, afin d'aborder ce sujet brûlant avec tous les acteurs concernés. Ce problème prégnant doit être traité et résolu de façon urgente en organisant une table ronde entre tous les acteurs concernés. Les querelles sémantiques et constitutionnelles qui agitent l'Hémicycle intéressent assez peu les usagers coincés pendant des heures dans des embouteillages *intra muros* et *extra-muros*. L'accès à Monaco devient de plus en plus difficile voire impossible à certaines heures. La dernière mise à jour du plan stratégique dénommé « Politique d'équipement de la Principauté de Monaco » date de 2003. Le dernier plan d'urbanisme du quartier du Larvotto date du début des années 2000.

Quant à la Commission Plénière d'Etudes du mois de juillet, aucun des projets présentés – au rang desquels figuraient un certain nombre de « serpents de mer » – n'était accompagné d'un phasage, d'une planification ou d'un coût.

Parmi les dossiers phares des dix prochaines années figure en bonne place l'urbanisation en mer dont le principe emporte l'adhésion unanime des élus. Ce projet portant sur une extension de notre territoire de six hectares et dont le coût sera de près de deux milliards, devra faire l'objet d'une loi de désaffectation. Le Conseil National avait dû, une fois de plus, demandé à être associé à la réflexion en amont avant d'aboutir à la signature du contrat de concession entre un groupe privé et l'Etat.

En réponse à cette requête, le Gouvernement assurait au moment du Budget Primitif 2014 : *« Il va de soi, Monsieur le rapporteur, que le Conseil National sera amené à jouer le rôle qui est le sien et à être informé régulièrement, de ce que le Gouvernement entend naturellement faire. »*

Deux représentants du Conseil National furent désignés à l'unanimité afin de participer à ces réunions.

Bilan : deux réunions du groupe de travail se sont tenues les 20 janvier et 25 mars 2015. Les informations recueillies lors de ces réunions ont été restituées à l'ensemble des élus lors d'une Commission Plénière d'Etudes interne le 12 juillet 2015.

Une dernière rencontre avec le Gouvernement a été sollicitée en urgence par le Conseil National et s'est tenue le 21 juillet.

Ce même jour, soit 9 jours seulement avant la signature du contrat, une séance plénière d'étude était organisée au Conseil National. C'est à cette occasion que nous avons appris que le projet qui nous était alors présenté et objet du contrat était finalisé à 99 %, et que le vote de la loi de désaffectation par notre Assemblée figurait au titre de condition suspensive ; sa date d'échéance étant fixée au 30 juin 2016. Notre Assemblée doit-elle se résoudre à n'être qu'une condition résolutoire ?

Nous étions donc mis une fois de plus devant le fait accompli en apprenant qu'un contrat fixait l'ordre du jour de notre Assemblée. Faut-il rappeler que seul le Prince et le Conseil National peuvent convoquer une session extraordinaire législative ?

En revanche, en étant de fait partie au contrat, notre Assemblée veillera plus particulièrement à ce que son droit d'amendement garanti par la Constitution s'applique aux termes mêmes du contrat définitif ; ce qui reviendrait donc à amender le traité de concession.

Sur ce sujet d'importance nationale, notre Assemblée n'entend pas se faire fixer de conditions. Les conseillers nationaux prendront leurs responsabilités et étudieront de façon minutieuse le projet de loi de désaffectation d'un point de vue juridique et financier, avec toute la rigueur et l'expertise que requiert un programme immobilier et urbain de cette ampleur. Les élus devront veiller à ce que les contreparties soient justes, équitables et favorables à Monaco et aux Monégasques conformément à l'intérêt général.

Enfin, en matière de logements, les engagements fermes pris par le Gouvernement au Budget Primitif 2015 n'ont pas été tenus.

Ces engagements conditionnaient le vote de la majorité de notre Assemblée. Quels étaient-ils ?

- le lancement dès cette année de deux opérations domaniales,
- la livraison de 80 appartements dès fin 2017.

Ces 80 appartements se répartissaient au travers de trois opérations :

- Villa Marcelle – avenue de l'Annonciade : 20 logements – livraison 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 ;
- Rue Grimaldi/baron Sainte Suzanne : 30 logements – livraison mi - 2018 ;
- Villa Del Sol – 5 avenue Saint Roman : 30 logements – livraison 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Ces logements devaient pallier le manque de livraisons que connaîtront les Monégasques jusqu'en 2018 en raison du manque de prévoyance de nos prédécesseurs et du Gouvernement.

Bilan : Il n'y a pas eu le début d'un commencement de chantier en 2015 et le Gouvernement nous a indiqué que sur les trois opérations prévues, deux n'étaient pas envisageables.

En effet avenue de l'Annonciade, une servitude de hauteur empêchant le programme promis est évoquée neuf mois après le vote du budget. Il est vrai que dans ce quartier, seule la Tour Odéon aura pu obtenir une dérogation de hauteur. Sachant, en outre, qu'il avait été évoqué sur le site dit « Annonciade II » de créer une « petite Défense » avec des immeubles de bureaux, les servitudes de hauteur paraissent incompatibles avec ce type de quartier, lequel attend encore son périphérique pour y accéder.

L'opération de la rue Grimaldi dont un immeuble abritait la boutique de l'A.S.M. Football Club ne peut pas se réaliser faute d'entente avec un promoteur. Il faut se souvenir que le Gouvernement avait octroyé à l'A.S.M. une boutique dans des locaux commerciaux domaniaux avec un loyer domanial, aux Jardins d'Apolline. Le Gouvernement nous avait indiqué à cette occasion, afin d'atténuer notre mécontentement, que les locaux ainsi libérés rue Grimaldi, pourraient faire l'objet d'une opération domaniale pour nos compatriotes. Cette opération est donc reportée *sine die*.

Enfin, seule l'opération de la Villa Del Sol semble réalisable, mais si les travaux ne devaient pas démarrer dès le début 2016, les délais de livraison ne seraient évidemment pas respectés.

Nous demandons au Gouvernement confirmation que cette opération commencera bien dès la fin de l'année 2015 et qu'elle sera bien destinée aux Nationaux, tel qu'il s'y était engagée.

Ainsi sur les 80 appartements qui devaient être livrés entre 2017 et 2018, 50 manquent cruellement à l'appel.

A ce titre, votre rapporteur tient à rappeler au Gouvernement que notre Assemblée est toujours dans l'attente de la réponse à la lettre qui lui a été envoyée au mois de juillet. Cette lettre portait sur l'opération Testimonio II, afin de s'enquérir de la date de signature du contrat de promotion immobilière, d'obtenir les garanties du promoteur que le Gouvernement s'était engagé à lui fournir et, en conséquence, la confirmation

que les 156 appartements domaniaux seraient livrés en temps et en heure. Le vote de cette loi de désaffectation n'ayant pas fait l'unanimité chez les élus, toutes tendances confondues, ces derniers eurent la faiblesse de penser que le Gouvernement allait être particulièrement diligent sur ce dossier.

Le Gouvernement s'engage publiquement auprès du Conseil National et tout porte à croire que ce n'est qu'*a posteriori* que les études de faisabilité intégrant à la fois les contraintes juridiques et urbanistiques sont menées. Cette façon de procéder laisserait perplexe s'il ne s'agissait pas des engagements de l'Etat et de la parole publique.

Comment peut-on expliquer et accepter que le Gouvernement n'ait pas alerté le Conseil National sur l'absence d'avancement de ces projets promis et validés sachant toute l'importance que ce sujet revêt pour les élus et les Monégasques? A ce jour, aucune solution de substitution n'a été proposée aux élus et eu égard aux engagements, le délai est hélas forclos pour 2015.

Les propos de votre rapporteur illustrent tristement la façon dont sont traités les dossiers d'importance majeure avec la représentation nationale.

Nous sommes le plus souvent très loin de l'information préalable et de l'association que nous appelions de nos vœux et auxquelles nous avons droit concernant toutes les grandes orientations qui engagent le futur de la Principauté et l'avenir des Monégasques.

Toute décision présuppose l'accord des volontés avant le vote de la loi, au premier rang duquel figure le vote de la loi budgétaire. Aucune décision ne peut se prendre sans communication de données objectives, sans respect et sans confiance. Les élus ne sauraient exercer leur mission sans ces pré-requis.

Au moment où le Gouvernement s'apprête à signer des accords d'échanges automatiques d'information, il devrait sans doute en faire de même avec notre Institution.

Le Gouvernement a pris l'habitude d'opposer des fins de non-recevoir aux légitimes requêtes de notre Assemblée en arguant de sa légitimité que nul ici ne saurait contester. Doit-on d'ailleurs chaque fois vraiment le rappeler ?

Chaque élu connaît la Constitution, chaque élu est viscéralement attaché à son régime et à son Pays. Je m'arrêterai là car comme l'écrivait Georges BRAQUE « les preuves fatiguent la vérité ».

Par ces rappels, le Gouvernement semble trop souvent vouloir mettre fin à toute velléité de propositions, de dialogue, ou d'explication brisant ainsi le dialogue institutionnel avec le Conseil National.

En brisant ce lien, c'est le lien entre la population – qui donne toute sa légitimité à notre Assemblée – et le Gouvernement qui est brisé et avec lui, l'équilibre subtil du fonctionnement de nos institutions qui a fait ses preuves depuis des générations.

Votre parole publique vous oblige Monsieur le Ministre. Les engagements du Gouvernement déterminent le vote des élus ; leurs manquements aussi.

Au vu des éléments apportés tout au long de son exposé, votre rapporteur ne saurait engager l'ensemble des élus à se prononcer en faveur de ce projet de Budget Rectificatif 2015.

Merci beaucoup.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur BURINI, pour ce rapport précis, détaillé et étayé.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et vous m'avez d'ailleurs communiqué votre réponse à 15 heures aujourd'hui, laquelle a été transmise immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Au moment où j'ai pris connaissance du rapport dont il vient d'être donné lecture, mon sentiment prédominant a été que, loin de constituer une analyse objective et impartiale du projet de Budget Rectificatif 2015, il dresse un véritable réquisitoire qui fait fi des réalités et accumule les procès d'intention à l'encontre du Gouvernement Princier.

Dans un autre régime, on aurait appelé autrement ce document. Dans le nôtre, nul besoin de le rappeler, les Conseillers de Gouvernement et le Ministre d'Etat, quel qu'il soit, sont nommés par le Prince Souverain et responsables devant Lui seul et non devant votre Assemblée.

Au fond, quelle est la réalité des choses derrière ces inscriptions budgétaires rectificatives ?

Une économie en bonne santé dans un contexte international pourtant toujours aussi tourmenté. Un excédent budgétaire désormais bien ancré depuis 2012 et qui fait figure d'exception en Europe. Une politique d'investissements et de grands travaux toujours aussi dynamique et tournée vers l'avenir et enfin une politique sociale généreuse au bénéfice du plus grand nombre.

Voilà ce que traduit ce budget.

Dès lors, je ne peux pas laisser dire, comme vous le faites à plusieurs reprises Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement risque de perdre la maîtrise des finances publiques ou encore qu'il ne fait rien pour attirer des entreprises innovantes. Il m'importe dès à présent de m'inscrire en faux contre de tels propos car à quoi sert de jouer les Cassandre lorsque l'on est détenteur de la parole publique, alors que la situation ne le justifie pas ? Les Monégasques, les résidents où ceux qui voudraient venir s'installer en Principauté nous écoutent, le dialogue entre les Institutions que nous représentons doit donc être à la hauteur de leurs attentes et se fonder sur une certaine objectivité.

De même, le rapport pointe les retards de certains travaux. Mais dites-moi quel pays au monde ne connaît pas ce type de désagrément ? Pourquoi ne pas citer par souci d'honnêteté intellectuelle les chantiers qui avancent dans les temps ou qui ont abouti à l'entière satisfaction de ceux qui profitent aujourd'hui d'équipements publics à la fois modernes et fonctionnels ? Vous savez comme moi, Monsieur le rapporteur, que les exemples ne manquent pas pour illustrer mon propos.

Ce que je veux vous dire c'est que, pour être juste, il faut également parler des « trains qui arrivent à l'heure » car en vous écoutant on pourrait avoir l'impression que rien ne va à Monaco, que la Principauté souffrirait même d'immobilisme, qu'elle ne serait au mieux qu'une terre d'accueil pour de riches résidents oisifs. Ces idées développées dans votre rapport, Monsieur le rapporteur, sont proches des clichés que nous n'avons vous et nous de cesse de dénoncer et de combattre depuis plusieurs années car totalement fausses et ne reflètent en aucune manière les multiples facettes du Monaco d'aujourd'hui, du Monaco moderne dans lequel nous avons la chance de vivre. Je vous demande simplement d'ouvrir les yeux ou sinon d'écouter ceux qui les écarquillent lorsqu'ils découvrent pour la première fois

notre pays et ses particularités. Vous vous rendez alors compte que la Principauté est certainement l'un des pays au monde qui bouge et évolue le plus vite sur les plans économique et social, tout en maintenant sa stabilité politique qui fait sa force et son histoire. Créations d'entreprises, créations d'emplois, accueil de nouveaux résidents, de nouveaux événements alors que l'on en compte déjà parmi les plus prestigieux au monde..., que pourrais-je citer encore pour tenter de vous convaincre ?

J'accepte la critique lorsqu'elle est juste et constructive, mais je ne peux que regretter une attitude qui consisterait à systématiquement « noircir le tableau », tableau qui est pourtant magnifique lorsque l'on prend le temps de le regarder avec un peu de recul et de relativité par rapport au monde qui nous entoure. Il ne faut pas faire croire que tout va mal ou que tout va aller mal alors que ce que nous pouvons espérer pour les générations futures est que la prospérité actuelle se perpétue, c'est en tout cas dans cette voie que le Gouvernement travaille chaque jour, et croyez-moi, avec une vision bien plus optimiste que la vôtre.

Cette attitude négative, vraiment négative, Monsieur le rapporteur, nous la retrouvons aussi lorsque vous évoquez les relations entre le Conseil National et le Gouvernement, s'agissant plus précisément de la volonté de ce dernier de ne pas respecter ses prérogatives ni les pouvoirs de l'Assemblée, du manque d'informations échangées avec elle, ou encore de sa volonté de ne pas respecter les engagements qu'il a pris devant vous. Toutes ces suppositions sont largement exagérées et injustifiées.

Je reviendrai bien entendu sur les exemples que vous avez cités pour illustrer ces propos, ces procès d'intention afin de démontrer l'absence totale de fondement sérieux. Mais avant d'évoquer ces exemples, je voudrais dire mon étonnement et soulever la contradiction qu'il y a à rappeler sans cesse que le Gouvernement ne communiquerait pas assez avec le Conseil National, alors que le calendrier de nos rencontres n'a peut-être jamais été aussi bien rempli, et que le Gouvernement, vous le savez, ne refuse jamais une proposition de réunion formulée par le Conseil National.

Je voudrais terminer mon propos liminaire en rappelant l'essentiel, à savoir que notre stabilité politique constitue un élément fondamental de notre attractivité et que chacun de nous doit mesurer sa responsabilité à cet égard, que ce soit par son mandat ou par ses fonctions.

La qualité des membres de cette Assemblée doit permettre, j'en suis certain, de continuer notre travail dans un climat serein, propice à des échanges constructifs pour toujours mieux servir l'intérêt général de la Principauté.

Avant de commencer nos échanges de ce soir et l'examen de ce Budget Rectificatif, je souhaiterais vous apporter une précision sur l'inscription de 55,5 M€ mentionnée en tout début de rapport que nous souhaitons désormais consacrer à l'implantation d'une nouvelle école et de bureaux dans le socle de l'immeuble « Le Stella » à la Condamine.

Vous évoquez plus généralement à cet égard, Monsieur le rapporteur, en le regrettant d'ailleurs, que certaines inscriptions rectificatives ne respecteraient pas l'esprit de la loi de budget en ce qu'elles seraient de montants trop importants et ne présenteraient pas, je vous cite : de « nécessités impérieuses ». En vous appuyant sur mon courrier du 8 septembre 2015 relatif à ce projet de nouvelle école, vous regrettez de ne pas disposer de suffisamment d'informations à ce propos.

Je ne peux que m'en étonner. En effet, dois-je vous rappeler les échanges intervenus lors de notre Commission Plénière d'Etudes du 16 juillet dernier consacrée à l'opération « Ida » ? J'indiquais à cette occasion, et le procès-verbal de la réunion peut en attester, que cette somme de 55,5 M€ déjà inscrite pour les rachats de biens immobiliers au Fonds de Réserve Constitutionnel pourrait être utilisée pour l'achat de surfaces dédiées à une école et, je l'ajoute ce soir mais j'aurai l'occasion d'y revenir, pourquoi pas à la réservation de logements domaniaux dans cette opération.

Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle inscription à proprement parler, mais d'une proposition de transformer les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel en un investissement public qui profiterait aux parents et enfants de tout un quartier du cœur de la Principauté, ainsi qu'aux Monégasques qui viendraient y habiter, conformément à une pratique constante approuvée d'ailleurs par le Conseil National.

Alors oui, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement assume cette inscription dont l'utilité je crois pourra difficilement être contestée et qui constitue à son sens une « impérieuse nécessité » j'ajouterais qu'une école est une « impérieuse nécessité » en elle-même.

Suite à cette précision, je souhaiterais à présent apporter des réponses à toute une série de questions de natures diverses qui jalonnent le rapport de la

Commission dans sa première partie concernant les recettes.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez donnés et qui sont parfaitement exacts.

Pour commencer dans l'ordre chronologique du rapport, j'évoquerai en premier lieu la question de la diversification des activités économiques qui sont sources de recettes fiscales.

Comme évoqué dans le cadre de mon propos liminaire, il serait caricatural de croire que l'économie de la Principauté ne reposerait que sur les revenus de l'immobilier et le dynamisme de ces dernières années le démontre d'ailleurs.

Je rappellerai simplement que la politique d'attractivité mise en œuvre par le Gouvernement a permis en cette période de crise économique internationale de porter les recettes à un niveau record.

J'ai la faiblesse de croire que notre politique et nos actions ne sont pas étrangères au fait que nous relevons un nombre sans précédent de demandes de créations d'entreprises et un rythme de création d'emplois que nombre de pays nous envieraient.

A ce titre, je ferai simplement remarquer que sur l'an dernier nous avons enregistré un solde net de 574 créations d'entreprises et que pour cette année nous en sommes déjà à 508 à mi-septembre. C'est dire si notre économie continue à connaître une réelle croissance, qui plus est dans des domaines très diversifiés comme par exemple le conseil pour les affaires et les autres conseils pour la gestion, les activités spécialisées de *design* ou encore les *family-offices*.

Ce dynamisme se retrouve par ailleurs au niveau des créations d'emplois puisque l'année dernière nous avons constaté une croissance de 3,75 % des emplois ! Quel pays européen peut en dire autant ? Et que nous avons à mi 2015 déjà enregistré une nouvelle augmentation de 3,22 %. Il est intéressant là aussi de noter la diversité des emplois créés qui démontre bien que notre économie n'est pas uniquement liée à l'immobilier puisque de très nombreux emplois le sont dans des activités intellectuelles par ailleurs à forte valeur ajoutée et peu consommatrices de surfaces telles que les auxiliaires de services financiers, les assurances, ou encore des activités scientifiques, techniques ou liées aux télécommunications.

Dès lors, sauf à penser que ces résultats « tombent du ciel », vous comprendrez que lorsque vous affirmez,

Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement ne devrait « plus tarder davantage à développer une politique volontariste et prospective afin d'attirer de nouvelles activités innovantes nécessitant peu de mètres carrés » je vous cite, les bras m'en tombent car cette stratégie qui porte déjà ses fruits, c'est précisément celle qui est mise en œuvre, et ce depuis longtemps, pour assurer la pérennité du modèle monégasque.

Vous savez d'ailleurs le Gouvernement très ouvert en la matière car tout ce qui peut contribuer à offrir une vision prospective pertinente est bienvenu, j'en veux pour preuve la création récente de l'Observatoire du commerce qui commence déjà à dégager des orientations intéressantes pour l'avenir, ou encore l'Observatoire de l'industrie qui se réunira pour la première fois le 8 octobre prochain, c'est-à-dire dans tout juste une semaine.

J'en viens maintenant au sujet suivant concernant les recettes de T.V.A. issues de la vente des appartements de la partie privée de la Tour Odéon.

Tout d'abord, permettez-moi de rectifier les informations que vous avez données à propos des ventes. Ce n'est pas une seule vente qui a été enregistrée mais il y en a bien 7 supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Au total, c'est donc 32 appartements sur les 73 figurant initialement dans le permis qui sont concernés par des ventes ou des promesses de ventes. Ces dernières seront transformées irrévocablement en ventes dès la terminaison des travaux, c'est-à-dire avant la fin 2015.

Par ailleurs, le Gouvernement ne dispose à ce jour d'aucun élément pouvant accréditer la thèse selon laquelle le promoteur aurait renoncé à vendre, alors que lui-même nous confirme que c'est bien son intention au fur et à mesure des réceptions des appartements privés, en indiquant qu'entre-temps certains d'entre eux pourraient être ponctuellement et temporairement loués.

Avant d'aborder la situation de plusieurs sociétés, il m'importe de répondre au dernier point qui figure au titre des recettes, à savoir la gestion du parc immobilier domanial.

Vous parlez, Monsieur le rapporteur, d'une nécessaire rigueur et d'une recherche de rentabilité dans la gestion de ce parc.

Je constate pour ma part que s'agissant d'une plus grande rigueur, aucune remarque ne figure ni dans le rapport du Contrôleur Général des Dépenses, ni dans celui de la Commission Supérieure des Comptes, ce



qui démontre que les règles de la gestion publique qui s'imposent évidemment à nous sont respectées. Ceci n'exclut pas qu'effectivement il puisse y avoir des retards j'en conviens volontiers et que certaines situations puissent prêter à la critique.

Je reconnais à ce propos que la gestion du cas du local des Abeilles peut être relevée. Je rappellerai que l'option a été désormais clairement arrêtée de le destiner à une activité commerciale pour redonner de la vigueur à ce quartier et je peux vous assurer que l'appel à candidatures va paraître au Journal de Monaco dans les toutes prochaines éditions.

La situation est légèrement différente pour la ZAC Saint-Antoine. Nous avons à subir ici les contraintes des autorisations à obtenir en France, mais je peux vous rassurer, les démarches sont en cours pour les deux locaux encore actuellement vides et la salle de fitness qui occupe le plus grand espace ouvrira ses portes dans deux jours, son exploitant acquittant le loyer depuis la signature de son bail.

Vous savez par ailleurs que nous sommes en train de nous doter d'un logiciel beaucoup plus moderne et efficace qui va nous permettre de mieux gérer encore notre parc immobilier et commercial. Le processus de son installation a pris hélas quelques mois de retard, nous en convenons, mais il s'agit d'une opération très complexe puisqu'il convient d'intégrer des dispositifs très particuliers, comme le C.H.C. par exemple qui constitue une spécificité inconnue ailleurs.

Vous parlez en outre de mesures destinées à faciliter la mobilité au sein du parc, je ne suis pas certain qu'elles aboutiront forcément à des recettes supplémentaires pour l'Etat, mais nous devons avancer dans ce domaine car c'est réellement une piste importante pour une meilleure adaptation aux besoins. J'avais souhaité, Monsieur le Président, l'année dernière ouvrir une discussion au sein de la Commission du Logement. Je le propose à nouveau cette année et suis prêt à participer personnellement à une réunion que nous pourrions organiser au tout début de l'année prochaine si vous en étiez d'accord. Le fonds de mobilité peut donc se concrétiser je voulais vous le dire.

Vous évoquez enfin les logements disponibles dans le secteur domanial ou le secteur protégé. Il est incontestable que des progrès ont été réalisés au niveau des délais de rénovation et de remise en location, j'en veux pour preuve le fait que nous ayons pu attribuer 100 appartements lors de la Commission d'attribution du 19 février 2015. Depuis le début de cette année, 10 appartements relevant du secteur ancien ont été

attribués après appels à candidatures publiés au Journal de Monaco. Si nombre d'entre eux demeurent encore vacants, c'est en grande partie parce que leur acquisition, la plupart du temps par préemption, s'est faite assez récemment. Ils nécessitent des travaux importants de réhabilitation que nous programmons.

Je souhaite à présent évoquer un autre sujet que vous avez soulevé, Monsieur le rapporteur, à savoir la situation de Monaco Telecom. Sujet important en effet pour les recettes de l'Etat, mais aussi et surtout pour le bien-être des résidents, des salariés de cette société et pour l'image de la Principauté à l'international.

Votre constat est là aussi très sévère et je me permets de douter qu'il soit unanimement partagé. J'en veux pour preuve les derniers échanges que nous avons eus pas plus tard que la semaine dernière, le 23 septembre très exactement, dans le cadre de la Commission des Concessions de Services Publics. J'ai d'ailleurs tenu à y participer personnellement car il m'avait semblé qu'existait à ce propos un certain nombre d'incompréhensions depuis la dernière réunion du mois de juillet.

Je pense contrairement à vous, Monsieur le rapporteur, que l'entrée du nouvel actionnaire a déjà porté ses fruits et que nombre de réalisations qu'il a impulsées ou soutenues sont à présent disponibles. Je ne vais naturellement pas toutes les citer mais je pense notamment aux plus récentes que sont le Datacenter de nouvelle génération, l'offre internet ultra haut débit, la 4G++ pour l'internet mobile ou encore les 80 chaînes TV gratuites pour tous – même si je sais qu'il n'est pas forcément évident de les capter ou de les brancher sur télévision, l'offre est quand même là – sachant que de nouveaux projets sont toujours en cours et seront lancés d'ici la fin de l'année comme une box TV de dernière génération 4K intégrant de nouveaux services.

Par contre, et nous nous sommes rejoints unanimement sur ce point avec les membres de la commission, la communication de l'entreprise est largement perfectible et nous avons attiré ensemble l'attention de Monaco Telecom sur ce sujet.

S'agissant du plan de développement sur lequel vous êtes revenu plus loin dans le rapport, la situation s'explique par le fait que, ainsi que vous le savez Monsieur BURINI, ce n'est pas le Gouvernement qui vendait ses actions et qui donc avait à sélectionner parmi plusieurs candidats éventuels, mais bien l'actionnaire de l'époque, à savoir Cable and Wireless, qui cédait les siennes. Dès lors, il nous appartenait

de vérifier les qualités et la solidité du repreneur, ses aptitudes, et c'est ce que nous avons fait. Vous savez par ailleurs que le Gouvernement avait bloqué le rachat par un précédent candidat acquéreur, faute de présenter aux yeux du Gouvernement les garanties suffisantes. Le rôle du Gouvernement a été de contrôler les garanties apportées par le repreneur. Le plan industriel établi avec notre concessionnaire continuant naturellement à s'appliquer, c'est pour anticiper sur son échéance au 31 mars 2016 que nous avons commencé à travailler pour l'actualiser et le réviser une fois passée cette échéance. Nous avançons sur ce sujet à propos duquel nous avons déjà échangé avec la Commission des Concessions et nous continuerons bien sûr à le faire.

Enfin, pour ce qui concerne le pacte d'actionnaires, je ne peux que regretter, Monsieur le rapporteur, que vous reveniez sur ce sujet puisqu'il a été traité et je croyais même réglé lors de la dernière réunion de la Commission des Concessions de Services Publics. Les Elus qui étaient présents disposent de toutes les informations nécessaires, lesquelles sont par ailleurs retranscrites dans le document qui leur a été remis en séance.

Vous le voyez, pour Monaco Telecom comme pour les autres concessions de service public d'ailleurs, le Gouvernement s'attache à fournir aux membres de la commission toutes les informations possibles.

Comme nous en avons convenu il y a pratiquement un an jour pour jour au moment de l'ouverture de l'examen du Budget Rectificatif 2014, le Gouvernement vous confirme qu'il est prêt à tenir aussi souvent que cela sera nécessaire des réunions de cette commission, en vous assurant de la communication en temps utile des documents préparatoires, pour autant que ces derniers soient de son ressort.

Vous avez souhaité ensuite évoquer, toujours au chapitre des recettes, la situation de la compagnie Héli-Air Monaco.

Permettez-moi en premier lieu de rappeler que la démarche entreprise par le Gouvernement s'inscrit dans le cadre global de sa politique d'attractivité, au titre plus particulier de la promotion de l'activité aérienne et aéroportuaire. Cet engagement passe par une modernisation des méthodes de gestion de l'héliport, une multiplication et une diversification des prestations offertes aux passagers, ainsi que par un développement des synergies avec l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

La mutation du secteur aérien monégasque passe également par un projet ambitieux de développement et de sécurisation des infrastructures de l'héliport dont les premiers travaux débutent ces jours-ci avec la rénovation de quatre premiers plots du tarmac.

L'ensemble des acteurs du transport aérien monégasque devant être impliqué dans cette politique de modernisation, il est apparu nécessaire de reconsidérer les conditions d'exploitation de la ligne régulière Monaco-Nice, telles que rédigées en 1996, car elles ne correspondaient plus ni à la réalité économique d'aujourd'hui, ni à la dynamique recherchée.

C'est pourquoi une consultation a été lancée le 13 mars 2015 auprès des sociétés de transport aérien monégasques pour désigner l'opérateur qui exploitera la ligne régulière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Deux compagnies aériennes, Héli-Air Monaco et Monacair, ont répondu à cette consultation.

Les critères objectifs d'analyse des offres ont été ceux exposés dans la consultation, à savoir l'analyse des comptes d'exploitation prévisionnels, des plans d'investissement et d'amortissement, des moyens d'exploitation mis en œuvre, de la qualité de la flotte d'appareils prévue, du programme prévisionnel des vols, de la qualification des personnels navigants techniques, des modalités d'exploitation et d'entretien de la flotte et enfin de la qualité de l'offre de service et de ses perspectives de développement.

Après une analyse approfondie des deux dossiers de candidature effectuée par une commission regroupant l'ensemble des Services de l'Etat concernés, le Gouvernement a retenu l'offre de service de la compagnie Monacair, en particulier pour le niveau de qualité proposé et avec notamment l'exploitation dès les premiers mois d'une flotte d'appareils neufs, moins bruyants pour les résidents du quartier, et le développement de services « Premium ». Quant à Héli-Air Monaco, son plan de renouvellement de la flotte était plus tardif, puisque les hélicoptères neufs n'arrivent qu'entre 2017 et 2019.

Je tiens en outre à préciser que le Gouvernement a naturellement prévu dans l'appel d'offres des modalités protectrices pour le personnel dédié à la ligne qui devra être transféré au sein du nouvel opérateur de la ligne régulière sur simple demande d'Héli-Air Monaco. Il revient par conséquent à cette entreprise de préciser à Monacair le nombre et la qualité des personnels qui sont aujourd'hui affectés à la ligne régulière afin que la nouvelle compagnie

attributaire de la ligne puisse les embaucher. L'intérêt des personnels est bien que les dispositions réglementaires pour leur transfert soient respectées.

Comme vous le savez, Monsieur le rapporteur, l'attribution de la ligne régulière entre Monaco et Nice ne constitue pas en elle-même une concession de service public puisque dans une concession, l'Etat met à disposition un bien et le fait exploiter par un concessionnaire. Le Gouvernement est conscient qu'il s'agit d'un dossier sensible et a eu l'occasion d'entendre vos arguments, Monsieur le Président, et ceux de plusieurs autres élus lors de nos séances privées.

Nous ne souhaitons pas que cette affaire débouche sur un conflit ouvert, qui n'est dans l'intérêt de personne, c'est pourquoi et ainsi que je m'y étais engagé auprès de vous Monsieur le Président, nous avons reçu avec les Conseillers de Gouvernement concernés les responsables de Monacair qui se disent prêts à discuter.

Par ailleurs, le Gouvernement a accepté la proposition de médiation présentée par le Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation qui a été saisi par la S.A.M. Héli-Air Monaco.

J'ai répondu dans ce sens aujourd'hui à Mme Anne EASTWOOD qui m'a écrit il y a quelques jours et nous sommes à sa disposition.

Vous vous interrogez aussi, Monsieur le rapporteur, sur le fait qu'une « nouvelle taxe » aurait été introduite sans projet de loi, c'est-à-dire sans vote préalable du Conseil National, ce qui laisserait à penser que le Gouvernement aurait outrepassé ses prérogatives constitutionnelles. Il n'en est naturellement rien bien entendu. Cette question a été soulevée lors de notre réunion du 21 septembre dernier et il avait été répondu précisément à cette occasion qu'elle avait déjà été tranchée en 2002 par le Tribunal Suprême.

J'ai d'ailleurs transmis cette décision du Tribunal Suprême dès le 24 septembre 2015 à Monsieur le Président du Conseil National.

Je pensais donc, Monsieur le rapporteur, que le débat était clos. Je constate qu'il n'en est rien et que vous souhaitez le relancer en parlant à dessein de « taxe », alors que l'Arrêté Ministériel mentionne des « redevances perçues sur l'héliport de Monaco ».

Alors, puisqu'il semblerait que cette question suscite encore des interrogations, et sans y voir là

nécessairement de la malveillance de votre part, Monsieur le rapporteur, je voudrais mettre les choses au point.

Il faut rappeler que la décision du Tribunal Suprême, intervenue en 2002, fait suite à un recours d'Héli Air Monaco à l'encontre de l'Ordonnance Souveraine n° 7.101 du 5 mai 1981 qui avait introduit des redevances d'atterrissage dont le fondement était contesté. Cette société a été déboutée, le Tribunal Suprême considérant notamment que les droits fixes introduits par cet acte réglementaire n'ont pas le caractère d'une contribution indirecte relevant de la compétence du Conseil National et donc d'une loi, mais constituent une redevance, comme celle évidemment introduite à la fin 2014, en contrepartie des services rendus par l'héliport de Monaco, alors même que leur produit est reversé au Budget de l'Etat en tant que ressources publiques.

Il est donc injuste de faire le procès au Gouvernement d'avoir voulu violer les prérogatives du Conseil National sauf à critiquer la décision du Tribunal Suprême. Donc le Gouvernement a respecté les prérogatives du Conseil National, dans cette affaire comme dans les autres.

J'en viens à présent au projet d'urbanisation en mer dont nous connaissons tous la grande importance pour l'avenir de la Principauté et à propos duquel vous critiquez la méthode, Monsieur le rapporteur, en présupposant que le Gouvernement n'aurait pas respecté l'article 62 de la Constitution relatif à l'ordre du jour du Conseil National.

Ici encore, je pense au contraire que le Gouvernement est resté dans ses prérogatives.

Vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu puisque le Conseil National, dans son communiqué du 29 juillet dernier, c'est-à-dire à la veille de la signature du contrat, mentionnait, je le cite : « Le Ministre d'Etat, conformément à ses prérogatives, s'appête à le signer, seul. ».

Si il y a eu un manque d'information, ou une information insuffisante à destination des élus, il nous appartient – ce que je peux admettre – dans les mois qui viennent d'y remédier. Sachez que c'est en tout cas l'état d'esprit du Gouvernement, d'autant plus que je vous confirme ce que je vous ai dit Monsieur le Président : le contrat qui a été conclu ne ferme pas la porte à certaines évolutions futures.

Permettez-moi également d'insister sur le fait qu'aucune disposition du contrat ne fixe l'ordre du

jour de l'Assemblée dans la mesure où la date du 30 juin 2016 n'est qu'une date d'échéance du contrat signé, ce n'est pas une date couperet, j'y ai veillé personnellement.

Le Conseil National pourra donc prendre le temps qu'il souhaitera, qu'il décidera, pour examiner ce texte.

Le Candidat et le Gouvernement ont pu légitimement encadrer dans le temps leurs engagements réciproques, tels que la mobilisation des fonds propres nécessaires à l'opération, ce qui a justifié qu'au-delà d'une période d'une année, chacune des parties puisse reprendre sa liberté et puisse exercer une option de sortie. En somme, de même que le Gouvernement Princier a exercé sa compétence exécutive, le Conseil National est pleinement libre d'exercer les compétences que la Constitution lui reconnaît.

Nous pourrions donc poursuivre sur la base de ce contrat si une loi est votée, y compris sur un projet amendé car il s'agit là de la richesse des échanges entre nos Institutions. Si le vote n'intervient pas, l'accord ne tombera que si l'une des parties en fait la demande. Evidemment, il ne pourra pas être mis en œuvre s'il n'y a pas de vote, mais il n'y a pas, je le répète, de date couperet et donc le temps est préservé pour l'examen par le Conseil National. Par conséquent, le Conseil National n'est pas, Monsieur le rapporteur, comme vous le soulignez, réduit à une simple clause suspensive. Il est au contraire, et c'est d'ailleurs ainsi que le veulent nos Institutions, celui qui décidera en définitive du sort de ce projet. Il lui appartiendra en effet, le moment venu, c'est-à-dire lorsqu'il l'aura décidé, puisque c'est lui qui fixe librement l'ordre du jour de l'examen des lois, de se déterminer en toute connaissance de cause et d'assumer ses responsabilités, ce que je ne doute pas qu'il fera.

Autre sujet d'importance là encore qui fait l'objet de critiques excessives, Monsieur le rapporteur, les négociations que nous venons d'entamer avec l'Union Européenne en vue d'un éventuel accord d'association.

Je relève que vous considérez, Monsieur le rapporteur, qu'on ne vous tient pas assez informé à ce sujet. D'une manière générale, vous le savez, je considère que tout est perfectible. Toutefois, je m'étonne de ces critiques pour ce qui concerne ces négociations puisque, au-delà des réunions que vous avez vous-même évoquées et qui ont été je pense complètes, précises, actualisées, le négociateur désigné par le Prince Souverain, Monsieur Gilles TONELLI, a systématiquement tenu informé Monsieur le Président du Conseil National à l'issue de chaque rencontre avec les autorités européennes...

**M. le Président.-** ... Sauf la dernière fois ! Les 22 et 23 septembre dernier.

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous savez qu'il est parti à New York...

**M. le Président.-** Excusez-moi de vous avoir interrompu.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous en prie.

Je vous ai adressé moi-même, Monsieur le Président, le 22 septembre dernier, soit trois jours avant la remise de votre rapport, Monsieur le rapporteur, l'étude de l'IMSEE à laquelle vous faites allusion sur nos relations commerciales avec les pays membres de l'Union Européenne. Je précise que cette étude a été conduite selon les orientations du Président de son Comité Scientifique, le Professeur Pierre-André CHIAPPORI, par le Directeur de l'IMSEE qui a engagé un certain nombre de démarches permettant d'évaluer la répartition du chiffre d'affaires des entreprises de Monaco selon leurs différentes zones de destination, à savoir Monaco, la France, l'Union Européenne ou le reste du monde.

L'étude ainsi communiquée pour l'information des Elus a bien entendu reçu préalablement la validation du Professeur CHIAPPORI, lequel a tenu à préciser qu'elle est incontestable au plan de la méthodologie scientifique en fonction des données disponibles. Elle comporte en tant que telle de nombreux enseignements.

Toutefois, le Professeur CHIAPPORI observe qu'elle comporte aussi certaines limites car ce qui nous intéresse avant tout c'est que Monaco conserve voire renforce son attractivité avec cet éventuel accord. Or, on ne peut évaluer le potentiel supplémentaire d'exportation de nos entreprises en cas d'accord avec l'Union Européenne et le Professeur CHIAPPORI considère que lesdites données sont en l'état, impossibles à évaluer scientifiquement.

Cela étant, les questions que cette étude soulève, relatives notamment au ressenti des professionnels, secteur par secteur et par taille d'entreprise, méritent effectivement d'être approfondies au plan qualitatif et c'est ce que le Gouvernement va s'attacher à faire en profitant des réunions sur la libre circulation des marchandises organisées par la Commission européenne sur les divers secteurs susceptibles d'être concernés par l'accord.

Lors de la première séance qui s'est déroulée à Bruxelles les 22 et 23 septembre, Monsieur le Président, trois chefs d'entreprises de la Principauté concernés par les thématiques à l'ordre du jour ont ainsi participé à l'invitation du Gouvernement. Une autre session devrait par la suite se dérouler avant la fin de l'année qui sera consacrée à une vingtaine d'autres secteurs économiques significatifs pour Monaco. Le Gouvernement associera là-aussi des professionnels concernés.

A l'issue de ces réunions, il sera alors possible de tirer des enseignements de façon beaucoup plus qualitative. Nous pourrions, si nécessaire, l'enrichir par une étude complémentaire.

Dans le même temps, Monsieur Franck BIANCHERI va poursuivre sa mission de contact avec les professionnels et les représentants des entreprises de la Principauté, étant précisé que pour l'heure, la contribution des professions réglementées que nous avons sollicitées ne nous a pas encore été communiquée.

Bien entendu, le Gouvernement se tient prêt, comme il vous l'a d'ailleurs proposé, à venir vous présenter plus en détail l'étude réalisée par l'IMSEE et notre négociateur M. TONELLI continuera à vous tenir régulièrement informé des réunions qu'il tient avec la Commission Européenne. Nous pourrions, comme je vous l'ai écrit, organiser une nouvelle Commission Plénière d'Etudes après la première phase d'échanges sur le volet institutionnel qui se tiendra fin octobre 2015.

Je comprends, Monsieur le rapporteur, votre attente sur ce sujet car nous savons qu'il peut générer des inquiétudes. Mais comme vous le savez, les discussions qui viennent de débiter s'inscrivent dans un calendrier espacé qui est fixé par l'Union Européenne. Nous ne pouvons par conséquent pas vous donner de nouvelles informations quotidiennement s'il n'y en a pas. Ce sont des discussions de longue haleine qui vont certainement prendre des mois, voire des années. Nous devons en prendre notre parti, l'important étant de rester déterminés pour défendre nos positions et nos spécificités.

Pour en terminer sur les sujets qui appellent des critiques méthodologiques mais sur lesquels je crois que nous nous rejoignons sur le fond, je voudrais dire un mot sur le problème de la circulation.

Suite à votre déclaration publique concernant la nécessité d'organiser des états généraux de la circulation, Monsieur le Président, j'ai dû rappeler un

certain nombre de principes car la formule que vous proposiez, c'est-à-dire une réunion avec une participation du Conseil National, du Gouvernement, des Services de l'Etat, des responsables des Communes limitrophes et des autorités françaises relève du domaine des relations internationales et plus particulièrement des relations franco-monégasques qui sont de la compétence de l'exécutif, mais également de la gestion des affaires intérieures de l'Etat.

La Commission Locale Transfrontalière émanant de la Commission de Coopération franco-monégasque instituée par le traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française, signée à Paris le 24 octobre 2002, est en effet compétente en la matière. A l'occasion des réunions de cette commission et encore lors de celle qui s'est tenue en dernier lieu le 6 février 2015 à la Préfecture des Alpes-Maritimes, la partie monégasque a évoqué avec le Préfet, les représentants des services de l'Etat français et l'ensemble des élus des communes limitrophes toutes les questions ayant un lien avec ce sujet (réouverture de la bretelle de l'autoroute A8 à Beausoleil, aménagement d'un trémie sur la Moyenne Corniche à Cap d'Ail à l'entrée de Monaco). Elle a fait part aux autorités françaises de la disponibilité de la Principauté pour examiner des solutions et participer à des études. J'espère que nous aurons des annonces par les autorités françaises assez rapidement.

De mon côté, je suis en contact permanent sur ces sujets avec les plus hautes autorités de l'Etat français, que ce soit la Présidence de la République ou encore au niveau du Ministère des Transports. Ceci démontre parfaitement, je crois, l'implication et la persévérance du Gouvernement dans un domaine où les solutions sont difficiles à mettre en œuvre, car elles impliquent souvent d'interrompre le trafic et la circulation, et où les délais administratifs français sont extrêmement longs avec des procédures complexes et des recours (rappelons qu'il aura fallu dix ans pour obtenir la déclaration d'utilité publique qui a permis de réaliser le tunnel descendant).

Aussi, ne voyez pas dans ce rappel la volonté du Gouvernement d'exclure le Conseil National d'un tel débat qui nous concerne tous, mais plutôt le souhait que celui-ci puisse se dérouler dans un contexte conforme à nos Institutions et à nos conventions dont le fonctionnement concerne également la partie française.

Ceci dit, Monsieur le Président, sachant combien la question de la circulation et de la multiplication

des chantiers vous est chère, je suis prêt, si vous en étiez d'accord, à organiser une réunion sur la circulation, mais dans des conditions moins formelles. Nous pourrions échanger avec les Maires des communes voisines qui sont les plus concernées par ces questions et ce dans les prochaines semaines ou au début de l'année 2016, compte tenu du calendrier très chargé de nos travaux. Je suis à votre disposition, Monsieur le Président, pour organiser une table ronde sur ces sujets au Ministère d'Etat.

Concernant enfin le rendez-vous que vous qualifiez de « manqué » de la Commission Plénière d'Etudes, il s'agissait dans notre esprit de faire un point sur l'ensemble des actions non pas projetées mais bien effectivement engagées par le Département concerné et ses Services sur le thème de la mobilité, aux fins de traiter des flux d'échanges entrants et sortants, ainsi que des déplacements internes.

Nous aurions aimé à cette occasion pouvoir avoir connaissance de projets ou propositions concrets que vous auriez pu présenter puisque c'est un sujet sur lequel vous entendez vous engager, ce sera peut-être le cas la prochaine fois. Le Gouvernement peut donc également considérer de son côté que ce fut une occasion manquée mais lui, il ne vous en fera pas le reproche car il sait qu'il s'agit d'un sujet difficile qui ne peut être traité à coups d'effets d'annonce.

Cela n'empêche cependant pas le Gouvernement d'agir. Nous sommes ainsi tombés d'accord la semaine dernière avec le Maire de Cap d'Ail pour deux améliorations qui devraient permettre de fluidifier relativement le trafic :

- A la sortie de Monaco en montant, par la suppression du tourne à gauche pour descendre sur la basse corniche ;

- A l'entrée, avant le Bel Air, en permettant, grâce à la suppression de places de stationnement sur la Commune de Cap d'Ail, d'améliorer le fonctionnement d'un giratoire plus confortable à deux voies qui est déjà programmé.

Voilà des actions concrètes et constructives.

S'agissant à présent de l'examen mené par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'égard des dépenses, je souhaiterais aborder les différents points soulevés dans l'ordre chronologique du rapport pour pouvoir terminer par les sujets les plus importants pour l'avenir de la Principauté.

Je commencerai tout d'abord par évoquer les reports de crédits et le rythme auquel avancent certains travaux.

Sur les reports de crédits, il m'apparaît important de signaler que deux écritures, sur lesquelles je vais revenir, représentent à elles seules 25,6 M€, c'est-à-dire 50 % du montant des crédits effectivement non consommés en 2014 et qui ont été reportés sur l'exercice 2015, ramenant ainsi, vous en conviendrez, ce taux de reports à un niveau tout à fait acceptable.

Les autres 25,4 M€ représentent le cumul de quasiment trente autres écritures, ce qui me semble plutôt traduire une maîtrise assez satisfaisante de l'exécution des dépenses d'équipements du budget rectifié 2014.

Concernant les deux écritures que j'évoquais comme justifiant 50 % des reports de 2014 sur 2015, il s'agit de 14,4 M€ pour le tunnel descendant au sujet duquel l'Assemblée a été informée, sans remise en cause de la date de livraison, d'un échéancier des dépenses réelles différent de celui initialement prévu, en raison de retards pris dans le lancement des travaux de creusement.

Le Gouvernement, en annonçant ces retards, annonçait également que des mesures pour les rattraper seraient prises.

Je suis à cet égard heureux de pouvoir vous informer que ces mesures, qui ont principalement consisté à creuser le tunnel depuis les deux têtes et non pas qu'en montant depuis la tête avale, ont permis de résorber le retard et que la mise en service de cet ouvrage structurant pour l'accessibilité à la Principauté est toujours prévue à l'été 2016, avec, je voudrais le rappeler, la possibilité d'inverser ponctuellement le sens de circulation, comme demandé à très juste titre par le Conseil National.

La deuxième écriture (11,2 M€) concerne les opérations de maintien à niveau du C.H.P.G.. Ce montant significatif ne doit nullement être interprété comme une remise en cause du programme volontaire et qui ne faiblit pas visant à réaliser des opérations de maintien, de modernité et de qualité des différents Services et Secteurs du C.H.P.G..

Ce niveau de reports traduit simplement l'année de transition caractérisée par la reprise en charge par le Service des Travaux Publics de ces opérations.

J'en viens maintenant à l'interprétation des reports de crédits faite par Monsieur le rapporteur. Il considère

que cet outil budgétaire bien utile dans la gestion financière des opérations d'équipements reflète des retards pris dans l'exécution des travaux d'opérations stratégiques pour l'avenir et l'attractivité de la Principauté.

Vous aurez compris, par l'analyse que je viens de faire des reports de crédits, que cette approche n'est pas conforme à la vérité. Certes, des opérations se décalent, sans pour autant être remises en cause, pour des raisons étrangères à leur gestion opérationnelle.

Je pense au Cap Fleuri II, à Cap d'Ail, qui a nécessité la présentation d'un nouveau permis de construire selon, bien sûr, les procédures françaises, ce permis de construire est désormais obtenu.

Je pense au lancement des travaux du nouveau réservoir d'eau qui est conditionné par le rachat d'une parcelle à un tiers. D'autres opérations voient quant à elles leurs calendriers de travaux s'ajuster, avec parfois des décalages sur les dates de livraisons annoncées, cela plus pour tenir compte d'autres travaux dans le secteur et je pense à la liaison des Salines qui sera réalisée dans le cadre de la fin des travaux de la phase 0 du chantier du nouvel hôpital, ou pour tenir compte de données externes à l'opération, je pense à la galerie Sainte Dévote dont il n'est pas jugé opportun de démarrer les travaux avant la mise en service du tunnel descendant.

Par ailleurs, il m'apparaît important de rappeler qu'entre le moment d'une prise de décision politique de lancer une opération et sa mise en œuvre, il y a les délais incompressibles des différentes phases d'études de conception qui génèrent inmanquablement un décalage avec des interventions visibles sur le terrain mais qui constituent des délais inclus dans les délais de livraisons à chaque fois annoncés.

Je pense notamment au parking des Spélugues décidé il y a moins d'un an et dont le planning ne connaît aucun retard, aux opérations intermédiaires de logements domaniaux sur lesquelles je reviendrai par la suite, et je veux parler de la Villa Del Sol, et au programme de restructuration de l'héliport.

Il me semble à cet égard essentiel de signaler que des opérations d'envergures variables dont les lancements ont été validés plus anciennement vont ou sont entrées dans leurs phases actives de travaux conformément aux dates de démarrage annoncées.

Je veux parler des travaux de la darse Nord (depuis début 2015), de F.A.N.B. (poursuite à partir d'octobre), de l'ilot Pasteur (en fin d'année 2015), du nouvel

Hôpital (depuis le début du deuxième semestre 2015), et de l'opération Villa del Sol.

Bref, je tiens à affirmer la mobilisation de l'ensemble des Services de l'Etat concernés à veiller à respecter les délais de livraisons annoncés, tel que cela sera le cas pour les livraisons les plus imminentes : le Bloc C de Tamaris et le bâtiment du quai de l'Hirondelle (fin 2015), enfin le tunnel descendant (mi-2016).

D'une manière générale, je rappelle que le Gouvernement est comme le Conseil National profondément attaché à ce que les crédits d'investissements inscrits représentent environ un tiers des dépenses totales, ce qui est une nouvelle fois le cas dans ce projet de Budget Rectificatif. Il s'agit en effet d'une règle de bonne gestion budgétaire puisque ce sont ces crédits qui conditionnent les aménagements du Monaco de demain et donc une large part de l'évolution des recettes futures de l'Etat.

J'en viens à présent au plan numérique scolaire.

Comme vous le savez, l'engagement d'un plan quinquennal nécessite, dans les premiers mois de sa mise en œuvre, des études, des réflexions et une appropriation indispensables à sa réussite. Dans le cas du numérique à l'école, ceci est d'autant plus nécessaire – et chacun le sait – que l'introduction de ces nouveaux outils, au-delà de la simple acquisition de matériels, implique une évolution des méthodes pédagogiques, réclamant non seulement l'adhésion des enseignants à celle-ci, ainsi que leur formation, mais aussi et surtout une étude concertée approfondie quant aux choix des matériels et logiciels à acquérir.

Aussi, dès l'annonce du lancement du plan numérique dans les écoles de la Principauté, le Gouvernement Princier, au travers de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, s'est attaché à recruter un coordonnateur du numérique au sein de cette direction, afin de conduire ces réflexions, analyses et concertation avec les directions des établissements scolaires et les enseignants.

Ceci a permis, dès le premier semestre 2015, de définir les priorités, les axes stratégiques et de bâtir un plan de déploiement, tant des outils du numérique, que des programmes communs, des logiciels spécifiques à certaines matières et des formations à mettre en place ou à renouveler.

Ainsi, s'il est exact que les règlements mandatés au titre de l'article budgétaire, à fin juin 2015, ne s'élevaient qu'à 3 % du budget alloué sur l'année budgétaire 2015, les engagements de dépenses et

commandes passées s'élevaient à près de 80 % de ce budget, au 30 septembre dernier, et non seulement la totalité du budget prévu sur l'exercice sera consommée, une inscription complémentaire est même sollicitée sur le siège.

Le Gouvernement Princier, tout comme le Conseil National, attache une très grande attention à la réussite de ce plan du numérique à l'école. Sans confondre vitesse et précipitation, des objectifs, tout à la fois ambitieux et réalistes, ont été définis pour son déploiement, en commençant par les infrastructures (réseau, câblage, réseau sans fil, équipement en vidéoprojecteurs interactifs et tableaux blancs interactifs (VPI/TBI), puis les équipements individuels, sans omettre l'important volet formation. Ainsi :

- l'installation d'un réseau informatique spécifique à très haut débit a été généralisé dans la totalité des établissements scolaires publics de Monaco ;

- le déploiement progressif de bornes sans fils est engagé ;

- à la rentrée des classes de 2015, le taux d'équipement des établissements scolaires publics de la Principauté en vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et en tableaux blancs interactifs (TBI) s'établit à 36,4 %, soit un VPI/TBI pour 57 élèves, pourcentage à rapprocher du taux d'équipement des pays européens qui est de un VPI/TBI pour 100 élèves ce qui montre que Monaco n'est pas en retard en ce domaine ;

- à cette même rentrée 2015, 109 tablettes individuelles sont à la disposition des établissements scolaires et utilisables par environ 1.000 élèves, sans compter les équipements spécifiquement mis à la disposition des élèves bénéficiant d'un programme d'apprentissage individualisé ;

- 100 % des professeurs du primaire ont été formés à l'usage du numérique, ainsi que 15 % de ceux du secondaire.

L'année 2016, deuxième année du déploiement du plan sera celle de la généralisation des outils. Répondant à la préoccupation du Conseil National, le Gouvernement Princier se propose d'accélérer la concrétisation des objectifs initialement fixés. Ainsi, une inscription complémentaire de 75.000 € au Budget Rectificatif 2015 et une inscription majorée passant de 440 000 € à 540 000 € au primitif 2016 sont proposées afin :

- d'obtenir si ces inscriptions complémentaires sont acceptées, dès Pâques 2016, un taux d'équipement

moyen de VPI/TBI de 80 %, soit un pour 26 élèves, qui serait ensuite porté à 100 % à l'horizon de Pâques 2017, soit un VPI/TBI pour 21 élèves alors que la moyenne européenne est de 1 % d'élèves ;

- d'acquérir avec ces crédits complémentaires, 180 tablettes supplémentaires avant la fin 2015, puis 180 autres au premier trimestre 2016, afin de permettre l'usage de cet outil à la totalité des élèves du primaire d'ici Pâques 2016 et à près de 50 % de ceux du Secondaire ;

- enfin, ces crédits complémentaires pourraient permettre d'intensifier la formation des professeurs afin que 50 % de ceux des établissements du Secondaire soient formés en 2016. C'est notre objectif si ces crédits supplémentaires sont votés, d'arriver à atteindre 50 % de professeurs du secondaire, formés à l'usage d'une nouvelle technologie.

Ces éléments illustrent, Monsieur le rapporteur, non seulement que le Gouvernement tient ses engagements, mais demeure à l'écoute des préoccupations exprimées par le Conseil National et qu'il accepte de revoir sa copie.

S'agissant à présent de la situation du C.H.P.G., comme le souligne Monsieur le rapporteur, après plusieurs années de déficit jusqu'en 2010, cet établissement a connu, grâce à la bonne gestion de sa Direction, en lien avec le Gouvernement Princier, et l'implication de ses personnels, quatre années d'excédents, ce qui est remarquable dans le contexte actuel de la santé publique en Europe.

Si l'activité du C.H.P.G. a connu, au 1<sup>er</sup> semestre 2015, une baisse significative, celle-ci connaît aujourd'hui à nouveau une amélioration depuis le mois de juillet 2015.

Il est à noter qu'en concertation avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé, le Directeur a mobilisé, dès février et jusqu'à l'été, l'ensemble des Chefs de Service de l'Etablissement lors de plusieurs séances de la Commission Médicale d'Etablissement, par courrier et par contacts directs.

Ces appels à la mobilisation ont été, dans l'ensemble, entendus par la plupart des Chefs de Service.

L'activité des mois de juin, juillet et août 2015 s'avère ainsi meilleure que celles des mois correspondants de 2014.

Sur ces trois mois, l'ensemble Médecine-Chirurgie-Obstétrique plus Psychiatrie enregistre plus 255



admissions directes et plus 667 journées par rapport à la même période de 2014.

Toutefois cette nette amélioration en juin, juillet et août ne suffit pas à effacer les baisses d'activité subies sur les 5 premiers mois.

Si on considère l'ensemble Médecine-Chirurgie-Obstétrique et Psychiatrie, la perte de journées sur 8 mois reste en effet de : 1621 journées par rapport à 2014, et de 408 journées par rapport aux prévisions du Budget Rectificatif 2015.

Il est trop tôt pour déterminer si cette tendance est conjoncturelle ou structurelle.

On peut constater par contre que cette baisse d'activité est plurifactorielle.

En effet, on ne peut présager ni de l'impact de l'ouverture de Pasteur 2 à Nice, sur l'activité du C.H.P.G., ni de l'activité des services du C.H.P.G. dont les chefferies vont changer (en 2016), ni de l'impact des travaux préparatoires au Nouvel Hôpital.

Certes, il est possible que la baisse d'activité soit enrayée au 2<sup>ème</sup> semestre 2015, car à fin août, hormis la Chirurgie Orthopédique, la Pneumologie et la Chirurgie Digestive et Viscérale, les résultats se sont améliorés, comme indiqué précédemment.

La chute d'activité sur les 5 premiers mois de 2015 invite à la plus grande prudence : certes, elle a été interrompue et partiellement corrigée par la bonne tenue des trois mois suivants (juin à août). Cependant, c'est le niveau d'activité des 4 derniers mois qui s'avèrera décisif pour déterminer le niveau global des recettes d'hospitalisation de l'exercice 2015.

Tous les efforts sont mobilisés pour maintenir l'embellie constatée depuis juin et éviter de retomber dans une période de brusque dépression d'activité.

J'en viens au point suivant soulevé par Monsieur le rapporteur qui concerne le devenir du pavillon monégasque actuellement installé à Milan pour l'Exposition Universelle.

Un projet de développement, Monsieur le rapporteur, coûte certes plus cher que des projets humanitaires distribués en urgence à des populations pas souvent préparées et pour faire une belle photo. Le projet de développement du Pavillon Monégasque de Milan est un projet exemplaire qui a été salué par tous les pays participant à l'exposition de Milan, c'est le projet qui remplit le mieux l'objectif de l'exposition internationale qui est de développer ce que l'on appelle

l'économie circulaire c'est-à-dire l'économie qui part du Nord et qui va au Sud et qui est porteuse de développement.

Le projet proposé par la Croix-Rouge monégasque au Burkina Faso est bien plus ambitieux que des projets ordinaires de coopération. Le pavillon de Monaco sera réutilisé dans son intégralité comme l'élément central d'un vaste centre de formation.

Il faut souligner, je le disais à l'instant, que Monaco est le seul pays à offrir une deuxième vie à son pavillon pour servir un projet d'aide au développement. Si l'investissement de 1,3 M€ peut sembler important, c'est que le démontage et le remontage sont effectués dans le but de reconstruire une entité fonctionnelle.

En tout état de cause il aurait fallu démonter le pavillon puisque les pays présents ne peuvent pas laisser leur pavillon à l'abandon, à la charge de l'Etat italien.

La Croix Rouge monégasque va investir près de 3,5 M€ sur fonds propres pour réaliser sur le site même l'ensemble des infrastructures nécessaires au centre de formation polyvalent de Loumbila.

La construction d'infrastructures de qualité coûte cher. A titre d'exemple, l'école de 8 classes « Prince Albert II » à Port-au-Prince à Haïti a coûté près de 1 M€ en 2012 et coûte une centaine de milliers d'euros chaque année pour ses frais de fonctionnement.

Ce centre de Loumbila permettra non seulement de créer des emplois directs, d'étendre l'initiative de renforcement des premiers secours que mène la Croix-Rouge monégasque avec le soutien du Gouvernement Princier depuis de nombreuses années au Mali, Niger, Burkina Faso aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais également de former des jeunes gens vulnérables aux métiers de l'hôtellerie. De plus la location des espaces de formations avec hébergement et restauration permettra à la structure de s'autofinancer et de pérenniser les investissements de la Principauté sur le long terme, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Au moment où la plupart des pays d'Europe sont confrontés à l'accueil de migrants économiques dont beaucoup arrivent d'Afrique subsaharienne, la Principauté dans le cadre de son aide au développement, a choisi de mettre en œuvre des projets comme celui de la seconde vie du pavillon, levier de développement, pour permettre aux communautés vulnérables de développer sur place l'emploi, l'économie et de former

la jeunesse. Je crois sincèrement que nous pouvons tous ensemble être fiers de ce projet au Burkina Faso.

Pour en terminer sur le chapitre des dépenses et pour terminer aussi mon intervention, je souhaiterais évoquer un point très important qui concerne les dépenses de personnel dans la Fonction Publique.

Important en effet car il en va de la qualité du service public monégasque qui est toujours louée par les administrés selon les dernières enquêtes réalisées, mais aussi de la maîtrise de nos dépenses publiques car, comme vous l'avez souligné à juste titre, Monsieur le rapporteur, il s'agit par nature de dépenses pérennes.

Alors effectivement, on peut se rejoindre sur le constat : les derniers budgets présentés comportent des créations de postes. Mais on ne peut s'arrêter à cela sans comprendre ce qu'il y a derrière, à savoir dans beaucoup de cas un accroissement du périmètre d'action de l'Etat qui génère mécaniquement de nouvelles dépenses mais aussi de nouvelles recettes.

Des explications précises ont été apportées au cours de nos séances privées quant à la justification de ces créations et il serait trop long d'y revenir en détail ce soir.

Par contre, laissez-moi vous dire que le bilan comptable de la mesure de non-remplacement systématique des personnes quittant l'Administration que vous donnez en référence au rapport du Contrôleur Général des Dépenses ne correspond pas à la réalité. Ainsi, depuis sa mise en œuvre en 2011, cette procédure a permis de procéder au gel de 16 postes. Parmi ces postes, 3 sont encore gelés à ce jour et 1 a fait l'objet d'un transfert vers un autre Service par redéploiement, les 12 autres ayant depuis été pourvus au fur et à mesure des besoins.

Par ailleurs, au-delà du simple bilan comptable, cette procédure implique une justification systématique par le Chef de Service de la nécessité du poste à pourvoir, ce qui a pour double effet de générer une réflexion sur la rationalisation des missions au sein du Service et de limiter les demandes de créations de postes. La Fonction Publique ne se gère jamais par à-coups, elle se gère toujours par des évolutions que les personnels et les cadres sont capables d'intégrer pour accompagner ce mouvement de contrôle de la dépense publique dans la Fonction Publique.

Je vous l'accorde toutefois, Monsieur le rapporteur, on pourrait faire mieux, mais vous savez comme moi que remettre en cause la nécessité d'un poste au sein de notre Administration n'est pas chose aisée car nos

Services en ont réellement besoin et qu'ils ne sont pas en situation de sureffectif.

Ce comportement de bon gestionnaire que vous prônez afin d'atteindre l'objectif partagé de la maîtrise de nos dépenses publiques relève du bon sens et cela s'applique à tous et sans esprit malveillant, je constate sur les deux dernières années, je relève ainsi que 5 postes permanents ont été créés au Conseil National...

**M. le Président.-** ...Heureusement !

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Je ne conteste pas... soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à l'effectif global. Dans le même temps, les effectifs de l'Administration dans son ensemble augmentaient de moins de 3 %.

Certes ces pourcentages ne sont pas très significatifs sur le plan statistique je le reconnais et vous me direz que « comparaison n'est pas raison », mais Monsieur le Président sait comme moi qu'il y aura sans doute d'autres créations bientôt à venir au travers de la constitution de son Cabinet, sans oublier les assistants des Conseillers Nationaux, même si ces postes ne sont pas des postes de fonctionnaires, ils renforceront quand même la dépense de l'Etat mais je ne dis pas ça sur le ton de la critique ni pour remettre en cause ces recrutements que je sais tout à fait nécessaires pour la qualité du travail législatif du Conseil National. Je voulais simplement souligner que nous sommes tous concernés – l'échelle est différente parce qu'évidemment il y a plus d'emplois dans la Fonction Publique de l'Etat qu'au Conseil National – par cette nécessité d'accroître les postes de dépenses de personnels.

A cette occasion, Monsieur le rapporteur, je trouve tout de même surprenant que l'on fasse un procès d'intention au Gouvernement, lequel ne ferait pas attention selon vous, à l'équilibre budgétaire, alors que c'est ce même Gouvernement qui l'a rétabli en amorçant un tournant courageux et qui n'y déroge pas depuis en présentant des projets de budgets équilibrés et en clôturant l'exercice avec des excédents appréciables. Je rappelle qu'entre 2012 et 2014, ce sont 42 M€ d'excédents qui ont été enregistrés et qui vont venir alimenter notre Fonds de Réserve Constitutionnel. Par ailleurs, sur cette même période, la bonne gestion de ce Fonds a permis d'accroître l'actif de 384 M€.

Suite aux réponses que je viens d'apporter concernant les points soulevés dans le rapport de la

Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'égard des dépenses, je souhaiterais pour terminer aborder deux sujets majeurs pour le Gouvernement et le Conseil National, à savoir la situation de la Société des Bains de Mer et celle du logement.

S'agissant tout d'abord de la S.B.M., je vous rejoins, Monsieur le rapporteur, et vous confirme qu'elle fait l'objet de toute l'attention nécessaire de la part du Gouvernement en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société.

C'est le premier employeur privé à Monaco, qui compte dans ses rangs de très nombreux Monégasques depuis toujours. C'est aussi le fleuron de notre économie dont le rayonnement est important pour toute la Principauté.

A l'issue de l'augmentation de capital et des négociations avec les deux nouveaux actionnaires investisseurs qui ont été menées par le Gouvernement Princier, l'entrée au capital de Galaxy Entertainment ouvre de nouvelles perspectives en matière de marketing jeux. Des employés des Casinos de Monte-Carlo pourront ainsi très prochainement se rendre à Macao pour échanger avec des professionnels des jeux chinois. En retour, il est attendu que les représentants de Galaxy s'efforcent d'ici fin 2015 d'envoyer certains de leurs clients pour jouer dans les Casinos de la Principauté.

Pour ce qui est de L.V.M.H., sa connaissance du monde du luxe sera un atout précieux pour la S.B.M. et son image à l'international.

Pour ce qui est des travaux, les deux projets immobiliers engagés par la S.B.M. représentent un investissement total compris entre 650 et 690 M€. Le Gouvernement n'a plus à rappeler toute l'importance pour Monaco qui s'attache à ces deux projets d'envergure que sont la réalisation du Sporting d'Hiver et la rénovation de l'Hôtel de Paris.

Comme cela a toujours été indiqué, ces travaux seront financés pour un tiers par l'augmentation de capital, un tiers par des fonds propres et un tiers par un endettement extérieur.

A ce jour, l'augmentation de capital de 215 M€ a eu lieu et 186 M€ ont été engendrés par les droits au bail et assimilés. Le solde de 250 M€ sera assuré par des financements externes par endettement. Il est toujours envisagé une enveloppe de 350 M€, dont la mise en place interviendrait dans le premier semestre de l'année 2016.

A ce stade, les montants annoncés sont considérés comme suffisants par la S.B.M. et il n'est donc pas envisagé de solliciter l'Etat pour un concours additionnel.

Si la partie immobilière constitue un enjeu important, le maintien et le développement des jeux qui constituent le cœur de métier de la S.B.M. demeurent pour le Gouvernement une priorité fondamentale.

Je regrette à ce titre, comme vous, que la Commission tripartite que nous avons prévue avant nos séances sur le Budget Rectificatif n'ait pu se tenir. Le Gouvernement avait demandé que les documents nécessaires vous soient adressés préalablement dans des délais vous permettant de les examiner. Cela n'a pas été le cas et sachez que nous avons demandé fermement à la S.B.M. de le faire désormais et d'être attentive à la fois par courtoisie mais aussi pour respecter le travail, sur la qualité des informations à vous transmettre, mais également aux délais de transmission. Nous allons nous réunir le 12 octobre après-midi. Vous avez je crois déjà reçu les documents. Nous pourrons faire un point précis sur les résultats des jeux et sur les mesures déjà entreprises pour les soutenir et les développer.

Nous pourrons également évoquer la prochaine école des jeux.

Comme vous le savez, les négociations relatives à la nouvelle convention collective des jeux de table ont retardé celle – l'école des jeux – qui avait été envisagée.

L'accord qui a été conclu avec l'aval de 75 % des salariés et que vous avez salué vous-même, Monsieur le Président, ainsi que je crois beaucoup de Conseillers Nationaux et que le Gouvernement a salué aussi, va nous amener désormais à nous inscrire dans sa logique compte tenu des efforts financiers considérables consentis par la société pour financer ce statut unique.

Une école d'intégration sera donc annoncée fin décembre et se déroulera au milieu du premier trimestre de 2016.

Le nombre des participants sera fonction des remplacements nécessaires suite aux départs à la retraite de certains personnels ayant déjà annoncé leur intention de quitter la société, la convention collective prévoyant, je le rappelle, le remplacement *a minima* d'un départ définitif sur deux. Si d'autres personnels des jeux – je pense que M. BIAMONTI est dans cette perspective – en faisaient de même, il pourrait être envisagé une école d'une dizaine de personnes.

Comme vous, le Gouvernement souhaite également que la S.B.M. soit en mesure de proposer des emplois aux Monégasques. Il ne serait cependant pas responsable de ne pas respecter les dispositions de la nouvelle convention collective des jeux de table. La direction l'a proposée, les salariés l'ont approuvée, et le Gouvernement ainsi que le Conseil National l'ont saluée.

J'en viens à présent et pour terminer, à la politique du logement qui se trouve au premier rang des préoccupations partagées du Gouvernement et du Conseil National. Je veux naturellement parler de la politique du logement en faveur des Monégasques. Ce thème est abordé sous différentes facettes dans plusieurs parties du rapport et je souhaiterais vous répondre avec précision sur l'ensemble de ces points en commençant par les opérations domaniales intermédiaires que nous avons évoquées au moment des débats relatifs l'année dernière aux Budgets Rectificatif et Primitif.

Vous considérez là aussi que les engagements que j'avais pris n'ont pas été respectés.

Ils étaient effectivement de lancer deux opérations intermédiaires sur les trois qui étaient évoquées à l'époque, dont l'une, je le rappelle, la Villa Marcelle, avait suscité des réserves de faisabilité de ma part puisque dans ma déclaration du 10 décembre 2014, en réponse déjà à votre rapport Monsieur BURINI, j'indiquais « une vérification a fait apparaître la possibilité de l'existence d'une servitude à même d'entraver la réalisation du projet de 20 logements sur 7 niveaux ».

Alors, aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Une opération est certaine. Les études sont achevées. Elle va être lancée selon le calendrier pré-établi, elle va vous être présentée à la Commission du Logement dans son détail et le chantier doit démarrer au mois de novembre prochain, c'est celle de la Villa del Sol qui comportera 33 logements. Sa livraison est prévue en fin d'année 2017. La Villa Del Sol comportera des logements domaniaux réservés aux Monégasques.

Je vous confirme, Monsieur le Président, que le Gouvernement considère qu'il s'agit bien d'une opération domaniale qui de ce fait est naturellement destinée aux Monégasques.

La servitude pour la Villa Marcelle est malheureusement une réalité. Elle s'impose à ce jour à nous. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une disposition liée à notre réglementation, car si c'était le cas nous

pourrions effectivement modifier la réglementation. C'est au contraire une servitude de droit privé détenue par un tiers et nous ne pouvons pas passer outre, sauf à s'exposer à un recours et certainement à une condamnation, ce que, évidemment, le chef du Gouvernement ne saurait envisager.

Dire que l'on vous a caché la vérité en la matière n'est pas conforme à la réalité. Nous pourrions cependant réaliser sur cette villa 7 logements et 400 mètres carrés de bureaux, ce qui n'est pas à négliger.

Enfin la dernière opération envisagée l'an dernier est celle de la rue Grimaldi, qui, effectivement aujourd'hui ne peut pas aboutir tout simplement parce que les contreparties demandées par le promoteur ne sont pas acceptables.

Je comprends donc vos interrogations et je reconnais effectivement, ce dont je vous donne acte Monsieur le Président, que nous n'avons pas pu remplir les objectifs que nous nous étions fixés. Il nous appartient donc, si on ne veut pas rester dans le passé et si on veut regarder ensemble l'avenir, de proposer en conséquence des solutions de remplacement.

Nous avons différentes options dont le Gouvernement souhaite discuter avec vous.

Il y a tout d'abord l'opération Stella. Au-delà du socle, de l'école et des bureaux dont nous avons déjà parlé, nous sommes en contact avec le promoteur de ce projet idéalement situé à la Condamine et nous pourrions dès ce Budget Rectificatif envisager de nous engager dans l'acquisition d'une bonne trentaine d'appartements. Mais serait-ce raisonnable et conforme aux intérêts de l'Etat, alors que nous savons que la typologie de ces appartements, qui sont tous pour l'heure en duplex, ne correspond pas forcément aujourd'hui à nos besoins et risque de créer une inégalité par rapport à la qualité standard de nos logements domaniaux ?

Nous pourrions aussi continuer à discuter avec ce propriétaire pour voir comment reconfigurer son programme actuel. Selon lui, cela est possible et qui plus est sans différer le délai de livraison qui est en juin 2018. Ce serait la façon la plus simple et la plus efficace de trouver les logements dont nous avons besoin, de les trouver dans un délai très réduit lesquels pourraient être attribuables lors d'une Commission que nous tiendrions à l'automne 2017. Nous avons les crédits disponibles, comme je l'évoquais au début de mon intervention. Nous pourrions consacrer les deux tiers des 55,5 M€ pour l'école et les bureaux et le tiers restant pour amorcer l'acquisition de ces

appartements. Alors, je me permets de vous le dire, pourquoi ne pas le faire ?

Nous avons par ailleurs d'autres solutions. Je parle en tout premier lieu de la Villa les Lierres sise avenue de l'Annonciade. Vous savez que c'est une opération au sujet de laquelle nous avons déposé un projet de loi d'expropriation, mais en parallèle nous avançons dans les discussions avec ses propriétaires nous en sommes pratiquement à un accord amiable et, là encore, nous pourrions envisager une construction plus importante sur cette villa de 12 à 14 appartements, plus les parkings, plus 440 mètres carrés de bureaux, etc...

Nous avons enfin deux autres pistes dont nous n'avons pas encore pu vous parler car elles sont très récentes. Mais je préférerais ce soir ne pas aller au-delà pour ne pas commencer à aiguïser l'appétit de leurs propriétaires.

Partageant votre sentiment et votre approche, exprimés à plusieurs reprises dans des déclarations publiques récentes, Monsieur le Président, s'agissant de la nécessité, une bonne fois pour toute, de dépolitiser le débat du logement et de déconnecter les délais de livraison de ceux des élections, le Gouvernement considère que la priorité pour vous et pour nous est de trouver des opérations de qualité, permettant d'offrir des logements confortables et bien adaptés aux besoins des Monégasques et ce en attendant les grandes livraisons qui sont programmées avec les opérations Engelin et Testimonio II.

C'est pourquoi les opérations intermédiaires doivent s'inscrire dans ce cadre, et non pas dans la précipitation imposée par des échéances électorales, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que les efforts incontestables que nous avons réalisés au niveau de la rénovation des appartements libérés vont nous permettre de disposer de marges de manœuvre appréciables sur les deux prochaines années. Nous pourrions ainsi en 2016 tenir une commission au printemps pour environ une centaine de logements. Ensuite en 2017, nous pouvons escompter une nouvelle commission pour une quarantaine d'appartements rénovés et la bonne trentaine susceptibles d'être achetés dans l'opération Stella. Il conviendra également de traiter les 135 appartements de l'Engelin et les 33 de la Villa del Sol.

Je termine par l'opération Testimonio II, je vous confirme que les éléments demandés dans le rapport, c'est-à-dire en fait le contrat avec l'opérateur, sont actuellement en cours de finalisation et que nous allons prochainement vous adresser les documents relatifs à

cette opération en toute transparence. Chacun d'ailleurs comprendra je pense qu'entre le vote d'une loi, qui est intervenu je le rappelle le 18 juin dernier, et la signature d'un contrat à la fois lourd et complexe au plan juridique, il peut s'écouler un peu de temps. Mais vous aurez tout très rapidement, y compris les garanties bancaires du bon achèvement de cette opération.

Avant d'entamer la discussion et l'examen de ce projet de Budget Rectificatif 2015, il m'apparaît essentiel de rappeler que la préoccupation de fond du Gouvernement et du Conseil National est la même : renforcer la qualité de vie en Principauté pour les Monégasques, les résidents, les travailleurs et les visiteurs qui contribuent chaque jour à son développement. En ayant cet objectif en commun, je pense que nous ne pouvons que nous entendre car il ne faudrait pas oublier que nous vivons dans un contexte international incertain et que, dans ce contexte, notre stabilité politique est certainement notre plus grande force. Il appartient à chacun de nous de la préserver.

C'est pourquoi je ne peux vous rejoindre, Monsieur le rapporteur, lorsque vous concluez votre propos en évoquant un lien qui serait brisé entre la population et le Gouvernement, comme le serait également l'équilibre du fonctionnement de nos Institutions.

Je vous laisse la responsabilité de vos propos dont la véhémence sur la forme n'a pour égal que le manque de substance sur le fond. Car restons sérieux, où d'autre qu'à Monaco le lien est si étroit entre la population et l'administration ? Dans quel pays au monde l'administré est-il aussi vite pris en charge lorsqu'un problème se présente à lui, parfois directement par les plus hautes instances du pays ? Je reçois chaque jour personnellement, moi, le Ministre, le Chef du Gouvernement, des courriers d'administrés auquel j'essaye, avec mes collègues du Gouvernement, dans le respect du principe, d'équité et bien entendu des textes en vigueur, de donner satisfaction dans les meilleurs délais, en faisant souvent du « sur mesure ». Croyez-vous, Monsieur BURINI, que cela se passe ailleurs aussi bien ?

Je n'ai sincèrement pas l'impression que le Gouvernement ait brisé son lien avec la population, mais au contraire qu'il est entièrement tourné vers la satisfaction des besoins dans la recherche constante de son bien-être et de l'intérêt général.

Par ailleurs, l'équilibre de nos Institutions repose sur le respect des compétences respectives de chacune des Institutions que nous représentons, il exclut toute forme de mélange de responsabilités. Je pense avoir

démontré tout au long de mon propos, au travers des exemples que vous avez-vous-même cités Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement est toujours resté dans ses prérogatives et a toujours respecté celles du Conseil National.

Pour ce qui concerne les engagements qui ont été pris, je pense là aussi avoir donné les explications nécessaires s'agissant de leur mise en œuvre et de leur respect. Certains sont d'ailleurs intimement liés à des montants inscrits au budget que nous allons examiner, ce qui appelle de la part de chacun une réflexion et une responsabilité au moment où il aura à se prononcer. J'insiste d'autant plus sur ce point qu'un vote négatif exprimé à l'égard d'un projet de budget est un acte qui n'est pas neutre, ne serait-ce que pour l'image qu'il donne aux Monégasques, aux résidents, ainsi qu'aux autres personnes qui viennent s'installer ou travailler en Principauté et qui peuvent mesurer chaque jour son dynamisme et la qualité de ses équipements.

Je pense qu'il est vraiment important à ce stade que l'on s'attache à dépasser nos petites insatisfactions ou d'éventuelles tensions relationnelles. Nous devons au contraire, chacun à notre place et selon nos responsabilités, démontrer une nouvelle fois la solidité de nos Institutions et œuvrer en faveur de la Principauté, comme le souhaite le Prince Souverain dont je rappelle les propos tenus au Conseil National le 23 juin 2006 : *« quand chacun – Gouvernement et Conseil National – fait un pas vers l'autre, aucune des deux Institutions n'est perdante et c'est, en définitive, notre législation, et donc notre pays, qui en retirent le plus grand profit. »*

Le Gouvernement est prêt à continuer à faire ce pas vers le Conseil National, loyalement. Je tiens à vous le confirmer solennellement ce soir Monsieur le Président.

Le Gouvernement porte, et je termine par ces mots, une appréciation positive sur ce projet de budget, une nouvelle fois marqué par l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Le Gouvernement s'inscrit au travers de ce budget dans une continuité d'action initiée sous la Haute Autorité de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain et guidée par le souci de l'intérêt général de la Principauté.

J'espère vivement, sincèrement que cette vision sera partagée par les Elus au moment du vote.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Ministre, pour votre déclaration.

Monsieur BURINI souhaitez-vous relever quelques points ?

Ensuite j'ouvrirai la discussion pour l'ensemble des collègues qui, comme vous le savez, ont six minutes chacun.

Nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.**- Oui, merci Monsieur le Président.

Juste un mot pour expliquer comment est élaboré le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Il est lu en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ligne à ligne, mot à mot, par l'ensemble des élus présents à la commission lors de l'examen de ce rapport.

En l'occurrence, lors de cette Commission des Finances et de l'Economie Nationale approuvant le rapport, il y avait quinze élus dont le Président de notre Assemblée, malheureusement aucun élu de la minorité et ce rapport a été approuvé à l'unanimité des présents.

Donc, je crois qu'il reflète au moins démocratiquement ce que pense notre Assemblée et lorsque vous répondez au rapporteur et au rapport, vous répondez entre autre aux quinze élus qui l'ont approuvé de façon unanime.

Donc, sans plus tarder, je les laisse s'exprimer.

**M. le Président.**- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, je vais dire quelques mots avant de passer la parole à mes collègues qui chacun, comme vous le savez aura six minutes pour s'exprimer.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable de précision et d'analyse de Marc BURINI, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Comme cela a été magistralement démontré, le Budget Rectificatif est le suivi naturel des engagements et de la parole donnée par le Gouvernement aux représentants des Monégasques au Budget Primitif en décembre dernier.

La qualité et la fiabilité de la parole publique gouvernementale, se reflètent donc dans l'état préoccupant de la relation institutionnelle entre vous et les élus que nous sommes.

Le Budget Rectificatif traite en premier lieu des lignes rectificées proposées par le Gouvernement dans le document qu'il nous a remis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Une Assemblée responsable ne peut, en outre, faire l'impasse sur les sujets politiques d'actualité ou les problèmes récurrents qui continuent à se poser à nos compatriotes et à la population de Monaco.

Il s'agit donc d'une analyse globale à laquelle s'est attelée la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, son Président et plus généralement l'ensemble des Conseillers Nationaux de la majorité, vous l'avez rappelé ce soir Monsieur BURINI.

Je dois à ce stade également regretter une fois encore l'absence lourde et préoccupante de l'opposition lors de l'examen de ce rapport et plus généralement lors des moments importants dédiés à l'étude des principaux enjeux en commission hors caméra !

Le principal exemple s'illustre dans la commission préparatoire à l'extension en mer du 12 juillet dernier, où votre absence a choqué beaucoup de vos collègues.

Votre conception du rôle d'élu s'arrête donc à de la posture médiatique, teintée bien souvent de malhonnêteté intellectuelle, nous en prenons acte. Assener des propos outranciers et bien forts, ne font ni une vérité, ni une politique responsable. Les monégasques se prononceront le moment venu.

Pour en revenir à l'essentiel, le Budget Rectificatif est pour nous l'occasion de distinguer le fond des enjeux politiques du moment, de la forme, à savoir la façon dont le Gouvernement nous traite ou nous considère.

On dit souvent que la forme est souvent aussi fondamentale que le fond, cela constitue un tout qui façonne le ressenti des élus de la majorité autour de moi, dans ces 1<sup>er</sup> jours de la session d'automne.

Notre sentiment général est que le Gouvernement dans son ensemble fait fi du principe, pourtant constitutionnel, de l'accord des volontés entre le Prince et la représentation nationale légitimement élue pour 5 ans.

C'est-à-dire qu'au lieu de venir exposer *a posteriori* les résultats de décisions dont on ne sait parfois d'où elles viennent vraiment, une concertation approfondie

et préalable à ces dites décisions devrait exister entre nos deux Institutions, une concertation en amont incontournable, éviterait des tensions, l'économie de débat, du temps perdu et de la perte d'énergie, et pourtant nous y sommes.

Le Gouvernement dans sa relation avec la Haute Assemblée est comptable de tous ses propos, quant à nous, nous sommes parfaitement à l'aise sur toutes nos déclarations depuis mars 2013.

Alors parlons concret, parlons avec des exemples.

Concernant la Société des Bains de Mer le Gouvernement s'est conjointement engagé avec la Direction de cette société en décembre 2014, oui décembre 2014, à la création d'une école de jeux pour nos jeunes compatriotes.

Cela fait 22 mois que certains attendent, si la S.B.M., société historique alliée au développement économique de notre Principauté et au développement social, ne peut à ce jour former une dizaine de jeunes compatriotes, je tire alors la sonnette d'alarme.

Le Gouvernement s'est engagé publiquement, je voudrais une date pour ces dix compatriotes qui attendent.

Par ailleurs, certains ont des vellétés de vouloir créer un cercle de jeux à Monaco en utilisant de surcroît des locaux domaniaux bien connus et cela au mépris des règles historiques régissant le monopole des jeux concédés à la S.B.M..

Outre l'opposition du Conseil National à ce principe sur lequel j'ai écrit au Gouvernement en juillet dernier, la S.B.M. est également fortement réticente à cette demande...

**M. le Ministre d'Etat.-** Le Gouvernement a dit non !

**M. le Président.-** Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je viens de m'en rappeler.

**M. le Président.-** C'est très simple... eh bien je vous remercie, vous avez tout loisir de me couper la parole comme je l'ai fait tout à l'heure...

(Rires)

**M. le Président.-** Effectivement, ce principe d'un seul concessionnaire des jeux titulaire d'un monopole sans partage est la seule garantie pour l'Etat d'une gestion irréprochable ; le monopole des jeux ne saurait être fragmenté ou morcelé directement ou indirectement.

Pour Monaco Telecom tout le monde est effectivement sur sa faim concernant le plan industriel et les innovations technologiques ou techniques, nous les attendons. Je n'ai toujours pas reçu le pacte d'actionnaire *in extenso*, Monsieur le Ministre, et comme le rappelle le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport, le Gouvernement est souvent très zélé sur la confidentialité de certains documents quand il s'agit de les transmettre au Conseil National.

Donc, je voudrais avoir ce document *in extenso*.

Pour la liaison par hélicoptère, le Gouvernement porte seul la responsabilité du blocage actuel et du contentieux en développement entre les deux compagnies concernées.

La méthode « du pas de l'un vers l'autre » n'a manifestement pas été appliquée dans ce cas précis, il est plus que temps que la médiation gouvernementale au plus haut niveau s'impose. Vous nous avez annoncé ce soir l'intervention de Madame le Haut-Commissaire, c'est une bonne chose.

Mais c'est également ce soir le moment de constater que tous les élus au Conseil National ont pu noter effectivement que le 24 septembre dernier une Commission des concessions a eu lieu concernant le sujet Héli-Air Monaco et que la décision avait été prise fin juin, concernant le choix de la nouvelle compagnie.

Parlons désormais de la circulation. J'ai demandé officiellement à deux reprises, le 26 mai et le 2 juin dernier, à ce que soient organisés des « Etats généraux » ou une table ronde, comme vous préférez, regroupant tous les acteurs concernés.

Vous m'avez opposé un argument anticonstitutionnel que je qualifierai de fallacieux ! Parce que pendant que vous me répondez ainsi, le trafic empire de jour en jour, c'est un constat douloureux que personne ici ce soir ne peut nier

Je prends acte, Monsieur le Ministre, de votre proposition qui va dans le sens de ma demande et je vous en remercie.

Concernant l'Union Européenne sur ce sujet aussi l'information préalable, la date et la netteté de la stratégie du Gouvernement parfois nous préoccupent.

Après avoir obtenu de haute lutte un groupe de travail mixte Conseil National/ Gouvernement, qui s'est réuni 2 fois en un an, nous avons le sentiment de n'être absolument pas associé à la stratégie gouvernementale dans les négociations. Je vous ai précisé tout à l'heure, que pour la dernière réunion – je ne lui en veux pas du tout étant donné qu'il est à New York – Monsieur TONELLI ne m'a pas informé des dernières réunions ayant eu lieu le 22 et 23 septembre dernier ! Elles font suite à un rendez-vous manqué en juillet lors d'une C.P.E. qui a laissé aux Conseillers Nationaux un goût amer.

Concernant l'hôpital, les élus du groupe santé, soutenus en cela par tous les élus je le crois du Conseil National, demandent au Gouvernement depuis maintenant 2 ans, la création d'une commission mixte en charge de la construction et du suivi technique et financier du nouveau C.H.P.G..

Cette demande de bon sens a été refusée depuis son origine par le Gouvernement, et nous ne comprenons pas ce refus alors que ce projet va concerner les budgets de l'Etat pour les 12 ans qui viennent au moins et avec des dotations publiques considérables.

Concernant le logement et les infrastructures publiques sur le logement, les 3 opérations intermédiaires sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé dès septembre dernier, au moment du Budget Rectificatif 2014, et qu'il a confirmé en décembre dernier lors du Budget Primitif 2015, sont effectivement partiellement abandonnées.

Cela a marqué les esprits des Conseillers Nationaux sur la qualité de la parole politique fournie par le Gouvernement. Or, il est difficile de concevoir que l'on puisse s'engager sur des opérations dont on sait pertinemment que certaines ne seront pas faisables.

Vous êtes le Gouvernement, vous avez des techniciens, des juristes, notre confiance parfois est plus qu'érodée.

Quelle que soit la solution de remplacement, dont celle qui nous a été présentée ce soir, et qui va faire l'objet de nombreuses questions au moment de la Section 7, les délais de livraison de fin 2017, début 2018, vont être extrêmement tenus et les 80 logements concernés pas toujours atteints. Pourquoi avoir laissé passer tous les premiers mois de 2015 alors que le



Gouvernement connaissait les difficultés réglementaires sur l'opération Annonciade ... Les élus restent plus que dubitatifs étant donné la proximité de la fameuse Tour Odéon, la seule réflexion qui me vienne à l'esprit, deux poids deux mesures !

Que dire de l'opération « Villa Del Sole », vous nous avez précisé ce soir et confirmé que la Villa Del Sole est bien destinée aux logements domaniaux et que les travaux commenceront dès novembre 2015.

Que dire également de la foncière d'Etat, la foncière d'Etat, une idée de notre campagne qui n'était pas une idée lancée en l'air, qui nous paraît être une solution pérenne à terme pour optimiser la gestion et la mobilité dans le parc domanial, mais qui n'a pas vu le jour. Trois ans, pour mettre en place un nouveau logiciel de gestion qui sera opérationnel début de l'année prochaine... c'est long ; c'est très long !

Le Gouvernement s'est aussi engagé sur un véritable plan de mobilité dont les contours devaient nous être transmis en concertation avec la Commission du Logement, et nous attendons toujours ces propositions, depuis plus de 15 mois... Vous nous avez proposé une réunion qui se tiendrait au tout début de l'année prochaine, Monsieur le Président de la Commission du Logement et moi-même nous viendrons... ou avant si notre calendrier le permet car ce dossier fait partie de nos priorités réciproques.

Quelle n'a pas été aussi notre surprise de découvrir, après avoir demandé le détail des possessions de l'Etat dans le secteur protégé, que près de 80 appartements sont libres, à rénover ou en cours de rénovation.

Ce chiffre est bien supérieur à ce que nous pensions et dans la période tendue qui s'annonce 2016, 2017 et 2018 sur le plan du logement, nous demandons au Gouvernement d'accélérer fortement la remise en état de ceux-ci.

Dans le même ordre d'idée, je vous ai demandé depuis la mi-juillet de nous fournir les garanties et les dates de démarrage des travaux sur l'opération mixte Testimonio 2, votée en juin dernier vous nous avez fait une réponse au mois de septembre qui était un peu évasive, nous disant que tout cela était à la Direction des Affaires Juridiques et pourtant chacun connaît l'importance de cette opération, les enjeux qui s'y rattachent et les débats que cette désaffectation, à juste titre, a provoqués.

Au titre des infrastructures publiques et contrairement à la vocation d'un Budget Rectificatif, le Gouvernement nous a proposé d'allouer 55,2 M€,

à l'achat d'une dalle foncière en vue de la construction d'une école sur l'îlot Stella à la Condamine.

Cette école que la majorité demande et je le rappelle, la majorité actuelle l'a demandée dès son arrivée a finalement été décidée, dont acte ; la somme engagée et son montant y compris les détails de l'opération projetée nécessitent des précisions que vous avez commencé à nous donner ce soir.

Cette infrastructure éducative pour nous devra naturellement faire l'objet d'une présentation complète à la Commission des Grands Travaux le 5 novembre prochain et rien ne pourra naturellement remettre en cause cet équipement indispensable pour l'Education Nationale.

Venons-en maintenant au sujet de l'extension en mer qui a été mis doublement à l'ordre du jour de nos débats d'une part, par l'ajout d'une ligne rectificative et d'autre part, par le souhait du Gouvernement de signer le 30 juillet dernier un traité fixant à 99 % l'ensemble du projet au mépris des demandes légitimes de la Haute Assemblée.

Dès décembre 2014, et c'est important de faire un certain nombre de rappels, j'ai obtenu auprès du Gouvernement de haute lutte, la création d'un groupe de travail dédié pour cette extension en mer.

Le représentant, Jacques RIT a été à mes côtés, élu à l'unanimité y compris par l'opposition ici présente, qui depuis a été frappée d'amnésie !

Nous avons eu 2 réunions, une en janvier 2015 et une fin mars. Ces réunions ont été consacrées à la structure technique malgré nos demandes sur le montage juridique et financier.

Ce n'est que mi-mai, après plusieurs demandes, que nous avons eu une note juridique transmise aussitôt à nos conseils.

Celle-ci s'est traduite par deux courriers en juin et début juillet, demandant solennellement au Gouvernement que le Conseil National soit associé comme cela avait été le cas pour Fontvieille 50 ans plus tôt au contenu du Traité dont la signature était prévue à la mi-août 2015.

Le 12 juillet, le Conseil National a tenu une commission d'étude, M. BURINI l'a rappelé, consacrée aux éléments d'information dont nous disposions. A cette réunion, lors de laquelle ont été provoqués de très riches débats, les élus de l'opposition ont encore brillé par leur absence, chacun jugera.

Par cette signature du 30 juillet dernier, le Gouvernement a en quelque sorte – et je l'ai dit publiquement – pris en otage le Conseil National et ses élus par sa méthode de la politique du fait accompli, cette fois-ci pour une extension territoriale, opération majeure pour la Principauté pour les 30 prochaines années que nous soutenons sur le principe, je le rappelle et je continuerai de le rappeler.

Mais nous avons appris au travers de la réunion du 22 juillet qu'il avait été fixé une date butoir, celle du 30 juillet 2016, au-delà de laquelle la Haute Assemblée n'aurait plus la latitude de voter.

Je rappelle que l'ordre du jour du Conseil National ne peut être fixé que par le Prince si Il le demande ou par le Président du Conseil National, mandaté par sa majorité, car nous sommes co-législateur.

J'ai lu avec attention, Monsieur le Ministre, vos réponses ce soir sur ce sujet et si j'ai bien compris et c'est extrêmement important, le contrat signé est donc évolutif, le contrat signé le 30 juillet dernier, la date butoir du 30 juillet 2016 n'est pas une date butoir et nous fixerons librement notre calendrier. Le Conseil National décidera seul du sort de ce projet. J'en prends acte et les élus ce soir avec moi.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous confirme publiquement ce que j'ai dit et ce que vous venez de reprendre, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie, puisque c'était ma transcription de vos propos.

Notre situation démontre une fois de plus sur ce sujet, comme sur ceux que j'ai évoqués plus tôt, que le dialogue institutionnel est grippé entre le Gouvernement et les élus.

Une certaine défiance existe dans les rangs du Gouvernement à l'endroit des hommes et des femmes que les Monégasques ont décidé d'envoyer siéger ici au Conseil National. C'est parfois le sentiment que nous avons.

Pourtant la Constitution est limpide, nous partageons le pouvoir législatif avec le Prince et le budget est la 1<sup>ère</sup> de nos lois, chacun doit respecter les attributions de l'autre, si l'on fait les comptes, à ce jour, le Conseil National est largement créditeur et le Gouvernement débiteur envers nous.

Ce constat est partagé par tous les élus ce soir de la majorité quelle que soit leur sensibilité et leur nuance.

La valeur de notre parole publique, la nôtre, celle que nous avons portée tous et chacun pendant la dernière campagne il y a 30 mois, et depuis notre élection, nous oblige et trace notre devoir, et le mien en particulier.

Seul un Conseil National à la place qui est la sienne dans l'équilibre des pouvoirs c'est-à-dire comme contreponds institutionnel, respecté et considéré par le Gouvernement, permettra de sortir de cette situation de blocage et de tension afin de travailler ensemble à la préservation des intérêts supérieurs du pays.

Je vous remercie.

J'ouvre donc le débat je vous propose maintenant, chers Collègues, de vous donner la parole.

Monsieur le Vice-Président.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste éclairer un petit point technique si vous me permettez.

Monsieur le Ministre ne prenez pas ça comme un procès d'intention. Vous avez fait référence à un autre régime, si c'est celui auquel je pense, vu de l'extérieur on appellerait ça un procès « Stalinién », vu de l'intérieur du régime qui faisait ces procès on appelait cela la « Pravda ».

Maintenant par rapport au délai qu'il y a eu entre la transmission du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et l'heure à laquelle votre réponse nous est parvenue. Pour être tout à fait clair l'Assemblée, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale reconnaît qu'effectivement il y a eu quelques jours de retard puisque la loi qui a été votée sur le fonctionnement du Conseil National prévoyait 10 jours ouvrés, vous avez eu le rapport 4 jours ½ ouvrés avant le début de la Séance Publique. Je pense qu'il aurait été judicieux, si on applique un prorata équivalent, c'est-à-dire environ 55 % qu'on ait votre réponse 2 jours avant, ce qui nous aurait permis de la décortiquer et d'y apporter les éléments de réponse, à la lumière de tout ce qui a été dit lors des Commissions Plénières d'Etude préparatoires.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Vice-Président.  
Je passe désormais la parole à Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.  
« Fa de ben a Bertrand, te le rende en cagan » !

La sagesse populaire nous a légué de nombreux dictons dont celui-ci qui est parmi les plus usités et les plus vérifiés dans la vie courante.

Le rapport de la Commission des Finances est édifiant :

A certains endroits, il remet en cause nos Institutions. Le Gouvernement n'est pas responsable devant le Parlement. Le Gouvernement n'est pas comptable de ses actions devant le Conseil National contrairement à ce que dit le rapporteur. Le vote des crédits budgétaires autorise l'engagement des sommes avec les actions prévues par l'Exécutif. L'attitude de défiance et de menace ne se justifie pas par les chiffres budgétaires mais par une malencontreuse et maladroite bouffée d'irritation de cette majorité. En effet, l'extension en mer et les négociations avec l'Union Européenne n'ont pas de réelle implication budgétaire actuelle.

Quand on se rappelle des accusations dirigées contre moi-même, ma majorité d'alors et mes collègues d'aujourd'hui concernant notre volonté de changer notre système de fonctionnement institutionnel parce que l'on ose demander le rétablissement de l'amendement budgétaire, il y a de quoi sourire !!! La majorité Horizon Monaco veut nous faire passer dès le vote de ce rectificatif en monarchie parlementaire pure et simple. Les Monégasques n'en veulent pas et cette majorité ne représente donc plus qu'elle-même.

Déjà, à plusieurs reprises, des positions fermes et tranchées ont été prises par la majorité. Le Gouvernement accède ensuite à ces demandes fortes et le vote des budgets ou de la loi en discussion se termine par des cris de victoire de notre Président assurant qu'un pas a été franchi et que dorénavant le Gouvernement a compris à qui il avait à faire... Et l'on s'aperçoit, et c'est le constat de ce rapport, que le Gouvernement continue comme il l'avait prévu initialement.

Dans le même ordre d'idée, à la demande du Président et de sa majorité, de nombreuses commissions de travail ou d'information sont créées. Le Gouvernement accède à la demande. Et la majorité se laisse enfermer dans un piège où, certes on lui

donne de l'information, mais où des décisions sont considérées comme acquises simplement par le fait d'en parler devant les responsables de la majorité. Lesquels responsables qui n'ont plus qu'à retourner faire adopter les décisions gouvernementales par la représentation nationale.

Il faut être très prudent Monsieur le Président, la cogestion Gouvernement-Conseil National n'existe pas dans nos textes et dans leur esprit. Il faut limiter au maximum les situations où l'on se retrouve piégé. Et, quand on sent le piège, il faut vite dénoncer les manques et quitter ostensiblement ces réunions en le faisant savoir. Sinon, on assiste à votre déconfiture dépeinte longuement dans le rapport de ce soir. L'exemple emblématique, pris parmi d'autres, est le dossier de l'extension en mer....

Alors, je ne vois qu'une alternative pour ce rectificatif :

La première possibilité : ce rapport et le vote du rectificatif sont une énième pièce de théâtre dont vous avez le secret :

Acte 1 la frustration-la colère-les menaces ou autres ;

Acte 2 les assurances et les bonnes résolutions gouvernementales pour vous amadouer ;

Acte 3 un vote positif en apothéose et avec les vivas de la majorité en jurant qu'on a gagné et qu'on ne recommencera plus ainsi de part et d'autre.

La seconde possibilité : vous votez effectivement majoritairement contre le Budget Rectificatif alors que vous aviez voté, il faut le rappeler, pour le Primitif 2015. Dans ce cas, vous montrerez votre incohérence dans la gestion du Conseil National, votre aveuglement concernant la prise en compte des rapports de force entre les institutions, votre souhait de détruire les équilibres qui ont permis à notre pays de se développer en toute sérénité pendant tant d'années. Vous mettez alors en mauvaise posture le fonctionnement même de notre pays.

Dans l'une ou l'autre posture, alors que le Gouvernement s'est choisi cette majorité en 2013, vous vérifieriez une fois de plus l'expression populaire et liminaire de mon intervention.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Depuis 8 ans, j'essaie d'enfoncer une multitude de clous dans une planche de bois dur avec un tout petit marteau. J'y parviens parfois pour certains ; pour d'autres, c'est souvent plus compliqué. La fatigue aidant, je me repose un peu et j'y reviens. L'idée, c'est de ne jamais perdre espoir. Et quand j'observe ma planche, j'aperçois encore de trop nombreux clous plantés çà et là à mi-hauteur, ils ont, me dit-on, probablement rencontré un nœud dans le bois...

En y regardant de plus près, sur la tête de chaque clou, est écrit un message énigmatique. Au hasard, « locaux des Abeilles », nous propose le premier. Et je me souviens soudain que cela fait deux ans que celui-là me résiste ! Je n'ai pourtant cessé de demander, avec l'appui des élus de la majorité, que ces locaux achetés par l'Etat et situés à proximité de la Place des Moulins fassent l'objet d'un appel à candidature pour que l'on puisse y installer une enseigne alimentaire haut de gamme, indispensable dans ce quartier. L'Etat accepte donc de perdre chaque jour des sommes qu'il devrait percevoir sous forme de redevance, de ne faire aucun cas de la T.V.A. que l'exploitant lui aurait forcément reversé.

Et les messages s'enchaînent, pour chaque clou mal enfoncé. Où en est-on de la réflexion qui doit être menée sur le Boulevard des Moulins ? J'y inclus bien entendu la Place, le bâtiment de l'Office du Tourisme, et plus généralement tout le quartier de Monte-Carlo qui doit être repensé en tenant compte des flux clients et des problèmes de circulation qui sont un véritable frein à l'attractivité du plus beau quartier commercial de la Principauté.

« Larvotto », apparaît soudain sur un autre clou. Là encore, comment se fait-il que nous attendions depuis plus d'un an le projet de rénovation de la seule plage monégasque ? Inutile de préciser que celui-ci doit être envisagé dans une refonte totale du quartier avec la future extension en mer mais aussi avec le nouveau projet du Palais de la Plage qui doit proposer une continuité commerciale avec le reste de la galerie du Boulevard Princesse Grace.

D'autres encore me signalent à juste raison que nous n'avons pas le calendrier des travaux qui doivent être réalisés sur le quai Jean-Charles REY, que nous attendons avec impatience le phasage des travaux du parking des Spélugues...

Ou encore que l'ancien local de l'A.S.M. qui se situait rue Grimaldi, est toujours inoccupé. Pourquoi ? L'opération domaniale est-elle toujours d'actualité ?

Et encore, celui-ci me parle de la diversification des recettes dans une économie monégasque certes flamboyante, mais quelque peu monolithique car dépendante d'une bulle immobilière. La réflexion que l'on doit mener aujourd'hui sur l'aménagement de l'îlot Charles III est à l'aune de celle-ci. Il nous faut envisager le futur en proposant aux entrepreneurs des planchers industriels ou des surfaces de bureaux à des prix raisonnables et l'Etat doit jouer son rôle de régulateur.

Encore, je lis « hôpital, baisse d'activité », inquiétant quand on sait que l'on va bientôt dépenser plus d'un milliard d'euros dans la réalisation d'un nouvel outil qui, nous dit-on, et je suis prêt à le croire, est indispensable pour conserver l'excellence qui est la nôtre dans le domaine médical.

Et encore, les opérations intermédiaires réclamées à cor et à cri depuis de longs mois, où sont-elles ? Les exigences de certains promoteurs, les problèmes liés à des servitudes de hauteur auront eu raison d'elles.

Ou encore le traitement réservé au propriétaire de la compagnie Héli-Air Monaco que l'on accuse de tous les maux, alors qu'il est l'opérateur historique, l'exploitant qui a, seul, contre vents et marées, développé cette société connue et reconnue dans le monde entier.

Sans oublier l'improbable reconversion du pavillon de l'Exposition Universelle de Milan qui est aujourd'hui mise à mal par le coût exorbitant de l'opération qui consiste à le réutiliser au Burkina Faso. Rendez-vous compte : 1 million et demi d'euros ! C'est donc une fausse bonne idée car l'aide humanitaire réalisée avec une telle somme pourrait vraiment être conséquente.

Et que dire de la nouvelle destination envisagée pour le local commercial laissé libre par l'A.J.M. dans la Galerie du Métropole ! Un cercle de jeux proposé par je ne sais qui, ne me paraît pas, en effet, compatible avec le monopole concédé à la S.B.M., mais il me semblait que nous avions décidé d'y installer une belle enseigne susceptible de s'acquitter d'une redevance allant au-delà de 1000 euros le mètre annuel.

J'arrête ici volontairement cette litanie en sachant que je n'ai pas évoqué d'autres sujets tout aussi

importants, mais je devine que mes collègues ici présents vont bien entendu s'en charger pour moi.

J'attends donc, Monsieur le Ministre, qu'à l'issue de ces débats vous me fournissiez un marteau beaucoup plus gros afin que je puisse terminer de planter tous ces clous qui me résistent depuis trop longtemps.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à présent à Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs du Gouvernement, chers collègues.

Lors de l'examen du Budget Primitif 2015, nous nous félicitons de la qualité des relations que nous avons pu instaurer entre le Gouvernement et la Haute Assemblée.

A cette période, il nous semblait à tous avoir trouvé la bonne méthode pour engager ensemble un dialogue constructif, dans l'intérêt de notre belle Principauté, de nos compatriotes et de tous ceux qui y résident.

Cette époque semble aujourd'hui bien lointaine. Et pourtant, il suffirait que chacun joue son rôle dans le respect des prérogatives constitutionnelles et d'un peu de bonne volonté pour apaiser bien des tensions. Mais encore faut-il en avoir l'envie et ne pas s'enfermer dans une volonté de prendre le pas sur l'autre plutôt que de faire un pas vers l'autre.

Aujourd'hui, le bilan n'est ni blanc ni noir mais plutôt gris.

Si on s'en tient à la stricte lecture des résultats financiers du Budget Rectificatif 2015, une fois encore il faut se rendre à l'évidence ; nous avons de la chance de vivre dans un pays qui peut se prévaloir d'un budget en excédent, qui plus est de l'absence de dette publique et mieux encore d'une réserve financière équivalente à plus de deux années de budget de fonctionnement.

Pour autant, tout ne se résume pas à des chiffres.

Dans le dossier du logement, l'opération l'Engelin avance, le projet Testionio II prend forme avec le vote de la loi de désaffectation, et les réflexions concernant

le projet Ida semblent aller dans le bon sens, à en juger par l'étude présentée par la Direction de la Prospective de l'Urbanisme et de la Mobilité. Pour autant, il faut déplorer que contrairement aux engagements pris au Budget Primitif, 2 des 3 opérations intermédiaires annoncées ne pourront voir le jour. Ainsi, et malgré la livraison de l'opération Odéon, le compte n'y sera pas d'ici la livraison en 2018 de l'opération l'Engelin.

Au-delà de toutes considérations politiciennes, les Monégasques doivent pouvoir se loger à Monaco. Nous attendons des engagements réalistes en la matière.

Dans un autre domaine, celui du social et de la santé, après avoir adopté la loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, comme la majorité s'y était engagée, et malgré le scepticisme de l'opposition, nous avons débuté au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, l'étude du projet de loi n° 932 relative à l'accessibilité du cadre bâti. Ces deux textes représentent un engagement fort de nos deux Institutions vis-à-vis des personnes handicapées et un témoignage de ce que l'on peut accomplir ensemble.

Dans le même domaine, il nous faut souligner les avancées obtenues par les représentants de la Haute Assemblée à l'occasion des réunions du groupe de travail sur le nouveau C.H.P.G.. C'est suite à ces réunions que la décision de construire la 4<sup>ème</sup> tour a été prise. Cette extension va permettre de transférer les activités du service psychiatrique, du vieillissant Pavillon Louis II, vers le nouvel hôpital. Ce transfert permettra d'améliorer les performances de cette activité et surtout de se doter d'une unité dédiée aux adolescents qui aujourd'hui nous fait défaut.

Certes, cette opération entraînera une augmentation du coût du nouvel hôpital mais c'est une dépense nécessaire pour la santé, entre autres, de nos adolescents.

De plus, cette opération permettra de récupérer environ 4000 m<sup>2</sup> de terrains constructibles, mètres carrés qui sont notre bien le plus cher pour les années à venir, notre pétrole comme certains l'ont dit. Voilà un autre résultat concret de ce que l'on peut faire ensemble dans le respect des prérogatives de chacun.

Je regrette toutefois qu'au regard de l'importance du projet, l'on ne nous ait pas accordé la constitution d'une Commission mixte plutôt qu'un simple groupe de travail. Sur ce sujet, Monsieur le Ministre, vous pouvez encore changer d'avis.

Dans le domaine de l'éducation, il faut souligner les efforts faits pour mettre en place les outils numériques, il faut poursuivre dans cette voie tout en se donnant les moyens et le temps de bien faire. Il convient de souligner le travail de l'Education Nationale et de sa Directrice. Dans les faits, celui-ci se traduit par un taux record de réussite au baccalauréat et par un volume toujours plus grand de demandes de dérogation pour faire admettre les enfants des familles des communes avoisinantes dans notre système éducatif.

Concernant le dossier de l'extension en mer, si sur le principe nous sommes tous d'accord, nous veillerons à ce que, à l'occasion des débats qui auront lieu lors de l'étude de la loi future de désaffectation, l'Etat et les Monégasques se voient garantir de justes contreparties.

Il y aurait encore beaucoup à dire, en bon ou en moins bon, sur les monopoles concédés, l'avenir du commerce et de l'industrie, le montant des reports de crédits..., mais nous en aurons l'occasion au cours des débats qui vont suivre.

Pour finir, je crois bon de rappeler que nous vivons dans un pays dont la stabilité politique et l'équilibre des Institutions sont assurés par notre Constitution. Ces deux critères sont des éléments majeurs de notre attractivité.

La Constitution précise entre autre que la délibération et le vote des lois appartiennent à la Haute Assemblée, et impliquent l'accord des volontés du Souverain, représenté par son Gouvernement et du Conseil National.

L'un ne peut aller sans l'autre et c'est bien ainsi.

Il nous faut donc travailler ensemble pour remplir notre mission : servir notre Souverain, la Principauté et nos compatriotes.

C'est là mon engagement d' élu.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur BOERI, nous vous écoutons.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous vivons un étrange paradoxe ; alors que le budget de l'Etat va plutôt bien, avec 4 M€ d'excédent, le chiffre d'affaires des entreprises de Monaco décline, au risque de dévitaliser le Pays.

Je rappelle que selon la Constitution « le budget exprime la politique économique et financière de la Principauté ».

L'augmentation de 2 % des recettes de l'Etat reste isolée de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises qui, lui, perd près de 1,8 milliard d'Euros entre 2013 et 2014 et 436 M€ au premier semestre 2015. S'agit-il d'un découplage ?

Je crains qu'à force de se focaliser sur le seul secteur des riches premiums, l'on constate qu'effectivement, c'est un succès pour les recettes de l'Etat, grâce à l'immobilier, avec, je le répète, un risque de la dévitalisation du pays.

Laissez-moi vous asséner quelques chiffres et, Monsieur le Ministre, je ne vais pas noircir le tableau. Tous ces chiffres sont issus de l'IMSEE, ils sont essentiels pour notre compréhension à tous.

Le chiffre d'affaires des entreprises 2014/2013 baisse. Un cas particulier ? Sans doute je vous crois ; mais ce n'est pas uniquement le pétrole qui en est la cause et je ne suis pas déclinologue ni à politologue.

Comparons le premier semestre 2015 au premier semestre 2013 ; je regarde une longue période pour éviter les effets conjoncturels :

Chiffre d'affaires de Monaco - 16 %

Commerce de gros - 36.5%

Construction - 26.7%

Activité industrielle - 11,1%

Je suis plus que préoccupé, car ce n'est pas tout, malheureusement.

Si mes collègues le veulent bien, je rajoute quelques chiffres :

La Principauté a perdu 50 000 croisiéristes entre 2014 et 2013 et c'est vrai, à la lecture du journal d'hier on en a récupéré 16 000 jusqu'à cet été.

Nos deux Institutions, Musée océanographique et Jardin Exotique, ont perdu 63 000 visiteurs

Les entités culturelles toutes réunies ont perdu 32 000 visiteurs

Seul le sport tire son épingle du jeu, le Grand Prix et le Tennis ont gagné 2 000 visiteurs supplémentaires.

Et que dire du tourisme d'affaires, - 23 728 nuitées entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2013 !

J'en termine avec tristesse, lorsque j'additionne les « chèvres et choux », c'est-à-dire tous chiffres confondus :

Entre 2014 et 2013, ce sont 300.000 visiteurs qui ont disparu, quand bien même si, pour cette même période 2014, l'Etat enregistrait, lui, un excédent de recettes de 25 M€. Aujourd'hui ce n'est plus que 24 M€. Heureusement il ne s'agit pas de visiteurs uniques comme on dit aujourd'hui.

A la lumière de ces chiffres, un clin d'œil, je dois vous dire que ce n'est pas par hasard que nous avons proposé de réaliser à Monaco un événement exceptionnel, pour attirer de nouveaux visiteurs.

Je rajoute quelques éléments collectifs supplémentaires pour éviter de pleurer. Ainsi :

- Déplacements en autobus - 124 000 passagers
- Transport ferroviaire - 5%
- Courrier - 6%
- Consommation d'eau - 2%
- Consommation électricité et gaz - 3%

Que dire encore des 1600 journées perdues à l'hôpital !

J'ai bien entendu, Monsieur le Ministre, dans votre réponse qu'il y avait en contrepartie des hausses d'emplois. Dans mon pays, dans ma manière de travailler cela s'appelle de la productivité ; chiffre d'affaires en baisse, nombre d'emplois en hausse ; c'est une chute de productivité !

Je conclus : Si l'Etat va bien, Monaco ne va pas si bien, et je crains même qu'il ne se dévitalise, « à l'insu de notre plein gré » !

Je l'ai dit ce matin : « Quand le sage nous montre la lune », je nous invite tous « à ne pas regarder le doigt ! ».

C'est l'avenir du pays qui se dessine sous nos yeux et c'est aussi notre responsabilité.

Comme le dit le poète :

« On ne sait pas que ça se passe mais ça se passe »

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vous remercie, Monsieur BOERI.

La parole est à Madame ROSSI.

**Mme Valérie Rossi.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, chers collègues.

Ce soir dans cet hémicycle je tiens tout d'abord à m'adresser aux Monégasques car c'est à eux que nous devons rendre des comptes à chaque fois qu'ils sont en mesure de nous regarder à travers les Séances Publiques budgétaires.

C'est à nous que revient la responsabilité de vérifier si les engagements que le Gouvernement a pris envers le Conseil National et donc envers les Monégasques sont respectés.

C'est notre rôle et c'est ce pourquoi les Monégasques nous ont élus. Ils nous ont accordé leur confiance et nous devons en être dignes.

Pour tenir notre cap le document auquel nous devons nous référer en permanence, c'est notre projet politique, celui qui a été choisi par les Monégasques. Ce projet politique il est parfaitement acceptable et applicable dans un environnement Institutionnel qui fonctionne bien. Cela suppose l'absence de tension entre le Conseil National et le Gouvernement et d'avoir sans cesse en mémoire la notion « du pas vers l'autre ».

Avant d'examiner le Budget Primitif ou Rectificatif nous organisons des séances privées avec le Gouvernement pour préparer ce moment, thème par thème. Les débats que nous avons eus lors des séances privées relatives à ce Budget Rectificatif m'ont laissé sur ma faim !

J'attends donc de ces Séances Publiques des explications plus pertinentes sur différents sujets, des sujets qui ont une incidence sur la vie de nos compatriotes, sur l'avenir du pays. De nombreux points restent en suspens et j'attends du Gouvernement des réponses claires, des engagements promis, des précisions souvent nécessaires.

On dit que patience et longueur de temps font plus que force ni que rage, je ferai mienne cette citation

pour ces séances. Donc, je serai patiente et à l'écoute de ces nombreuses heures de débat, sans oublier toutefois qu'il arrive que ma patience ait des limites et je crois que ce soir nombre d'entre nous ont largement dépassé leur capital « patience ». Alors, j'attends vraiment que ces débats me donnent vraiment que la confiance nécessaire afin d'assumer mes responsabilités le plus sereinement possible avec pour seule ambition celle de continuer de faire avancer Monaco et les Monégasques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROSSI.

Nous écoutons à présent Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames Messieurs.

Après ces échanges qui démontrent qu'il existe des différences d'approche et que toute la difficulté mais aussi la justesse de notre système politique c'est de trouver les moyens de faire un pas vers l'autre pour trouver des accords en phase avec l'esprit de notre Constitution, je voudrais ce soir énumérer quelques-uns des thèmes sur lesquels je serai particulièrement vigilante lors de cette séance et celle de lundi prochain.

L'énergie du Conseil National passée sur les problématiques de circulation et d'accès à Monaco est importante. Ce n'est pas de gaieté de cœur ou pour faire de la communication marketing que nous avons décidé de nous pencher sur cette question. Tout en souhaitant respecter les rôles de chacun et les prérogatives dévolues par nos textes, je pense que ce sujet est d'importance nationale tant les conséquences sont négatives pour l'image de Monaco, son attractivité et ses perspectives de développement économique. Alors, au-delà des positionnements de chacun, il faut je crois travailler en équipe avec tous les acteurs concernés. Et si le Conseil National a ouvert le débat, eh bien il a joué son rôle, et le simple fait que le sujet fasse débat est déjà une première victoire en soi à mettre à l'actif de notre action.

Vous le savez je suis en charge, au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, du travail et de l'emploi. Aussi je voudrais

rappeler que la situation et l'avenir du secteur industriel en Principauté continuent de poser question. Nous avons obtenu, en travaillant ensemble, la mise en place d'un Observatoire de l'Industrie, c'est un premier pas. Mais il faudra ensuite répondre enfin à la question clé dans ce domaine : quelle est aujourd'hui et pour le futur, la politique industrielle de la Principauté ?

Le haut niveau d'emploi de Monaco prouve sa vivacité économique enviée et jalouée parfois au bord des clichés. Ce dynamisme économique qui permet l'emploi doit être accompagné et préservé, et notre modèle doit être en mesure d'anticiper les grands changements : télétravail, schémas de déplacements des actifs, logement des salariés, évolution de nos régimes de retraites, pour ne citer que ceux-là.

Je serai très attentive à toutes les discussions qui auront lieu autour du thème de notre négociation avec l'Union Européenne, parce que cela aura aussi un impact sur la question industrielle et parce que cela ne doit pas être considéré comme une menace, mais plutôt comme une opportunité qui devra toujours être assortie d'une réelle vigilance.

Un dernier mot pour souhaiter à tous mes collègues, au Gouvernement et aux membres du personnel du Conseil National ici présents, des débats constructifs et sereins. Les Monégasques le méritent. Notre pays aussi.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur ELENA, nous vous écoutons.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Monégasques.

Ce soir les débats ont été longs... Les interventions ont été longues. La mienne sera courte et malheureusement toujours sur le même sujet.

Sur un territoire de deux kilomètres carrés, la priorité nationale n'est pas qu'un simple avantage accordé aux Monégasques, mais clairement une question de survie pour notre communauté.

Ainsi, courant juillet, un premier bilan de la Cellule de la Veille à la priorité nationale a été fait.

Si certains élus semblaient satisfaits, pour Renaissance, le constat est sans appel : les résultats



sont médiocres, voire mauvais, et depuis la situation a encore empiré.

Aujourd'hui, les Monégasques sont en droit de se poser des questions au sujet de cette Cellule de Veille qui, je me rappelle, était une des principales promesses faites par le groupe Horizon Monaco :

- A quoi sert-elle ?
- Quels sont ses objectifs ?
- Combien coûte-t-elle ?

- Surtout, ne serait-elle pas plutôt de la poudre aux yeux destinée à faire croire aux Monégasques qu'on les défend alors qu'il n'en est rien ?

Puisque la majorité actuelle est incapable de faire respecter la priorité nationale, Monsieur le Ministre, ce soir je vous demande, à vous, de veiller à ce qu'elle soit respectée comme c'est écrit dans notre constitution.

Je vous remercie de la part de nombreux Monégasques.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

Nous écoutons à présent Madame FREKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Il fut un temps où se promener dans Monaco était un plaisir.

Il fut un temps où se rendre d'un point A à un point B prenait 5 minutes.

Il fut un temps où l'air ambiant était respirable.

Monaco ressemble à un vaste chantier à ciel ouvert, les constructions privées rivalisent avec les constructions publiques. Les murs s'effondrent, la poussière gagne du terrain et nous sommes encerclés par nos propres excès.

Certains quartiers sont sinistrés par la multiplication de constructions. D'autres vont l'être. Il est temps d'envisager une meilleure gestion du planning des chantiers quels qu'ils soient.

A quoi ressemblera Monaco dans 1 an, dans 5 ans, dans 10 ans si nous ne faisons rien pour les limiter ?

Or, notre pays ne peut pas se permettre de n'avoir comme seuls atouts que l'absence d'impôt et la sécurité.

Nous avons certes des impératifs économiques et de logement mais rien ne peut justifier une telle baisse de notre qualité de vie.

D'autant que le Gouvernement n'a pas tenu sa promesse quant au nombre d'appartements qui auraient dû être construits pour les Monégasques.

A cela viennent se greffer toutes les problématiques de circulation dues aux chantiers, dues aux diverses manifestations, certes importantes pour Monaco, mais qui *in fine* paralysent nos voies de circulation, comme nos voies respiratoires.

Si le futur tunnel descendant aura pour but de fluidifier la circulation, j'espère qu'il n'aura pas à souffrir des fermetures qui sont actuellement en cours, sur celui déjà existant et qui provoquent des bouchons sur la pénétrante allant jusqu'à 45 minutes d'attente à 18 heures.

Certes il n'est pas de votre fait, il dépend de la sécurité française mais il trouve ses fonctions de fluidification de trafic bien amoindries.

Quel sera alors l'intérêt pour Monaco d'avoir un nouveau tunnel à un coût si élevé s'il ne pouvait remplir ses fonctions ? Nouveau tunnel qui fait d'ailleurs l'objet d'une inscription supplémentaire dans ce Budget Rectificatif.

En revanche j'ai pris note avec plaisir, à la lecture de votre réponse, Monsieur le Ministre, que vous avez obtenu deux améliorations pour fluidifier le trafic sur Cap d'Ail.

J'espère qu'elles seront suivies par bien d'autres.

En attendant, les parkings de dissuasion sont dans les placards depuis Mathusalem, les trains financés par Monaco disparaissent par enchantement, et les futiles explications apportées ne convainquent personne.

Je ne rentrerai pas plus dans le détail mais nous, Monégasques, résidents et aussi pendulaires souffrons de ce manque de vision en la matière.

Quant au bien-être de nos compatriotes et de nos résidents, il pâtit lui aussi de nos démesures.

On ne peut pas continuer à occulter le fait que l'atmosphère polluée, que j'évoquais plus tôt, a et aura un impact sur la santé de notre population. Je suis très inquiète.

La recrudescence des pathologies respiratoires dues essentiellement à la pollution dans notre région ne doit pas nous laisser indifférents.

Il s'agit pour nos enfants, mais aussi pour nos anciens de ne pas suffoquer en ville.

Nos parents nous envoyaient jouer dans la rue, pour nous aérer, je ne suis pas certaine que nous pourrons faire de même encore bien longtemps.

Je vous implore, Monsieur le Ministre, et je pèse mes mots, d'engager une réflexion profonde sur cette problématique.

Lors du Primitif 2015, soit 10 mois auparavant, j'évoquais les points importants pour lesquels je plaçais ma confiance dans le Gouvernement.

Ces « défis », si je puis les qualifier ainsi, étaient notamment une réflexion sur la prise en charge de la grande dépendance, la recherche de l'égalité homme/femme dans nos sociétés actuelles mais surtout la mise en place d'une véritable politique pour lutter contre les violences domestiques.

A ce sujet, je pense qu'il faudrait aujourd'hui réfléchir à une campagne de sensibilisation sur ces violences, en y incluant les violences en milieu scolaire, dont le harcèlement, et ainsi provoquer une mobilisation nationale contre ce fléau.

A un autre niveau je ne peux que féliciter le Gouvernement pour sa politique sociale et généreuse au bénéfice du plus grand nombre, comme indiqué dans votre réponse.

Mais lors du Primitif 2015, j'évoquais aussi la légitimité qui était conférée aux élus de par leur élection par les Monégasques.

Malheureusement, sur ce sujet, 10 mois plus tard, après une longue gestation, le bébé n'est pas très beau.

En effet, nous ne pouvons que constater que les méthodes employées par le Gouvernement dans ses relations avec le Conseil National n'ont pas évolué depuis. J'ai le sentiment de ne pas pouvoir jouer mon rôle pleinement tant les procédés utilisés semblent n'être qu'une information avant signature.

Et même si, de par la Constitution, nous ne pouvons donner que des pistes au Gouvernement pour sa politique et lui donner les moyens de la mettre en place, je crains fort qu'il y ait une rupture entre celle-ci et les souhaits des Monégasques.

Je vous engage donc à tout faire pour que nous puissions, à notre place, je répète, à notre place et soucieux des prérogatives qui nous sont données de manière légitime, que nous puissions remplir de manière adéquate les fonctions qui nous ont été attribuées.

Je vous remercie

**M. le Président.-** Merci, Madame FRESKO-ROLFO. Qui souhaite à présent intervenir ?

Je vous en prie, Monsieur FICINI, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs du Gouvernement, chers collègues.

Proposer les actes à la parole, le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que vient de lire notre collègue BURINI, a essayé de le démontrer.

J'aurais pu dans mon intervention de politique générale comme certains de mes collègues lister les difficultés sur certains dossiers concernant ce Budget Rectificatif 2015.

A cela j'ai souhaité revenir sur cet adage : la parole. Elle associe de fort qu'elle engage celui qui la prononce elle se définit d'abord comme une idée forte, elle est inhérente à l'action, elle est donc en elle-même un acte.

Dans l'hypothèse où les actes venaient à ne pas suivre cette parole, celle-ci alors n'aurait eu d'autre but que celui d'influencer l'autre aux fins d'obtenir un accord. Pour autant les actes concrétisés issus de la parole relèvent de la valeur morale de celui qui la prononce et renforce la confiance entre les parties dans leur rapport au quotidien. Dans le cas contraire cette confiance se délite et la méfiance s'installe si ce n'est plus.

Le Budget Primitif c'était votre parole, Monsieur le Ministre, celle de votre feuille de route, celle où vous vous êtes engagés vis-à-vis de la représentation

nationale qui l'a d'ailleurs validée à une très forte majorité. Sur ce Primitif vous aviez obtenu notre confiance.

Le Rectificatif pour les élus que nous sommes c'est de s'assurer du respect de vos engagements. Au regard du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale la réponse semble évidente, tant sur les résultats que sur la méthode.

Sur un bon nombre de dossiers sensibles, la représentation nationale s'estime loin du compte en termes de résultats et pour le moins peu respectée sur la méthode.

Notre rapporteur a rappelé ce soir quels sont à nos yeux les termes de ce que devait être notre relation institutionnelle. Il a aussi relevé les manquements du Gouvernement, notamment dans les informations à l'association du Conseil National sur les grands sujets d'intérêt général concernant l'avenir de notre pays.

Les débats, d'ailleurs, sur ce Budget Rectificatif 2015 en attesteront mais en filigrane il y a déjà à l'horizon le Budget Primitif 2016. Les élus, du moins ceux de la majorité, sont prêts pour que nos deux Institutions retrouvent cet équilibre, celui prévu par la Constitution, nous espérons qu'il en sera de même pour vous.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur FICINI.

Qui souhaite à présente intervenir ?

Madame AMORATTI-BLANC, nous vous écoutons.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers collègues,

Je ne ferai pas ce soir lors de cette séance si importante, le procès de telle ou telle méthode, je n'en ai ni les moyens, ni la prétention et je ne vais pas tomber dans la dramaturgie, la réclamation, ou même la demande. Mais il me semble important de regarder les faits, de regarder la réalité, telle qu'elle est.

Si nous avons été élus au sein de cette Assemblée, c'est pour rendre des comptes à nos compatriotes, électeurs tous les cinq ans, et qui ont largement porté

leurs suffrages sur notre équipe devenue majorité. Si nous occupons ce siège, c'est grâce à eux, et c'est pour eux que nous sommes là. Siéger ici, c'est un honneur, un honneur qui implique un engagement, des résultats et des positions qui représentent l'intérêt général, celui des Nationaux tout d'abord, mais, au-delà, celui du pays.

Les relations entre le Conseil National et le Gouvernement ne sont pas bonnes, comme tout le monde a pu le comprendre à la lecture du rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et du Ministre d'Etat.

Chaque jour, je me demande si nous sommes, nous élus, à la hauteur de la charge que nous ont confié nos compatriotes voilà deux ans.

Notre Conseil National, en revendiquant la voix des Monégasques, doit être un relais, un filtre, mais aussi un aiguillon d'un Gouvernement que j'espérais à l'écoute et qui accepterait de nous associer sur les dossiers majeurs qui font l'avenir de notre pays, ceux qui auront un impact sur la vie des compatriotes.

Je n'imagine pas notre relation, qui fait l'équilibre de nos Institutions, comme un long fleuve tranquille. Mais les contreparties doivent être le fruit d'une confrontation positive et constructive entre nous deux.

Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Où est l'écoute sur l'extension en mer ? Nous finissons par donner l'image d'une division sur ce sujet si important – et sur lequel, nous sommes tous d'accord – et cela uniquement parce que nous découvrons l'ensemble du projet dans la presse, fait dont nous avons tristement pris l'habitude.

Où est la discussion sur les négociations européennes ?

La Haute Assemblée doit pourtant ratifier ce dernier. Mais comment ratifier un accord qui n'a pas été construit ensemble ?

Où est le travail en commun sur la circulation, un sujet majeur des 10 prochaines années ?

Ces exemples sont révélateurs de trop nombreuses approximations de la place que l'on veut bien donner au Conseil National.

Sur ces dossiers comme sur les autres, je serais vigilante sur les contreparties que la Haute Assemblée sera en droit d'attendre de façon tout à fait légitime.

Vous le voyez, au-delà des lignes budgétaires de ce Budget Rectificatif sur lequel beaucoup a déjà été dit avant moi, notamment sur les opérations intermédiaires qui, très honnêtement, m'interpellent, il y a un problème de méthode. Et ce problème de méthode est en train de devenir un problème institutionnel.

La marche en avant de la Principauté ne peut se faire autrement que dans le respect des équilibres voulus par la Constitution.

Chacun à sa place, uniquement à sa place, car il est essentiel que le Conseil National joue son rôle, simplement son rôle, mais pleinement son rôle.

Les contreparties doivent arriver naturellement dans les relations entre nos Institutions, elles doivent naître de la confrontation constructive entre la parole portée par les Monégasques, et les obligations, les contraintes, gérées par le Gouvernement princier.

Alors, lors de ces séances budgétaires et lors des suivantes, j'espère que l'intérêt des Monégasques reprendra vite le dessus, et que nous pourrons à nouveau parler de négociations, de pas vers l'autre et de contreparties concrètes. Je réserverai donc mon vote dans l'attente de vos réponses.

Je vous remercie

**M. le Président.-** Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Monsieur BARILARO, nous vous écoutons.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller de Gouvernement, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Le 8 septembre dernier, 5.850 élèves faisaient leur rentrée scolaire au sein des établissements de la Principauté. Pour être précis, 4.538 ont intégré les établissements publics et 1.312 ceux privés sous contrat.

Une nouvelle année qui débute sous les meilleurs auspices puisque, je le rappelle, les résultats de la session 2015 du baccalauréat ont été exceptionnels, avec un taux de réussite de 100 % dans les filières générales dont 220 mentions obtenues sur 261 candidats présentés et parmi elles, 77 mentions « Très Bien ».

Vous imaginez aisément, Monsieur le Ministre, que la majorité de ces jeunes lycéens va poursuivre des études et pour certains, intégrer des cursus sélectifs et prestigieux.

Il en découle, souvent, pour les étudiants inscrits dans les établissements supérieurs les plus demandés des frais de scolarité, coût d'inscription et dépenses diverses, particulièrement élevés qui ne sont pas toujours couverts par les dotations des bourses d'études malgré une inscription budgétaire, en constante augmentation, évaluée pour le Budget Primitif 2015 à 2.793.000 €.

C'est pourquoi je salue la transformation par le Gouvernement, sous la forme de projet de loi, de la proposition de loi n° 212 sur les prêts étudiants, déposée par la majorité et votée à l'unanimité en juin 2014.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National va rapidement se réunir, pour étudier le projet de loi n° 942 et fera ses observations à votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, notamment sur une disposition qui à mon sens pourrait s'avérer un peu contraignante pour les étudiants monégasques.

Mais avant d'acquérir la qualité d'étudiant, les élèves de Monaco auront un long parcours scolaire à suivre, depuis leur première année de maternelle jusqu'à l'obtention de leur diplôme du baccalauréat et la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent est également liée aux structures dans lesquelles ils sont scolarisés.

Les élus de la majorité, membres de la commission que je préside ont souvent appelé l'attention du Gouvernement sur l'impérieuse nécessité de construire une école élémentaire dans le quartier de la Condamine pour accueillir dans des meilleures conditions les enfants des locataires domaniaux des nombreux immeubles de l'Etat, situés dans ce quartier.

Lors d'une Commission Plénière d'Etude le 7 septembre dernier vous avez informé les élus, du rachat du socle de l'opération privée « Stella » dans le but d'y installer une nouvelle école élémentaire pour 328 élèves.

Le lendemain, par courrier adressé au Président du Conseil National vous l'informiez d'une inscription d'écriture budgétaire rectifiée de 55,5 M€ pour financer cette opération.

Or, un tel projet, même si nous convenons ensemble qu'il est indispensable, doit avoir plus de lisibilité, quel est son coût réel ? Que renferme l'enveloppe de 55 M€ ? Est-ce le prix de l'établissement livré clés en mains ?

Je suis un peu surpris par la célérité avec laquelle le Gouvernement nous a présenté ce rachat en l'inscrivant au budget de l'Etat, alors que dans la conférence de rentrée de la Direction de l'Education Nationale, il ne figure pas au chapitre qui évoque les projets de construction, alors que d'autre encore pourtant au stade « d'avant-projet » comme le futur Collège Charles III y sont cités.

Nous attendons donc avec impatience la Commission des Grands Travaux du 5 novembre prochain pour avoir de plus amples informations sur ce dossier que la majorité juge toujours fondamental et essentiel et nous espérons, par ailleurs, que lors de cette Commission Plénière d'Etude de début novembre, nous pourrons avoir des éléments de réponse au sujet du Collège de l'îlot pasteur et même, puisque c'est l'objectif des services de la prospective, une projection sur l'école élémentaire qui devrait voir le jour dans le projet de l'Annonciade II.

Enfin, au moment où nous débutons l'étude du 3<sup>ème</sup> Budget Rectificatif depuis l'élection de février 2013, je me dois de rappeler une problématique qui est abordée de façon récurrente chaque année, à savoir la mobilité des étudiants monégasques au moment où ils abordent le processus des études supérieures.

Qu'il s'agisse de la difficulté d'obtention de visas pour étudier dans certains pays étrangers, du coût exorbitant des cursus parmi les plus prestigieux ou de l'impossibilité de bénéficier de certains programmes Erasmus, les jeunes compatriotes se voient parfois contraints de s'orienter vers des études qu'ils choisissent par défaut plus que par réel enthousiasme.

Les jeunes monégasques ne peuvent être réduits aux seules statistiques qui soulignent l'excellence des résultats obtenus au baccalauréat chaque année dans les lycées de Monaco.

L'Etat doit accompagner les néo-étudiants dans leurs démarches pour intégrer les études de leur choix et nous ne pouvons plus nous contenter d'attendre l'éventuel accord d'association avec l'Union Européenne.

Personne ne peut ignorer cette singularité des étudiants des petits Etats d'Europe, le Conseil National le répète à l'envie et vous demande, Monsieur le

Ministre, de trouver des solutions pour éviter une fuite des cerveaux non pas intellectuelle mais symbolique en obligeant nos jeunes compatriotes, quand ils le peuvent, à étudier en ne faisant pas état de leur nationalité monégasque.

Le Conseil National a bien compris cette problématique de la mobilité de nos étudiants puisque un des thèmes de travail de la X<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Parlements des Petits Etats d'Europe qui se réunira à Monaco du 12 au 14 octobre prochain sera justement consacré à ce thème !

Les problèmes de la jeunesse, quel que soit le domaine concerné, ont toujours été une des priorités de la majorité du Conseil National qui n'a eu de cesse, depuis son élection en février 2013, de convaincre de la viabilité et de là, l'intérêt de la plupart de nos mesures programmatiques en la matière comme par exemple et je le rappelle, la mise en place de la carte bus scolaire à 10 € pour les élèves scolarisés en Principauté.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur BARILARO.

Qui souhaite à présent prendre la parole ?

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs du Gouvernement, mes chers collègues, mes chers compatriotes.

A l'issue des débats du Budget Primitif 2015 alors que le Gouvernement s'était engagé sur deux opérations domaniales intermédiaires pour 2017 d'environ 70 appartements, je disais attendre des éléments concrets. Pour le moment on ne les a que partiellement, nous n'avons aucune certitude que cette promesse puisse être tenue.

On reste également dans l'attente de l'engagement du Gouvernement pour le « Très Grand Ida » qui pourrait constituer une ambitieuse opération de restructuration de quartier.

Concernant la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel et plus particulièrement sa partie liquide, deux étapes essentielles ont été franchies : la

réduction des coûts et l'acquisition d'un outil de consolidation des investissements. Il reste désormais à passer à l'étape suivante, celle de la constitution d'une équipe dédiée qui pourrait participer à la redéfinition des objectifs de gestion, contrôler cette gestion et ces risques et piloter la location d'actifs. Les marchés financiers évoluent rapidement et les modes de gestion doivent s'y adapter.

On peut d'ailleurs faire le parallèle avec la gestion du parc immobilier. De progrès ont été faits notamment pour les délais de rénovation des appartements restitués. Un nouvel outil informatique – même si son déploiement a pris du retard – permettra d'utiliser certaines opérations effectuées par les fonctionnaires.

Il reste maintenant à créer une foncière d'Etat qui permettra de générer des économies pour l'Etat et donc des revenus nets supérieurs comme pour les locataires au niveau de leurs charges.

Le projet de l'extension en mer met en lumière certains disfonctionnements entre nos Institutions. Il semble curieux de recevoir une loi de désaffectation après la signature du contrat liant la Principauté au promoteur du projet.

Nous ne sommes pas opposés à ce projet mais il aurait été normal de pouvoir en discuter avec le Gouvernement préalablement et ne pas être mis devant le fait accompli.

Nous espérons que ce ne sera pas le cas pour les négociations avec l'Union Européenne, autre sujet fondamental pour l'avenir de Monaco et des Monégasques.

Pour tous ces sujets évoqués précédemment et pour bien d'autres encore j'estime que l'intérêt général du pays doit toujours prévaloir sur l'intérêt particulier de certains.

Pour la loi sur la modernisation de l'économie, vous êtes revenus sur nos propositions d'amendements après 18 mois. Je continue de penser que nous gagnerions du temps et en efficacité en votant ce texte important pour l'économie du pays, Livre par Livre. Avez-vous évolué dans votre réflexion sur ce point ?

Nous attendons encore que le Gouvernement transforme en projet de loi notre proposition sur Multi-Family Office. C'est clairement un texte important pour accompagner la mutation de la place financière monégasque.

Parmi les autres motifs d'insatisfaction j'aurais pu citer la S.B.M., la circulation, le fonctionnement de

la Commission des Concessions, même si des progrès ont été faits dans ce domaine.

Enfin, je ne vois pas encore assez de signe concret montrant la volonté de diversifier notre économie encore trop dépendante de l'immobilier et par conséquent de ses acteurs.

Monsieur le Ministre, votre parole vous engage envers la Haute Assemblée autant que votre signature sur un contrat. C'est à ce prix que l'on pourra fonctionner en confiance pour le bien de Monaco et des Monégasques, chacun à sa place dans le respect de nos prérogatives respectives.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Ce Budget Rectificatif aurait tout pour n'être qu'une formalité : budget excédentaire, ajustement à la marge du Budget Primitif 2015 pour finir une année favorable, donc tous les indicateurs d'activités sont dans le vert, bref...

Oui mais voilà, le rendez-vous entre nos Institutions est aussi l'occasion d'apprécier, en dehors des chiffres mêmes, les relations entre les partenaires institutionnels. Que dire ? J'ai beaucoup de mal ce soir, d'une part, tiraillé entre cette motivation de m'investir et d'œuvrer pour le Pays et d'autre part, ce constat d'échec car en effet, on n'y est pas et inéluctablement, nous portons une part de cette responsabilité.

Quelques exemples : au mois d'avril dernier, nous vous demandions, Monsieur le Ministre, d'organiser régulièrement des Commissions des Concessions, une par trimestre par exemple, afin que les dossiers puissent être étudiés sereinement, sans urgence, en aidant à la réflexion, en se posant les bonnes questions. Semaine dernière, trois commissions en une seule semaine. Mais nous qui ne sommes pas des professionnels de la politique, comment voulez-vous que nous soyons efficaces, alors qu'au même moment, nous devrions déjà être préoccupés par l'étude du Budget ? Mes collègues et moi faisons face, nous sommes venus, nous avons travaillé. Mais bon...

Sur le dossier législatif, l'étude des dossiers avance globalement bien. Pourquoi globalement ? Je fais référence au projet de loi de modernisation de la Fonction Publique. L'Assemblée compte jouer son rôle, tout son rôle, mais avec vous aussi, Monsieur le Ministre et j'aimerais que nos remarques, nos suggestions puissent être entendues, sans interprétation.

Car oui, peut-être avons-nous manqué de communication publique, nous souhaitons que nos échanges soient constructifs et sous le sceau de la confidentialité. Aussi, je n'ai pu que regretter qu'on insinue que la majorité, le Conseil National globalement, ne considérait pas les Fonctionnaires et refusait d'étudier le texte. C'est faux et vous le savez, c'est uniquement parce que nous ne partageons pas apparemment la même ambition pour ce texte : transparence, équité, priorité d'emploi aux Nationaux, méritocratie.

Ne pas être d'accord, ce n'est pas grave. On peut discuter et trouver une solution ensemble. Car nous n'avons finalement pas d'autres choix que de sortir par le haut sur ce dossier et comme d'ailleurs sur tous les autres dossiers.

Autre sujet qui me tient à cœur, la circulation, même si d'ailleurs ma collègue Béatrice FRESKO-ROLFO en a parlé et peut-être mieux que moi. En dehors d'un panorama des solutions possibles et imaginables présentées en juillet dernier par Madame le Conseiller, je suis toujours en attente d'un plan d'actions opérationnelles : Quoi ? Quand ? Où ? Combien ?

Pendant ce temps, et en attendant la livraison du tunnel descendant, Monaco s'asphyxie, les travailleurs peinent et tout le monde constate avec regret que les conditions de vie se sont bien dégradées.

Mais si le tunnel descendant n'était que l'arbre qui cache la forêt ? Croyez-vous que tout va se résoudre presque comme par enchantement dès sa livraison ? J'aimerais y croire mais je ne le crois pas, honnêtement et sincèrement. La circulation doit s'appréhender dans sa globalité, pour tous les modes de transport, à l'Ouest comme à l'Est...

Peut-être faudra-t-il lier ce point à l'attractivité de Monaco pour espérer voir le bout du tunnel ? Ne nous arrêtons pas au verbe, est-ce qu'il est important de savoir comment doit se nommer un groupe de travail en charge de travailler sur ces questions, si le Conseil National est dans ses prérogatives ou pas, pour ma part, la seule chose qui compte, c'est le résultat que nous obtiendrons, pour le bénéfice de notre Principauté.

J'attends un débat, serein, sur toutes les questions qui concernent notre pays au cours des séances consacrées à ce Budget Rectificatif.

Pour ma part, je suis attaché au respect, à l'engagement de la parole donnée et je veux croire que cela sera partagé au cours de nos débats des prochains jours à venir.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur POYET.

La parole est à Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.**- Merci, Monsieur le Président.

Au-delà de l'incontournable document comptable qu'il représente, le Budget Rectificatif peut se lire comme un bilan général du fonctionnement institutionnel de l'année, à trois mois de la fin de l'exercice. Revenir sur les aspects techniques de ce budget m'apparaît, compte tenu de l'excellence de l'analyse que Marc BURINI en a faite, chose superflue. Cela ne saurait qu'atténuer, par des redites, la résonance de cette dernière dans nos esprits.

Je souhaite, par contre, m'attarder un moment sur les rapports institutionnels depuis le début de l'année 2015. Je dirai d'emblée qu'ils sont, à mes yeux, revenus au point de dégradation qui m'avait amené à voter contre le Budget Primitif 2014.

Les causes de cette dégradation, nous les avons déjà tant de fois, je dirais même trop de fois, évoquées dans cet hémicycle. Et, même si le comique de répétition existe, nous n'arrivons plus, désormais, à l'apprécier.

En tout premier lieu, nous retrouvons le manque de concertation en amont. Bien sûr, de même qu'une entreprise serait souvent plus facile à gérer en l'absence de syndicat, de même Monaco serait probablement plus facile à administrer, pour son Gouvernement, en l'absence de Conseil National. Après tout, le texte constitutionnel, fondateur de ce dernier, n'est vieux que de 104 ans, et peut-être faut-il encore un peu de temps pour parvenir à s'y habituer...

Le monde, autour de nous, nous presse d'évoluer. Le Monaco de 2015 est stable dans sa prospérité, un fait indubitable et étroitement lié à son régime de Monarchie Constitutionnelle. Mais Monaco a acquis la place qui est la sienne dans l'inconscient collectif européen parce qu'il est un Etat et une Nation, avec

son territoire, et sa communauté humaine régie par une même Constitution. Et il est important de noter que, si le terme de micro-Etat, consacré par l'usage, est communément appliqué à notre pays, le même usage s'interdit de parler d'une micro-nation. Il réserve en effet ce terme à des entités prétendant au statut de Nation, mais n'étant pas reconnues comme telle par les Nations officielles et les organismes transnationaux. Monaco n'est donc pas une micro-nation, et je présume qu'aucun d'entre nous ne souhaite qu'il en devienne une. Cette volonté est clairement inscrite dans la deuxième partie du rapport que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale vient de lire.

Aujourd'hui, justifiant les racines historiques de son appellation, le Conseil National incite le Gouvernement à faire évoluer sa vision du rôle institutionnel de cette Assemblée, par une lecture plus actuelle, peut-être plus objective du texte constitutionnel qui, je vous l'assure, est bien le même au nord et au sud de notre place de la Visitation.

Nous sommes bien là au cœur du débat.

Pour assurer la stabilité dans le temps de son modèle institutionnel, notre pays a une obligation de prospérité économique et un impératif de paix sociale. Ces deux termes sont intimement liés, intrinsèquement interdépendants. L'exiguïté et la relative inextensibilité du territoire national sont des constantes qui nous sont familières, mais qui complexifient singulièrement toute modélisation de notre futur. Et c'est ainsi que le mètre carré de sol national voit croître sa valeur de manière exponentielle, tant dans l'acception financière que dans l'acception métaphysique du terme. Dans un tel contexte, il est inconcevable pour le Conseil National que les projets de loi de désaffectation, solennelles ventes aux enchères de notre bien le plus précieux, lui soit, le plus souvent, soumis par le Gouvernement dans un contexte documentaire d'une insolente désinvolture. Lors de ces ventes aux enchères, l'accord des volontés implique que le Conseil National soit aussi bien informé sur le sujet que peut l'être le Gouvernement commissaire-priseur. Malheureusement, ce dernier ne lui donne le plus souvent à connaître que quelques pages, soigneusement choisies, de son catalogue.

Une expression familière parle de ces quelques gouttes qui, parfois, font déborder les vases. Et la sage patience, la grande tolérance à la frustration du Conseil National peut apparaître sans limite. Le 30 juillet dernier, le Gouvernement a dû employer quelques millions de mètres cubes pour arriver à faire déborder

le vase. Et pourtant, s'agissant du projet d'extension en Mer, le Conseil National, dans son ensemble, avait exprimé son enthousiasme et sa volonté d'accompagnement sur le principe et sur le fond. Mais il en va autrement de la forme, dont le Gouvernement entend avoir, seul, la maîtrise. Et, à toujours l'entendre nous présenter son bon côté, son juste côté des choses, je finis par penser qu'il a réduit le débat contradictoire, préalable à l'accord des volontés, à un modèle à une seule face.

Tout comme s'il évoluait, en permanence, sur un anneau de Möbius.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Monsieur PASQUIER, nous vous écoutons.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Deux fois par an nous avons six minutes pour nous adresser aux Monégasques à l'occasion des budgets. Nous pouvons aussi décider de parler de ce qui nous semble important pour notre pays au cas où il n'y ait pas grand-chose à dire de nouveau sur le budget.

C'est bien le cas pour ce Budget Rectificatif, un document essentiellement technique qui diffère en fait très peu du Budget Primitif. Considérant cela, on peut d'ailleurs se demander pourquoi le rapporteur a fait un véritable réquisitoire contre ce Budget Rectificatif alors que sa majorité a voté sans sourcilier le Budget Primitif.

Qu'est-ce qui a changé ?

Je vais donc vous parler de deux choses qui m'intéressent, le rôle du Conseil National et de l'attractivité.

Certains de mes collègues ici semblent n'avoir qu'en tête leur réélection en 2018 ! Pas moi. Il faut qu'ils se dépêchent car leur bilan passé mi-mandat est bien maigre ! Aucune proposition de loi déposée par leurs soins n'a été votée en loi et celles qui sont en gestation sont de nature, pour être gentils, marginale.

Les relations de la majorité actuelle avec le Gouvernement semblent osciller entre coup de gueule et abandon en rase campagne... Ce n'est pas seulement de leur faute et ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas travaillé... Nos Institutions ne leur rendent pas la vie



facile, loin de là. Comme il l'a toujours fait, le Gouvernement adhère presque toujours à lettre de la Constitution mais pas souvent à son esprit.

Voyez-vous, le Conseil National est légitime surtout lorsqu'il traduit la volonté des monégasques sur les questions sociétales plutôt que lorsqu'il ferroie sans fin avec le Gouvernement sur telle ou telle ligne budgétaire. En l'absence de l'amendement budgétaire que nous soutenons, le choix est binaire. Ou bien on vote le budget ou bien on ne le vote pas.

C'est justement sur les questions sociétales que la majorité est faible parce que ces composantes ne peuvent s'accorder entre elles. C'est le plus petit dénominateur commun qui l'emporte. Ils ne croient à presque rien ensemble et donc ils ne font que gérer au jour le jour. Enfin, ils gèrent leur image surtout avec les deniers publics.

De notre côté nous avons fait notre possible pour mettre ces questions sociétales sur la table visant à moderniser notre pays et à faire en sorte que les Monégasques soient égaux entre eux. Le pacte de vie commune, la réforme du statut du chef du foyer, le mandat de protection future... pour n'en citer que trois, sont des propositions de loi en lesquelles nous croyons tellement que nous les avons financées sur nos propres deniers.

Concernant l'incinérateur en ville on essaie de nous faire croire que tout est bouclé et qu'il serait politiquement incorrect de continuer à s'y opposer. Peu importe, nous pensons que brûler des déchets en ville à 20 mètres du futur collège est une très mauvaise idée. Nous continuerons à travailler pour proposer une meilleure solution, une solution plus attrayante.

Quant à la majorité, son silence assourdissant sur ce sujet montre une fois de plus que lorsqu'on est divisé on ne dit rien, on ne fait rien.

Sur l'attractivité ensuite. C'est dans l'ouvrage Monaco 2029 que ce terme a été utilisé pour la première fois dans son contexte actuel. Je suis donc un partisan de l'attractivité de la première heure. Depuis, le Gouvernement a créé un Conseil pour l'Attractivité et le terme est utilisé à toutes les sauces. Il est utilisé par tous à tort et à travers pour justifier à peu près n'importe quoi. Il me paraît donc important de revenir aux fondamentaux. Vouloir être attractif c'est bien mais encore faut-il être à même de répondre à la question : être attractif pour qui ? Et comprendre qu'en étant attractif pour une catégorie de personnes on peut actuellement être répulsif pour une autre catégorie de personnes.

La place bancaire est un bon exemple. Le mouvement vers plus de transparence et vers l'On Shore auquel participe Monaco renforce l'attractivité de notre place bancaire pour les investisseurs qui recherchent des gestionnaires compétents, une place bancaire propre et bien gérée et qui n'ont rien à cacher aux Autorités de leur pays d'origine. Par contre ce même mouvement est répulsif pour ceux qui veulent cacher leurs avoirs aux pouvoirs publics des pays où ils ont gagné leur argent. Pour eux, la compétence de la gestion importe peu... c'est rester caché qui leur importe le plus ! Croyez-vous que les fondateurs d'Apple ou de Google aient envie d'être clients d'une banque qui aurait aussi comme client un dictateur corrompu et sanguinaire ? Moi je ne le crois pas. Entre ces deux types de clients il faut choisir et mon choix est tout fait.

On peut étendre ce raisonnement à d'autres domaines ; la justice est clairement un élément très important pour notre attractivité au même titre que la sécurité des biens et des personnes ou bien la bonne santé de nos finances publiques.

L'opinion que les investisseurs se font sur la qualité de notre justice sera déterminante dans la décision de s'installer ou bien d'investir à Monaco. La sécurité judiciaire importe à certains investisseurs qui veulent être sûrs que leurs intérêts seront défendus impartialement. Pour eux, il est fondamental que notre justice soit impartiale et à l'abri de toute sorte de pression.

Pour d'autres investisseurs c'est exactement le contraire. Là encore mon choix sur le type d'investisseurs à attirer est tout fait. Et ce n'est pas seulement la réalité qui importe ici, mais aussi la perception. Non seulement notre justice se doit d'être impartiale mais il est tout aussi important que notre justice soit perçue comme étant impartiale. C'est le principe sur lequel se base la justice au Royaume Uni, sans doute la meilleure au monde.

Alors pour moi, c'est ça l'Etat de droit. C'est ça l'attractivité telle que je la conçois.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

La parole est à Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je considère que la fonction d'élu est volontaire et spontanée. Quelle doit s'exercer de manière indépendante de tout lobby et sans intérêt particulier ou personnel, toujours et seulement dans l'intérêt général.

Je pense que chaque jour, chaque élu doit s'interroger sur son utilité, son efficacité, sa crédibilité.

Le mandat d'élu doit permettre le respect des engagements envers les compatriotes, dans celui du cadre constitutionnel et selon un équilibre institutionnel entre l'exécutif et le législatif.

Certes, le programme électoral de la majorité Horizon Monaco n'est pas celui du Gouvernement, mais si cette majorité ne parvient pas à réaliser l'essentiel, les élus se trouvent en échec ; ils n'ont plus de raison de siéger dans cet hémicycle et ils se voient inexorablement sanctionnés aux élections suivantes, pour avoir rompu le pacte de confiance avec leurs électeurs.

Lors d'un précédent budget, la majorité avait dû réagir pour obtenir la communication des informations préalables sur divers sujets, à celle qui était faite à des tiers ou à la presse.

Je regrette qu'il ait fallu un rapport de force pour changer cela alors que la communication préalable aurait dû être naturellement intégrée dans la démarche du Gouvernement auprès du Conseil National.

Notre réaction a permis de rétablir l'équilibre.

Parce que le Gouvernement s'était engagé à communiquer autrement, et parce que 5 sujets essentiels attendus par la majorité avaient été pris en compte, de bonnes relations s'étaient rétablies entre les deux Institutions ; en conséquence, j'avais voté le budget, faisant confiance au Gouvernement.

Cependant, avec le temps, nous avons constaté que nous n'avons pas été suffisamment compris et entendus, car au-delà de l'information, nous attendions le respect d'autres droits, d'autres principes, d'autres démarches.

Le Gouvernement considère qu'il fait ce qu'il faut pour nous satisfaire ; il y a en effet beaucoup de belles réalisations et une bonne gestion des deniers de l'Etat – vous l'avez entendu notamment dans le rapport ce soir, Monsieur le Ministre – mais lorsqu'il y a divergence et opposition, nous observons que si nous n'acceptons pas de nous soumettre, il nous est reproché de nous ingérer dans les prérogatives de l'exécutif.

Or, nous ne faisons que remplir notre rôle, ou alors nous ne servirions plus à rien...

Il est vrai que la limite de nos prérogatives respectives n'est pas toujours évidente à identifier, mais les membres du Gouvernement doivent comprendre qu'en qualité de co- législateur, nous ne pouvons pas être réduits à un « *data center institutionnel* ».

Le Gouvernement doit tout de même comprendre qu'il nous fut insupportable de rester les bras croisés comme de simples spectateurs, lorsque lors de la présentation du projet d'urbanisation en mer, nous avons entendu que celui-ci était figé, alors que nous devons voter une loi de désaffectation – je suis heureux d'entendre ce soir le contraire –.

Il peut sans aucun doute réaliser que nous n'aurons plus aucune crédibilité de la part des Monégasques, si l'on n'obtient pas le nombre de logements que nous lui demandons, afin d'éviter qu'en fin 2017 il y ait plus de 500 demandeurs.

Il ne peut pas nous laisser dans une telle impasse, alors que nous l'alertons depuis le début de cette législature sur le réel besoin.

Il en est de même pour de nombreux sujets que nous aborderons pendant ces soirées.

A quelques jours et heures du budget nous sommes inondés par un déferlement de mails, de courriers d'information, mais quand on a une activité professionnelle, à moins de ne presque plus dormir, il est impossible de prendre connaissance et d'analyser tous ces documents.

Par exemple, nous découvrons ce soir, sur le siège, dans votre rapport, Monsieur le Ministre, des éléments particulièrement intéressants et positifs, concernant le plan numérique scolaire. Pourquoi ne pas nous avoir présenté ce rapport dans une réunion il y a quelques mois ?

Ce n'est pas dans ces conditions que l'on doit aborder un budget !

Cette précipitation n'est pas de nature à apaiser et à endormir les élus pour leur arracher un vote positif.

Je pense que cette situation est conséquente à une dérive, involontaire, d'un système de fonctionnement, qu'il faut remettre en question dès l'issue de Budget Rectificatif 2015, afin que l'on puisse travailler ensemble dans l'intérêt supérieur du pays.

J'observerai dans ce budget, si mon cri d'alarme est entendu, car je ne veux pas sortir de cet hémicycle le 7 octobre, sans espoir pour l'avenir.

L'opposition qui ne cesse d'être malveillante à l'égard du Président et de la majorité a l'audace et la démagogie, avec son art accoutumé de la manipulation et du cynisme, de donner des leçons constitutionnelles...elle, qui ose demander, toujours avec insistance, l'amendement budgétaire

Je vois que vous confirmez sur le siège...et ça vous fait rigoler...

Mais, Messieurs, l'introduction de l'amendement budgétaire, Messieurs, produirait la monarchie parlementaire, voire même le parlementarisme républicain.

Eh oui, c'est une réalité incontestable !

Horizon Monaco ne veut pas de cela et nous défendrons toujours la monarchie constitutionnelle héréditaire contre les élus comme vous, ...et si vous n'êtes pas d'accord avec nous, je vous invite d'aller payer des impôts dans d'autres pays ou le régime parlementaire vous plairait, Messieurs !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur Boisson.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, vous avez entendu le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous avez entendu le Président de la Haute Assemblée, vous avez entendu un certain nombre de mes collègues, et inévitablement vous avez lu la presse, aujourd'hui et ces dernières semaines, donc vous êtes au courant : il y a un problème entre vous et le Président, ou pour ne pas trop personnaliser les choses, entre le Gouvernement et le Conseil National.

Je ne vais pas dire que je ne suis pas d'accord, je ne vais pas dire que je découvre, puisque ça fait deux ans et quatre budgets que je le dis.

J'ai même failli me contenter de relire ce soir mon intervention de l'an dernier, mais ceux qui, dans la foulée, m'avaient cloué au pilori avec allégresse auraient été un peu gênés, puisque plusieurs ont repris ce soir mes mots et mes idées de 2014.

Mieux vaut tard que jamais...

Je suis donc d'accord, il y a un problème, mais évacuons tout de suite un point, le Budget Rectificatif lui-même.

Dans l'absolu il est bon ou très bon, il serait presque parfait à mon goût s'il n'y avait cette inscription d'une cinquantaine de millions pour l'Ecole de Stella, qui sera suivie d'à peu près autant au Budget Primitif 2016 ou au Fonds de Réserve Constitutionnel, pour des bureaux et commerces : je ne vais pas dire qu'une école est inutile, je sais aussi que cette solution permet une bonne anticipation du projet du « Très Grand Ida », mais d'abord, comme l'a souligné le rapporteur, une première inscription d'une telle ampleur ce n'est pas vraiment le rôle d'un Budget Rectificatif, et puis surtout, 55 M€ c'est pratiquement le prix d'une tour de l'hôpital, 100 M€ c'est le prix du Yacht Club, est-ce que, parce que tout va bien, on ne doit plus regarder les additions ?

D'autant plus que, sauf erreur de ma part (je n'étais pas élu à l'époque), lorsque le projet Agaves II (devenu Stella) avait été proposé à l'Etat, son coût était d'environ 100 M€ précisément, et il avait été rejeté... donc 4 étages au prix de l'ensemble est-ce vraiment une grande affaire ?

Donc je disais, hors ce gros détail, c'est un Budget Rectificatif que l'on devrait voter les yeux fermés.

Mais vous le savez, je l'ai déjà déploré à plusieurs reprises, sans effet à ce jour, ces deux soirées du Budget Rectificatif et les trois soirées du Budget Primitif sont les seules opportunités d'expression publique des élus, donc on va parler du budget, mais aussi de tout le reste, et donc de ce qui fâche, encore et toujours la défaillance des circuits d'information entre Gouvernement et Conseil National, et donc le Budget Rectificatif sera, quelque part, pris en otage de ce contexte.

C'est dommage, c'est ainsi.

Je ne vais pas reprendre la longue litanie des reproches adressés par mes collègues, je les partage dans une large mesure.

En revanche, je vais y ajouter un point personnel, vous savez cette « honnêteté intellectuelle » qui m'a valu tant de flèches l'an dernier.

Eh bien oui, je le dis ce soir, selon le vieux principe de la paille et de la poutre, je n'accepte pas l'idée que les torts soient d'un seul côté, et que tout soit de la faute de « la méthode ROGER ». N'allons pas

trop vite en besogne, je ne vous dirai pas non plus ce soir que tout est de la faute de « la méthode Nouvion », la vérité est sans doute au milieu du gué, mais force est de constater en tout cas que ces deux méthodes semblent difficilement compatibles.

Or, nous ne sommes qu'à mi-mandat, et je crois qu'il devient urgent de trouver des solutions pour que les méthodes fonctionnent, et ne pas vivre deux autres années identiques.

C'est l'intérêt du pays, c'est l'intérêt des Institutions, nous sommes tous là pour être à leur service, ne l'oublions jamais.

Comme aucun de mes collègues ne m'a cédé ses six minutes, je ne pourrai pas, malheureusement, développer ici des exemples précis, mais ils sont plus que nombreux ; sur la S.B.M., sur les concessions, sur Testimonio, sur l'extension en mer, sur les opérations intermédiaires, et sans doute sur d'autres sujets certainement, nous avons fait beaucoup de réunions, les échanges s'ils ont été nombreux, vous l'avez encore rappelé Monsieur le Ministre, c'est une vérité, ont souvent été tardifs et pas toujours efficaces. Privilégions la qualité à la quantité. Votre temps est précieux, comme celui des bénévoles que nous sommes, préparons mieux ces réunions plus en amont, fixons leurs objectifs, pour permettre un vrai dialogue lorsqu'il en est temps.

Car c'est bien de dialogue qu'il s'agit.

J'ai eu l'occasion de vous le dire, Monsieur le Ministre, dans cet hémicycle ou en tête à tête, j'ai la conviction que vous avez toujours respecté envers le Conseil National la lettre des Institutions, que vous n'avez jamais franchi la ligne jaune.

La lettre oui, mais en ce qui concerne l'esprit, je comprends que certains de mes collègues, tout comme moi, se posent légitimement la question.

J'en conviens, pour que l'esprit soit respecté, pour que le dialogue s'établisse, pour que la confiance se crée, et que les paramètres du pas vers l'autres soient réunis, il faut être deux, et ce n'est clairement pas toujours le cas.

Tout ceci, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers collègues, ce sont des faits, que les uns et les autres ont mis en lumière pendant plusieurs mois, pour se convaincre qu'il était difficile de voter ce Budget Rectificatif 2015. Ça c'était, mot pour mot, le début de ma conclusion de l'an dernier, mais j'ai dû changer la fin, car cette année le filtre du magicien

semble ne pas avoir agi, et après vous avoir fait globalement confiance, entre guillemets, en 2013, après avoir cru que les clauses plancher de 2014 auraient un effet, cette année une partie de la majorité va vraisemblablement tester la stratégie de la défiance.

Je le redis, vous l'avez compris, si je partage une partie de l'analyse de mes collègues, je la trouve pour ma part incomplète et j'espère que ces deux soirées, à défaut de changer les intentions de vote, seront le début d'une vraie prise de conscience, des deux côtés de l'avenue des Pins. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

**M. le Président.-** Merci.

Qui souhaite prendre la parole ? Puisque plus personne ne souhaite prendre la parole je vais lever la séance afin de nous restaurer et nous nous retrouvons dans une heure, à 22 heures 30.

Je vous remercie. Nous reprendrons l'examen du Budget Rectificatif avec les Recettes.

—

*(La séance est suspendue à 21 heures 25)*

—

*(Reprise de la séance à 22 heures 30)*

—

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, la séance est reprise.

Nous reprenons donc l'examen du Budget Rectificatif, nous avons terminé les déclarations de politique générale et nous reprenons à l'étude des Recettes, chapitre 1<sup>er</sup>.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'Etat.

**M. le Secrétaire Général.-**

## RECETTES

## Chap. 1 - PRODUITS &amp; REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier.....	109.917.700
B - Monopoles	
1) - Monopoles exploités par l'Etat.....	36.731.700
2) - Monopoles concédés.....	65.935.800
C - Domaine financier.....	27.997.500
	<u>240.582.700</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

La parole est à Monsieur BURINI, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une déclaration générale des recettes parce que peut-être que nous nous sommes mal compris dans le rapport. Je ne dis pas que la situation de Monaco est mauvaise, etc... moi ce que je pense c'est que c'est une économie qui est encore assez fragile parce qu'elle est très dépendante d'un secteur. Aujourd'hui nous avons un budget de 3 M€ en excédent au Rectificatif, en 2009, 2010, 2011 on a accumulé 565 M€, plus d'un demi-milliard de déficit... 191 M€ au titre des trois années, plus le reste pris pour payer les appartements Odéon, finir la ZAC, etc...

Prenons l'exemple d'un pays un peu plus grand que nous... la Chine. On voit, en Chine, depuis cet été que si elle fait moins de 7% de croissance par an, elle n'arrive pas à payer les infrastructures de la nation, à réformer son système social... Si vous disiez à un dirigeant européen qu'il va avoir la moitié de cela pendant les dix prochaines années, je crois qu'il serait réélu pendant ces prochaines vingt-cinq années... tout est donc relatif ! Ce que je veux dire c'est que, au-delà des budgets et des législatures, ce qui m'intéresse, c'est d'essayer d'identifier quelles seront les dépenses structurelles à venir, en fait définir quelles sont les recettes dont nous avons besoin pour les quinze prochaines années. A partir de ce moment-là, on peut faire aussi une autre analyse en disant, il est vrai, que l'on peut faire basculer un budget en plus ou en moins avec une grosse vente d'un bateau, une grosse vente immobilière.... Je dis aussi qu'il faut essayer d'identifier les sociétés que l'on voudrait avoir demain afin de pouvoir les attirer. Je n'ai rien contre, au

contraire, la venue de nouveaux résidents. Monaco s'est toujours construit ainsi et les places comme Monaco en général : les individus qui viennent s'y installer, mais il ne faudrait pas que ce soient les oiseaux d'Aristophane et je vais faire un jeu de mots... ces derniers sont très volatiles.... C'est tout ce que je disais, ce n'est pas une critique, mais moi je regarde toujours le long terme et il serait bien que nos amis de l'IMSEE, M. CHIAPPORI, fassent ce genre de projections en incluant, évidemment, les retraites futures, la dépendance, etc...

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Alors, dans l'observatoire de l'industrie qui va se mettre en place la semaine prochaine nous allons présenter une commande faite par le Gouvernement au Cabinet Catalyse pour essayer de se projeter dans l'avenir sur les entreprises industrielles. Donc on aura la base de cette étude qui pourra ensuite être discutée, évidemment, mais qui devrait nous donner un certain nombre de pistes.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur BOERI, nous vous écoutons.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais continuer le propos de notre Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur les recettes avec un cas concret parce que je crois qu'effectivement, nous avons besoin de revisiter notre pratique. Je prends le cas, puisqu'il a bougé dans la ligne, de la S.A.M. des Ports, 13 M€

de recettes. Je l'ai dit tout à l'heure moins 50 000 croisiéristes, + 16 000 cette année, mais sur quatre ans c'est - 100 000 croisiéristes. Peu importe, c'est un choix délibéré luxe premium, c'est ce choix-là que j'interpelle. Il se trouve que – et je suis désolé de redonner des chiffres que j'ai déjà donnés tout à l'heure – les 50 000 qui manquent, manquent aussi au Musée maintenant. Donc, lorsqu'on fait une analyse je crois que l'on a besoin de faire une analyse systémique, relier les choses ensembles. Mais ce n'est pas tellement cela que je voulais dire. Je voulais souligner qu'au fond, l'étude sur la S.A.M. des Ports démontre que l'impact économique des croisières représente *grosso modo* 20 M€. Et compte tenu qu'il y a, globalement, dans l'année 200 000 croisiéristes, cela fait 100 € par croisiériste. Alors, on peut se dire que « comparaison n'est pas raison » bien sûr, je reprends vos mots...

Je prends un autre exemple. Il se trouve que 16 % des chinois qui voyagent, vont en Russie et en Russie, ils dépensent 2.400 dollars contre nos croisiéristes à 100 € et alors je me suis dit que quand même, comparaison n'est pas raison je suis allé chercher aux Etats Unis parce qu'on commémorait, malheureusement à la Nouvelle Orléans les dix ans de Caterina, alors ils ont sorti tous les chiffres et il y a eu en fait 9,5 millions de visiteurs à la Nouvelle Orléans et ils ont rapporté 6.8 milliards lors des visites. Ce qui fait 700 dollars par visiteur alors que nous en sommes toujours à 100 €. Alors, je crois que c'est intéressant et une bonne idée pour le conseil d'attractivité de se dire que la segmentation en fonction des marchés ne peut pas être unique.

*(Sonnerie).*

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur BOERI.  
Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour revenir sur les propos de Monsieur BURINI, notre Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il a tout à fait raison lorsqu'il parle d'économie diversifiée. Moi je compte beaucoup sur l'observatoire de l'industrie pour arriver à définir un modèle et d'abord essayer de conserver les industries, celles que l'on a, de faire en sorte qu'on n'ait pas cette érosion et ces plans sociaux, malheureusement, qui se multiplient. Pourquoi ? Parce que l'industrie est utile à la Principauté ; en effets

induits, c'est très important. Les sociétés de services, de conseils, les avocats, les commerces de bouche, les banques, j'en passe et des meilleures, tous ceux qui travaillent autour de l'industrie est absolument énorme. Alors, certes les marges sont parfois faibles pour les industriels, une mutation s'opère, elle s'opère d'elle-même mais malgré tout, il faut offrir aux futurs et nouveaux industriels, aux nouvelles sociétés de services, des planchers industriels, des surfaces de bureaux qui permettent de les accueillir. Comme je le disais précédemment dans mon intervention, il faut que l'Etat joue à tout prix son rôle de régulateur afin que l'on puisse enfin avoir des loyers pérennes et que les investisseurs et les entrepreneurs se sentent bien.

Je parlais de « bulle immobilière », on ne va pas se mentir, tant mieux, mais on ne sait pas jusqu'à quand cela va durer. Cette économie doit être diversifiée. N'oublions jamais que l'industrie est importante, le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé le sait très bien, il participe aussi à la bonne marche des régimes de retraites, etc...

Donc, aujourd'hui je compte sur Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN pour faire fonctionner cet Observatoire de l'Industrie dont j'espère beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Juste pour rappeler aux compatriotes que Monsieur le Ministre a suivi nos demandes dans la mesure où l'Observatoire de l'Industrie, c'était à la demande de la majorité. Mme ROUGAIGNON-VERNIN représente le Conseil National et l'Observatoire du Commerce qui a également été créé avant et vous êtes notre représentant, ce sont deux instances qui existent, qui doivent faire leurs preuves, nous en attendons beaucoup, c'est un forum d'échanges et je pense que cela ne va pas rester uniquement au stade des échanges ou des vœux pieux. Vous avez donc la confiance des élus du Conseil National et particulièrement de la majorité pour nous représenter. Donc, nous attendons également beaucoup de vous, Monsieur CLERISSI et Madame ROUGAIGNON-VERNIN aussi et cela tombe bien parce que je vais lui donner la parole.

Madame, je vous en prie.

**M. le Président.-** ... Je vous en prie, Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Mais pourquoi cela fonctionne ? Parce qu'en fait, en ce qui concerne

l'Observatoire du Commerce – et je pense que ce sera la même chose pour l'Observatoire de l'Industrie – les choses vont dans le bon sens. C'est-à-dire qu'à chaque fois un membre de l'exécutif est sur place lorsqu'il y a des dossiers et donc il peut faire avancer beaucoup plus vite les choses, on n'a pas à avoir des échanges de courriers en permanence, il y a un dialogue qui s'opère directement avec les membres, où on peut effectivement intervenir et ainsi aller plus vite. C'est un atout remarquable.

Pour le moment, je vous en conjure, continuez à faire de la sorte, pour chaque sujet, avec la participation d'un chef de service qui nous assiste, c'est vraiment l'idéal.

**M. le Président.-** Merci.

Excusez-moi Madame ROUGAIGNON-VERNIN, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie souhaite intervenir.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Merci, Monsieur le Président.

Simplement à l'instar du succès qui a déjà été rencontré et des résultats très concrets que l'on peut observer dans le cadre de l'Observatoire du Commerce on ne peut que souhaiter la même implication des uns et des autres dans l'Observatoire de l'Industrie.

Vous verrez, je n'en parle pas ce soir à dessein mais lors de cette première réunion, effectivement des propositions d'études seront faites par un Cabinet qui a déjà aidé la Principauté à réfléchir et qui avait déjà identifié des forces et des faiblesses. J'ai envie de dire, malheureusement, que s'agissant d'un certain nombre des points faibles qu'il avait identifiés, on a pu en constater ces deux ou trois dernières années les conséquences, c'étaient des industries qui étaient peut-être plus fragiles que d'autres et qui, une fois encore, ont été à l'origine d'un certain nombre de plans sociaux.

Je ne sais pas si on aura l'occasion d'y revenir alors je voulais évoquer d'autres points très concrets par rapport à l'intervention de M. CLERISSI avant la pause. Avec un brin de malice c'est vrai que j'ai pensé à la comptine en la transformant à peine « savez-vous planter des clous à la mode de chez nous » ; la mode

de chez nous, c'est très concrètement sur Les Abeilles, un appel à candidature qui paraîtra dans les prochaines semaines, ça c'est une réalité, on l'a évoqué.

Je ne reviendrai pas non plus, je l'avais déjà évoqué, sur la Villa actuellement occupée par la Direction du Tourisme et des Congrès, une piste très sérieuse qui est en train de se concrétiser pour permettre le relogement des équipes de ce service et libérer cet espace et ce sont là encore des points qui ont été discutés, évoqués ensemble dans le cadre de l'Observatoire du Commerce. Très concrètement, j'ai également recensé un certain nombre de dossiers qui sont soumis au Gouvernement, qui ont également fait l'objet de décisions favorables qui ont été rendues par l'Observatoire dans le cadre de l'implantation de certains commerces en Principauté et je peux vous dire, d'ores et déjà, que dans les prochains jours sera également soumise à l'examen de l'Observatoire du Commerce par exemple, la possibilité à l'instar de ce qui a été fait rue Grimaldi, rue Caroline, dans un autre quartier de Monte-Carlo qui est le prolongement direct du boulevard des Moulins, à savoir l'avenue de la Costa et Princesse Alice, là aussi, de se poser les questions sur le remplacement ou pas de certaines entités qui ne sont pas forcément les plus « animantes » en matière commerciale. Une fois encore, comme cela a déjà été fait dans d'autres zones de la Principauté, exiger que ce soient des commerces qui prennent le pas. Là encore, cette structure est consultée régulièrement, les résultats sont là et il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas de même pour l'Observatoire de l'Industrie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CROVETTO... Pardon, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je suis désolé, mes plates excuses...

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me félicite vraiment effectivement de la création de cet Observatoire de l'Industrie et lorsque j'entends à quel point fonctionne bien celui du commerce, cela me donne vraiment des perspectives.

On le verra j'imagine dans l'observatoire, mais il est vrai qu'un des principaux besoins aujourd'hui ce sont des locaux, il y a vraiment un manque cruel de locaux. Je me réjouis de ces études qui doivent arriver, cela nous permettra vraiment de faire un scan de ce qui existe aujourd'hui, des besoins qu'il peut y avoir

parce que c'est quand même un des piliers historiques de notre diversification économique à Monaco qui donne, effectivement, des signes de faiblesse depuis quelques années et qui a quand même beaucoup apporté à notre économie depuis longtemps. Donc, se poser la question : quel avenir voulons-nous ? Et j'insiste sur le mot « vouloir » parce que je pense que l'Etat a le pouvoir d'impulser une direction aussi.

Il est vrai qu'aujourd'hui, l'Etat intervient déjà en ce qui concerne la préservation des intérêts des salariés dans les différents plans sociaux qui vont parfois même jusqu'à des fermetures, mais cette stratégie régulatrice ou d'orientation est très très importante. Je m'en réjouis et j'ai hâte de commencer dans ces réunions de l'Observatoire qui serviront à faire avancer les choses.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Comme vous évoquez les locaux, je tiens là encore à souligner que même en l'absence, jusqu'à aujourd'hui, de cet observatoire nous avons eu avec vous et d'autres des discussions sur le maintien de locaux industriels en surfaces industrielles, qu'elles restent dévolues à des activités industrielles en Principauté, notamment, je l'évoquais tout à l'heure et vous les avez soulignés, s'agissant de cas où le Gouvernement a dû accompagner des restructurations difficiles qui ont eu lieu, dont le seul effet, que j'oserai qualifier de positif, a été la libération de locaux. Ces locaux sont rares, il y a eu des surfaces qui se sont retrouvées disponibles de ce fait. Ces surfaces ont été reprises par des activités industrielles. Le Gouvernement a également fait en sorte qu'il n'y ait pas de requalification par exemple en bureaux ou de transformation de ces locaux pour une autre vocation. Il y a de projets industriels à Monaco avec des entités déjà implantées qui souhaitent se développer, il y a des nouvelles activités qui arrivent et probablement l'intérêt de l'observatoire sera de nous aider à identifier celles qui pourraient prospérer en Principauté soit en y étant déjà, soit en s'y implantant pour les dix ou vingt prochaines années.

Une fois encore, j'insiste et nous l'avons déjà fait à de multiples reprises, pour dire qu'il est important que ces structures se sentent les plus monégasques possible. En effet, les grandes difficultés que nous rencontrons, et c'est un des axes sur lesquels il faudra insister, nous avons cité pas mal d'adages en première partie de soirée, je citerai le fameux « loin des yeux loin du cœur », plus le centre des décisions stratégiques

et névralgiques est éloigné de Monaco, moins l'attachement à la Principauté est fort, plus les risques sont grands. Il faut véritablement favoriser certains projets qui émanent de personnes qui sont déjà là ou qui ont de manière crédible des attaches avec la Principauté pour y développer des projets pérennes.

Nous en reparlerons à loisir dès jeudi prochain et dans les mois et les années qui viennent dans le cadre de cet observatoire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir justement dans la droite ligne de ce que vient de dire Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie et je voulais tout particulièrement parler des jeunes entreprises innovantes, puisque ce sont ces entreprises qu'il conviendrait de faire venir à Monaco, et de prendre des mesures incitatives. Il y a déjà des mesures incitatives qui existent et je pense qu'il faudrait peut-être communiquer sur ces mesures existantes. Certaines d'entre elles mériteraient d'être remises au goût du jour et là je parle de l'application du crédit impôt recherche pour ces jeunes entreprises innovantes essentiellement. On a eu cet échange lors de séances privées. Je ne pense pas que l'on puisse attendre que ces entreprises viennent vous voir pour vous demander quel est le mécanisme ou si elles peuvent bénéficier du mécanisme. Je crois qu'il faudrait au contraire prendre ces mesures pour des jeunes entreprises innovantes et communiquer dessus pour, justement, les attirer parce que comme le disait ma collègue précédemment, c'est au Gouvernement de donner les moyens à ces entreprises d'avoir envie de venir à Monaco.

Je pense à un secteur en particulier dans les entreprises innovantes, sachant que Monaco a une place financière qui est de grande taille. Les « Fine Tech » se développent pas mal, je crois que c'est un secteur qui pourrait tout à fait convenir à la Principauté de Monaco.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*



Je vais vous donner là aussi un exemple concret où aujourd'hui j'ai eu un appel du représentant d'une société de biotechnologie qui me disait qu'il avait regardé les deux aspects, à la fois l'aspect scientifique et l'aspect financier. J'ai donc engagé cette personne à se mettre en rapport d'une part, avec la S.A.C.D.E., notre Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprises, et d'autre part, avec François Xavier LECLERC au sein de la Direction de l'Expansion Economique qui est là pour le financement de l'innovation. Ensuite, j'ai dit qu'à Monaco on a la chance d'avoir un réseau de professionnels que l'on retrouve souvent dans le cadre de l'association de capital investissement, qui s'appelle M.V.C.A. En son sein, on retrouve des hommes et des femmes d'affaires qui ont eu un certain succès dans leur vie et qui aujourd'hui cherchent à investir leurs capitaux dans des domaines qu'ils connaissent particulièrement. Je pensais à une ou deux personnes qui ont été actives dans le secteur de santé et de la bioéthique, j'ai donc mis cette personne en relation avec le Président de l'association. Il m'a dit qu'il n'en attendait pas autant, et qu'il viendrait à Monaco le mois prochain en organisant au moins ces trois rendez-vous... je pense sincèrement qu'il en sortira quelque chose.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une brève intervention sur le domaine immobilier pour souligner que ce domaine immobilier rapporte aujourd'hui plus que le monopole concédé et que si on met avec le domaine immobilier, les parkings, c'est plus que monopoles exploités et concédés.

Avec la mise en place de l'outil de gestion informatique que nous attendons et qui devrait venir bientôt et les mesures en faveur de la mobilité, on peut espérer, probablement, une nette amélioration des recettes.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SVARA, je m'associe bien volontiers à votre déclaration. Effectivement, les trois lignes de la partie A – « Domaine Immobilier » représentent presque 110 M€ c'est-à-dire 10 % du budget de l'Etat.

Je me souviens dans cette enceinte, enfin c'était dans l'autre bâtiment rue Bellando de Castro, où un des prédécesseurs élu disait que les logements domaniaux c'était aussi un investissement et que cela rapportait, que c'était récurrent – je crois que c'était vous Monsieur CUCCHI, il me semble, à l'époque où je n'étais pas élu il y a de nombreuses années – et qu'en fait ce sont des revenus récurrents. Nous le voyons avec les nouvelles attributions, avec les nouveaux loyers qui vont rentrer. Egalement la partie qui concerne les appartements dans les communes limitrophes dont la plupart rentrent par l'intermédiaire du Fonds de Réserve parce que je vous rappelle qu'il y a une partie des logements domaniaux dont les recettes viennent au budget de l'Etat et, une autre, au Fonds de Réserve parce que, historiquement cela a été fait ainsi, et nous essayons, au sein de la Commission de Placement de Fonds, de mettre un peu d'ordre dans tout cela, petit à petit, avec la participation, bien entendu, et l'accord du Gouvernement, nous allons y arriver.

Je regrette à ce stade, même si vous nous annoncez cela pour début 2016, que nous ayons mis quand même 29 mois avant de mettre en place un logiciel de gestion sur le parc immobilier domaniale, qui comprend les bureaux et bien entendu les logements de nos compatriotes, et les appartements qui sont sous contrat C.H.C.. Vous nous avez expliqué, Monsieur le Ministre, que c'était extrêmement complexe mais je persiste à croire qu'avec un plan sur la mobilité sur lequel vous vous êtes engagé tout à l'heure et sur lequel nous allons prendre date avec Monsieur le Président de la Commission du Logement, ensemble, il faut y aller, il faut qu'avant le mois de juin 2016 nous ayons un système de bonus/malus sur la mobilité parce que tout ce qui peut être entrepris pour le logement domaniale dans le but d'éviter que nous construisions pour construire aura, je pense des effets importants.

Je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je suis entièrement d'accord là-dessus...

**M. le Président.-** ... C'est important parce que c'est un élément essentiel...

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, il faut le faire.

**M. le Président.-** De même, s'agissant des grilles en matière de loyer, qui est un des « dada » commun de Monsieur CUCCHI et de moi-même. Il faut qu'on arrive, ce n'est pas facile. Je crois d'ailleurs que vous avez lancé une opération pilote avec le syndic de la Tour Odéon qui va vous faire une analyse tout à fait intéressante et qui va être utilisée comme expérience, un cas pratique par rapport à cette dernière livraison.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Je voulais à nouveau, et je vous remercie d'avoir mentionné ces deux sujets Monsieur le Président, revenir sur la qualité des échanges qui sont les nôtres dans le cadre de certaines commissions, récemment consécutivement à la tenue de la Commission d'attribution des logements de la Tour Odéon et d'un certain nombre d'autres logements de restitution, nous nous sommes retrouvés avec un certain nombre d'entre vous et trois points ont été évoqués sur lesquels nous travaillons véritablement, en temps réel.

Le premier, c'est l'optimisation du parc domanial y compris en dehors de la Principauté, où il y a environ 600 logements et on cherche là aussi en permanence, notamment sur une opération que l'on avait évoquée en séance privée, à optimiser le taux de remplissage de ces logements et cela est en fait la résultante de certaines discussions que l'on a eues ensemble.

Sur le fonds de mobilité, je commence à avoir des premières statistiques de la Direction de l'Habitat et de l'Administration des Domaines sur les appartements qui, aujourd'hui, se retrouvent occupés par des personnes dont ce n'est pas forcément le besoin normal. Il peut y avoir des évolutions dans la vie et notamment plus on avance en âge – et il faudra que l'on réfléchisse ensemble, c'est le sens de ce que disait le Ministre, c'est le sens de ce que vous et le Président de la Commission de Logement voulez mettre en avant – que l'on réfléchisse à des mesures qui favorisent le fait que certaines personnes puissent libérer des appartements qui ne correspondent peut-être plus aujourd'hui à leur besoin normal sans se retrouver pour autant pénalisés. Alors, il faudra réfléchir également à la question de la localisation, réfléchir à la question des prestations, et inévitablement à la question financière puisqu'il peut y avoir des écarts de loyer entre certains appartements plus anciens aux loyers plus modestes et d'autres plus petits et plus

récents mais avec des loyers plus élevés. Donc, comment fait-on ? Est-ce qu'on dit à la personne qu'elle va payer son ancien loyer même si elle va dans un autre endroit avec un loyer plus élevé... après on pourra toujours me dire : « M. CASTELLINI est-ce que c'est une bonne gestion du parc domanial ? Vous dites adieu à des revenus potentiels » alors pas forcément parce que justement j'aurais favorisé la mobilité donc peut-être que je m'y retrouve. Faut-il que j'aie une approche qui serait de subventionner la différence ? D'où l'intérêt du fonds de mobilité ; on calculera en fonction du nombre d'appartements, aujourd'hui nous sommes en train de faire cette première étude et de voir à l'instar de l'A.N.L. combien cela pourrait coûter aujourd'hui et comment cela pourrait évoluer si cette mobilité s'accroissait. Ça, ce sont vraiment des pistes très concrètes que nous regardons aujourd'hui.

Ensuite, vous l'avez évoqué, et cela résulte également des discussions que l'on a eues il y a quelques semaines, on a demandé, effectivement, au syndic de la Tour Odéon de regarder – j'avais employé le terme « injustices » c'était peut-être un peu fort – les incohérences, car elles existent, entre des logements peut-être placés bas dans la Tour mais avec des surfaces importantes par rapport à des logements plus haut mais plus petits avec des écarts de loyer peut-être que l'on ne retrouverait pas dans le privé. Dans ce cadre, se poser la question véritablement, un, de la maximisation des loyers et des revenus pour l'Etat mais dans la mesure du possible de la minimisation des incohérences que l'on peut constater aujourd'hui peut-être et deux, qu'on réfléchisse ensemble sur les grilles et les critères qui sont appliqués communément pour établir ces loyers.

Voilà, ce sont des pistes, je souhaitais le souligner ce soir, vous l'avez fait et je vous en remercie, mais cela résulte véritablement d'échanges que nous avons eus il n'y a pas si longtemps qui ont peut-être pris plus de temps que nous le souhaitions, c'est comme ça, mais au moins aujourd'hui la mécanique est vraiment enclenchée et au plus tard dans les délais que le Ministre d'Etat a évoqués tout à l'heure, des réunions devront se tenir pour avoir là encore des avancées concrètes dans ces domaines.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur BOERI et ensuite au Président de la Commission du Logement.

**M. Daniel BOERI.-** Exceptionnellement ce soir je n'aurai pas l'esprit d'escalier, j'avais levé la main avant que l'on en vienne au logement, donc je reviens à l'Observatoire de l'Industrie... veuillez m'excuser.

Tout simplement pour dire que c'est quelque chose qui est capital parce que l'industrie, on voit toujours l'industrie ancienne où l'homme remplace la machine, mais aujourd'hui la machine remplace l'homme, ce sont les robots qui travaillent, je crois que la nouvelle technologie amène à l'industrie une valeur ajoutée complètement différente. En plus, l'on constate que l'industrie participe grandement à l'exportation.

Je voulais juste rajouter cela.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

En effet, on ne peut qu'être satisfait que le Gouvernement ait fini par entendre nos appels insistants sur la nécessité de revoir la politique des loyers dans les Domaines parce que c'est celle qui conditionne de manière principale la mise en place d'une politique de mobilité que nous voulons tous et si on n'avait pas commencé avant à travailler dessus c'est parce qu'on avait estimé que tant qu'on ne mettait pas le doigt sur ce problème principal, le reste ne pouvait pas avancer de manière efficace. Donc, je suis très content que vous ayez fait un premier pas sur la Tour Odéon, je me permets juste une remarque, c'est très intéressant sur l'Odéon mais si on veut avoir une bonne vision il faudrait peut-être prendre le pendant, un autre immeuble plus ancien, pour avoir les deux éléments parce que l'Odéon c'est quelque chose d'homogène et de récent, il faudrait peut-être prendre deux immeubles à Fontvieille pour avoir réellement les deux côtés qui sont nécessaires, d'autant que si on veut aussi étudier la mobilité ce sera entre ces deux zones-là. La mobilité intra Odéon est moins probable que la mobilité entre deux parties du parc.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Enfin, pour l'immeuble Odéon l'aspect que je regarde concerne plus les incohérences possibles sur la détermination des loyers que l'aspect mobilité. Maintenant, vous avez tout à fait raison et de cela aussi on peut parler ensemble, trouvons un ou deux autres immeubles un

petit peu plus anciens, ou un immeuble à Fontvieille et un immeuble dans un autre quartier de la Principauté, et livrons-nous, ensemble, avec les services de l'Etat et le syndic des immeubles sélectionnés, qui parfois peut être l'Administration des Domaines directement, ou un syndic privé et livrons-nous à ce même exercice, bien volontiers.

**M. le Président.-** Merci.

Toujours sur ce chapitre 1<sup>er</sup>, a-t-il d'autres interventions concernant la S.B.M., Monaco Telecom, les Ports ?

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

A défaut de vous surprendre je vais parler des parkings publics. Je voulais savoir, Madame le Conseiller, combien de places ont été libérées du fait du transfert des salariés ex Sporting d'Hiver sur Fontvieille pour le nouveau siège social ? A qui ces places ont-elles été réaffectées ? Et enfin, est-ce que chaque salarié du siège de la S.B.M. a pu retrouver dans les parkings publics une place alentour du nouveau siège de la rue du Gabian ?

Je vous remercie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais faire un point parce que je ne peux pas vous dire, ce soir, le nombre de places libérées.

**M. le Ministre d'Etat.-** Lundi.

**M. le Président.-** Parfait.

Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Alors, on va parler un peu de la S.B.M..

Monsieur le Ministre, vous soulignez très justement dans votre réponse que le Gouvernement a transmis très en avance cette fois-ci les documents que la S.B.M. lui a fait parvenir en vue de la réunion de la

Commission Tripartite qui se réunira le 12 octobre prochain.

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de la teneur de ces documents et, notamment, sur les arguments retenus pour expliquer le mode de recrutement ainsi que le nombre de candidats qui seront retenus lors de la prochaine école de jeux qui semble enfin se dessiner pour la fin de l'année 2015.

Même si j'avoue que j'ai du mal à comprendre vraiment la façon de calculer des responsables de la Direction des Ressources Humaines de la société pour définir le nombre de candidats qui seront en mesure de se présenter et que la convention collective nie, en effet, les employés cadres de jeux de tables, je rappelle que les engagements du Gouvernement qui avaient été pris dès les premiers mois de l'année 2014 prévoyaient une école de jeux avant la fin de la même année et qu'à cette époque, aucune convention collective ne liait les salariés à la société.

De plus, quels que soient les textes qui lient la S.B.M. à ses salariés comment l'actionnaire majoritaire peut-il ne pas avoir son mot à dire ?

La Direction des Ressources Humaines prévoit de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux, mais comment prévoit-elle de remplacer le nombre croissant de salariés qui sont déclarés en invalidité après des années de maladie ?

Je suis convaincu que le nombre de candidats susceptibles d'intégrer une école de jeux serait bien plus important si on prenait en compte ces salariés qui, en raison de leur statut d'invalidité, manquent malgré tout dans l'effectif normal des Casinos.

Enfin, bien que l'esprit de l'article 5.1 de la convention collective des jeux de table soit en effet respecté, j'estime que le fait de ne proposer cette nouvelle école de jeux qu'aux seuls salariés déjà présents dans la Société des Bains de Mer est discriminatoire.

Les Monégasques sont égaux en droit et c'est le texte de la Constitution qui l'énonce et ce serait donc la première fois que des jeunes compatriotes ou prioritaires au sens de la réglementation de l'emploi seraient privés du droit de postuler à une école de jeux et je le déplore.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Conseiller souhaitez-vous intervenir ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, j'attends surtout qu'on ait l'occasion d'échanger lors de la Commission Tripartite, parce que c'est justement l'intérêt de l'envoi des documents au préalable et de la participation d'un certain nombre d'élus à cette commission, c'est que les véritables questions soient posées aux représentants de la Société des Bains de Mer.

Ensuite, les questions de chiffres, de nombres précis de personnes qui participeraient ou pas à cette école, je ne dis pas que c'est d'un autre ordre, mais la question que vous soulevez en dernier, c'est sans doute celle qu'il faudra aborder ensemble avec le Gouvernement et les représentants de la S.B.M. lors de la Commission Tripartite.

**M. le Président.-** Le 12 octobre prochain.

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Conseiller, je suis entièrement d'accord avec votre réponse, néanmoins nous sommes désignés au sein de la Commission Tripartite, nous sommes tous élus du Conseil National et c'est la moindre des choses lorsque nous sommes membres de cette commission, d'en informer les autres élus.

Nous avons eu la chance cette fois-ci d'avoir eu les documents en avance, je les ai consultés, mais si ce n'est pas au moment des Séances Publiques que l'on informe nos collègues et la population... je pense que c'est le bon moment.

En effet, le 12 octobre on aura des réponses de la Société des Bains de Mer mais dans cet hémicycle il n'y a que deux des composants de cette tripartite, c'est pour cela que je me suis permis de poser la question.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** C'est toujours sur la Société des Bains de Mer, mais c'est un autre sujet.

**M. le Président.-** Nous sommes toujours sur la Société des Bains de Mer, est-ce que certains autres collègues souhaitent encore intervenir ? J'ai fait mon intervention tout à l'heure sur l'école des jeux et sur le cercle des jeux, je crois que tout a été dit là-dessus.

**M. Marc BURINI.-** Je pensais l'autre fois à quelque chose – parce que des fois je pense à la Société des Bains de Mer – et vous avez dit qu'il y avait un besoin de financement qu'on connaît, il va y avoir un appel à l'Etat, ils vont essayer de faire un emprunt à hauteur 350 M€. Or, en général les banques ne prêtent pas sans garantie et il y a des portages qui sont importants dans ces cas-là, de l'ordre de 4 % ou 5 %. Est-ce que vous avez réfléchi à garantir cet emprunt par le Fonds de Réserve Constitutionnel ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*

Aujourd'hui il n'y a pas de demande ni de souhait de garantir l'emprunt par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Les représentants de la société discutent, il y en a encore eu un qui s'est entretenu avec moi aujourd'hui, avec un certain nombre de banques et, notamment, là c'était avec une banque d'affaires qui pourrait coordonner ces emprunts sur les marchés pour lever les sommes nécessaires à la concrétisation des deux projets, Sporting d'Hiver et Hôtel de Paris. Donc, il n'y a pas nécessité de faire appel au Fonds de Réserve pour garantir ces emprunts.

Par ailleurs, je souhaitais revenir sur la question du salon de jeux, je m'engage aujourd'hui à ce que, comme cela était écrit je crois par le Ministre, le local du Métropole fasse l'objet d'un appel à candidature le moment venu, de manière transparente comme c'est le cas pour un certain nombre d'autres locaux que l'Etat détient ici ou là en matière de locaux à usage commercial pour qu'ils soient attribués à une enseigne de qualité.

Evidemment, nous sommes dans un cas un peu particulier, on est dans le Centre Commercial du Métropole mais c'est un local qui nous appartient pour lequel on cherchera à maximiser à la fois la visibilité de l'enseigne et la rentabilité de l'opération.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller, de votre réponse très claire.

Oui, Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Je ne parlais pas de prêter 350 M€ par le Fonds de Réserve, c'était la question de garantir par le Fonds de Réserve parce que peut-être que s'il y a certains actionnaires qui vendent leurs parts à hauteur de 5 %, il serait intéressant de les garder, de finir les travaux et peut-être l'action vaudra un peu plus et l'Etat pourra récupérer plutôt que de pénaliser encore la société... enfin, c'est une idée. On l'a fait pour la Tour Odéon, on peut le faire pour la S.B.M. dans laquelle l'Etat a encore 60 %.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* Je comprends mieux alors le sens de votre question et je vous remercie des précisions que vous apportez. Cela fait partie également des réflexions et des discussions que j'ai avec les représentants de la société.

Aujourd'hui le rachat du bloc de titres auquel vous faites allusion n'est pas effectif, mais j'ai rencontré moi-même les représentants du vendeur potentiel il y a à peine quelques semaines, nous devrions pouvoir concrétiser cet achat à un moment ou à un autre qui pourrait éventuellement permettre – et là je vous rejoins – d'emprunter moins puisqu'on disposerait de davantage de ressources.

Et, à titre personnel, que ce soit pour le budget de l'Etat ou de cette société détenue majoritairement par l'Etat, je ne suis pas favorable à un recours excessif à l'emprunt. Donc, si nous pouvons minimiser là encore la charge de l'emprunt et les frais financiers y afférents, vous avez tout mon soutien ou vice versa, je sais que je peux compter sur vous.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Que ce soient les employés de jeux, tous les salariés de la S.B.M., Gouvernement, nous-même et la population, je crois que nous sommes tous préoccupés de savoir ce que va faire la S.B.M. pour attirer de nouveaux clients, car c'est là le vrai problème pour pouvoir rentabiliser.

Nous poserons la question à la réunion tripartite du 12. On va nous parler sans doute de l'apport, peut-être, de clientèle chinoise grâce aux nouveaux partenaires et puis il y aura un certain nombre de questions, quel type de clientèles va venir ? Comment ? Qu'est-ce qui sera fait pour l'accueillir ? Qu'est-ce qui sera fait comme type de jeux ? A quel endroit ? On a besoin maintenant d'avoir des perspectives.

Et puis moi je fais partie de ceux qui connaissent et qui savent, qui sont convaincus qu'il y a et pas besoin d'aller très loin, dans l'Europe, dans les pays voisins, un certain nombre de personnes qui ont une addiction aux jeux, qui aiment ça, qui aimaient, qui aiment et qui aimeront le Casino de Monte-Carlo. Le tout est de savoir comment les faire venir et par la suite comment les garder. Je crois que tous ceux qui connaissent la S.B.M. – M. BARILARO l'a souvent répété – vont revenir sur ce sujet et je sais que là-aussi on va nous dire qu'il y a des agents prêteurs etc... mais plus précisément comment arriver à avoir ces clients.

D'autres sujets seront aussi abordés tel que par exemple : y a-t-il un projet actuellement de rénovation de machines à sous ? C'est un secteur intéressant et on sait que les joueurs ont besoin de changements permanents, d'innovations. D'autres Casinos l'ont fait, il ne faut pas perdre la clientèle parce qu'ils iront voir ailleurs ce qu'il y a de nouveau. Il y a deux ou trois ans le Président BIAMONTI nous avait annoncé qu'ils avaient renouvelé le parc, il faut le faire tout le temps, souvent...

Voilà autant de questions que nous allons poser et qui sont toutes en rapport avec l'attractivité de la S.B.M. parce qu'il faut absolument retrouver de bons clients, il y a suffisamment de gens qui sont des gens honnêtes, qui ne sont pas des personnes qui viennent blanchir de l'argent, qui ont gagné et déclaré leur argent, ils ont envie de s'amuser et de faire ce qu'ils veulent de leur argent. Donc ceux-là il faut aller les chercher et bien les accueillir et leur faire connaître notre beau Casino.

**M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Peut-être deux petites précisions sur les appareils automatiques : confirmer la tendance positive qui a été vérifiée depuis maintenant un certain nombre de mois. On commence à avoir le recul nécessaire par rapport à ce qui a été introduit il y a maintenant un peu plus d'un an, à savoir 24 heures/24 au Café de Paris, malgré le fait que le parc de machines dans son intégralité n'est pas

exploité, la tendance est tout à fait positive et elle a même été inversée dans le sens où il y avait précédemment des recettes en diminution assez régulière puisque les effets de la crise, là, se faisaient assez directement sentir et maintenant cette tendance s'est inversée et les appareils automatiques ont repris une pente ascendante.

Il y a un autre point que je souhaitais souligner également dans l'optique de la Tripartite et pour revenir sur ce que disait M. BARILARO puisque les représentants de la Haute Assemblée qui sont à la Tripartite pourront ensuite informer tous les Conseillers Nationaux. Je vous encourage à aborder avec les représentants de la société, le plan stratégique qui a été élaboré avec les représentants de Galaxy, en plus des pactes d'actionnaires qui ont vu entrer au sein du capital de la Société des Bains de Mer le groupe L.V.M.H. au sens large et Galaxy Entertainment.

Puisque la Société des Bains de Mer est une société cotée, certaines dispositions reprises dans ces pactes sont publiques, on peut d'ailleurs en retrouver certaines sur le site de l'A.M.F., il y a des obligations de déclaration auxquelles la société s'est soumise. Donc, un certain nombre des clauses afférentes à l'entrée au capital de Galaxy et du groupe L.V.M.H. au capital de la S.B.M. a pu être exposé dans ce cadre, mais il y a eu également des documents où les deux parties se sont mises d'accord pour mettre en œuvre leurs meilleurs efforts réciproques dans, à la fois, tout ce qui est le développement des marques, l'expertise, le savoir-faire, et c'est un sujet sur lequel, notamment, M. PASQUIER était revenu à de nombreuses reprises – pas seulement lui – mais je me souviens de certaines de ces interventions pour dire : il y a ce savoir-faire, on le connaît à Monaco, maintenant il va falloir le faire connaître en dehors des frontières de Monaco, il y a des marques fortes et la société devra pouvoir s'appuyer sur ces marques fortes à l'international et donc il y aura des efforts, il y aura dans le temps un certain nombre de mesures et d'actions concrètes qui pourront et qui devront être prises et *a contrario* il y aura également des efforts qui seront mis en œuvre par ce partenaire pour amener en Principauté des joueurs qui pourront animer les Casinos, comme le Ministre l'a évoqué dans son intervention en introduction.

Cela ne transparaissait peut-être pas de manière évidente dans les documents qui vous ont été fournis peut-être parce que la question n'avait pas été posée mais je vous encourage véritablement, lors de la Commission Tripartite de la semaine prochaine à

aborder ces sujets et ensuite à vous en faire l'écho auprès de vos collègues ici présents.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

La S.B.M. : un vaste sujet. Si j'ai bien compris il va enfin y avoir un plan jeux... celui qu'on attendait il y a deux ans, grâce à Galaxy on l'aura, c'est une bonne nouvelle. On l'attendait, on l'aura peut-être !

Sur les chinois, c'est un sujet qu'on avait développé il y a un certain temps où on m'avait répondu que les joueurs chinois étaient un domaine difficile avec des manières de jouer différentes, etc... Bref, il semblerait qu'en fait le vrai problème serait qu'il faille mettre en place des structures pour pouvoir leur permettre d'amener leur argent pour jouer. Tant que ces structures ne sont pas mises en place, il ne faut pas dire que les chinois vont venir jouer. Il faut commencer par mettre ces structures en place et après, peut-être, que les chinois viendront jouer.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Il y en a qui sont déjà venus jouer, la preuve en est que certaines structures étaient déjà opérationnelles. Donc, l'idée est de passer à un plan un peu plus « industriel » que ces quelques opérations ponctuelles qu'on a connues ces derniers mois.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Nous sommes d'accord, mais on ne peut pas dire qu'ils sont venus dans le cadre d'un plan stratégique monté, prévu et organisé tel que celui qui devrait normalement présider à destination d'un Casino que l'on veut développer, en tous les cas sur cette partie des jeux.

Je voudrais, pour conclure, soutenir la déclaration de Monsieur BARILARO. Je trouve en effet presque lamentable que nous soyons réduits, dans une société qui bénéficie d'un monopole, contre une redevance qui par rapport à la redevance moyenne des Casinos dans le pays voisin est somme toute raisonnable, à proposer à nos jeunes compatriotes qui voudraient faire leur carrière et leur vie dans les jeux – et ce n'est pas une honte loin de là – dix places, à condition d'être déjà dans la S.B.M.. Je pense qu'une des

missions premières de la S.B.M. est, là, bafouée. Je trouve cela vraiment grave que ça n'émeuve personne d'autre que certains membres de notre Assemblée.

**M. le Président.-** Cela a commencé à m'émouvoir dans mon discours, Monsieur CUCCHI. Ce qui est plus préoccupant c'est qu'on soit obligé de « bêler » auprès du Gouvernement et du Conseiller de tutelle pour demander dix places. Cela peut être pour les jeux mais cela peut être aussi pour l'ensemble des emplois proposés à la S.B.M.. Sur ce sujet je vais passer la parole à Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Un mot sur ce sujet. Bien sûr les jeux sont un secteur très porteur et tant mieux si l'école des jeux est créée comme cela a été promis, je m'en réjouis. Mais pourquoi ne pas ouvrir la S.B.M. à d'autres Monégasques puisqu'en proportion je crois que la teneur est très faible et il y aurait des carrières possibles pour un certain nombre de nationaux et, comme cela a été dit en introduction, c'est quand même une société qui est largement portée par l'Etat. Il conviendrait donc, peut-être, à tout le monde, je pense à des métiers dans l'hôtellerie, dans le commercial, dans le juridique, je crois qu'il faudrait vraiment penser à ouvrir la porte à d'autres secteurs, ne pas limiter les nationaux uniquement au secteur des jeux.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur VALERI pourrait vous raconter la bataille permanente du Gouvernement pour imposer des recrutements de nationaux à la S.B.M..

**M. le Président.-** Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Moi je voudrais juste rappeler...

**M. le Président.-**... Vous dites qu'on ne défend pas la priorité nationale...

**M. Eric ELENA.-** ... Exactement !

**M. le Président.-** ... Du moins pas assez, je vous rappelle, Monsieur ELENA, après je vous donne la parole, mais je vous rappelle qu'avant nous il n'y avait pas de cellule de veille, il n'y avait pas de personne responsable, il n'y avait pas de sorte de numéro vert ! Depuis 2 ans et demi, il y a environ 120, 130 compatriotes – et je parle sous le contrôle du délégué à la priorité nationale qui est sur le banc du public et qui nous écoute – donc, bien sûr qu'on peut mieux faire mais avant nous et avant que nous soyons élus, cela n'existait pas !

**M. Eric ELENA.-** Mais je vais vous répondre de suite sur ce point. Avant vous, pendant 50 ans on n'a pas eu d'inspecteur français aux jeux européens. Voilà pourquoi, aujourd'hui, je pense que tous les jeux européens sont aberrés. Qu'on puisse donner à un enfant du pays qui habite Menton une place d'inspecteur, c'étaient les places qui étaient réservées aux nationaux et lorsque j'entends ces mots dans la bouche de M. CROESI, je crie au scandale comme tous les Monégasques.

Mais je vais revenir à mon intervention.

Moi je suis quand même un peu surpris de votre réaction. Il y a 6 mois j'ai été le seul ici à dire que le statut unique était dangereux pour les jeunes Monégasques. Nous y sommes 420 on va descendre à 340, il y a 80 places qui disparaissent et je ne parle pas des cadres. On a voté un statut, tous les Conseillers étaient satisfaits, moi j'étais le seul à m'y opposer et aujourd'hui on va le payer ! Ce sont les jeunes Monégasques qui vont le payer, sur les 80 places on va en renouveler une sur deux. Donc, aujourd'hui il y a des solutions, j'ai déjà abordé le sujet avec M. BIAMONTI parce que je lui ai dit que ce n'était pas viable et aujourd'hui je suis surpris du retournement de veste de certains, parce que je l'avais dit il y a 6 mois et vous m'avez tous regardé méchamment... on touche du doigt maintenant.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Alors, Monsieur ELENA, moi je suis quelqu'un de factuel. Factuel ! On peut m'aimer ou ne pas m'aimer mais les faits sont là. Vous avez parlé tout à l'heure de la nomination – je ne fais pas de cas particulier en Séance Publique, jamais, c'est un principe, par respect pour les gens qui sont concernés, c'est un principe – je ne vous ai pas entendu dans cette enceinte il y a 2 ans et demi lorsqu'il y eu un Directeur Général des jeux étranger nommé à

la S.B.M.. J'ai été le seul, le seul, un mois après l'élection, à m'élever contre ce principe. Je ne vous ai pas entendu ni vous ni un certain nombre de vos amis. Bon ! Le sujet est clos.

Répondez-moi, vous allez probablement me dire le contraire.

**M. Eric ELENA.-** Non, je ne vais pas dire le contraire. Je vais dire exactement ce que j'ai dit il y a deux ans...

**M. le Président.-** ... Il n'est pas monégasque ce Monsieur.

**M. Eric ELENA.-** ...C'était une volonté du Souverain de mettre quelqu'un de non Monégasque, j'ai dit « laissons-le venir, voyons ce qu'il peut nous apporter ».

**M. le Président.-** Vous invoquez le Souverain, moi je n'invoque pas le Souverain dans cette enceinte mais je réitère mes propos. J'étais élu depuis un mois et je m'y suis opposé, j'ai fait une déclaration publique disant : « ce n'est pas normal il y a suffisamment de compétences monégasques pour nommer un directeur général des jeux » et je ne vous ai pas entendu ni comme Conseiller National, ni comme responsable syndical. C'est tout ce que je veux dire.

Monsieur CUCCHI et ensuite, Monsieur BARILARO.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne me sens pas visé par les propos de Monsieur ELENA...

**M. le Président.-** ... Mais moi oui !

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... Force est de constater que, malheureusement, la majorité des employés de jeux ont signé ces statuts et quelque part ici, si quelqu'un devait battre sa coulpe, Monsieur ELENA, c'est vous ! Parce que c'est vous qui êtes censé les représenter et c'est vous qui auriez dû leur expliquer le danger pour les générations futures à voter ce statut.

Donc, il y a deux possibilités : soit vous leur avez mal expliqué ou bien ils ne vous ont pas cru.



**M. le Président.-** Mais moi je tiens les procès-verbaux à disposition de Monsieur ELENA et de l'ensemble des représentants syndicaux que nous avons reçus pendant des mois, avant le vote de ce statut unique où je dis très exactement ce que vient de dire Monsieur le Président de la Commission du Logement. Je tiens les procès-verbaux à votre disposition.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Alors, je suis au regret, devant les Monégasques qui nous regardent, de faire un semblant de « baroud syndical » mais puisque M. ELENA a dit une contre-vérité, on va pouvoir la vérifier, puisqu'en 50 ans en effet c'est faux, d'autres français ont été nommés au poste d'inspecteur des jeux aux Jeux Européens.

Deuxièmement j'appelle l'attention de Monsieur ELENA pour savoir si à l'époque, au Sun Casino, lorsqu'un français a été nommé directeur du Sun Casino, quelqu'un s'est ému de cette nomination parce que cela ne concernait que le Sun Casino. Alors, les jeux européens ne sont pas un lieu de non-droit, les décisions qui sont prises doivent être respectées même si en effet, il y a des priorités nationales qui doivent être en jeu de temps en temps.

En revanche, concernant le dernier point dont vous avez parlé, à savoir, le statut unique, je vous ramène à vos propos dans Monaco Hebdo lorsqu'on vous a interrogé sur la signature de 75 % des gens en faveur du statut unique, vous avez dit : « Si il y avait plus d'argent il y aurait eu 100 % des salariés qui l'auraient signé » je suppose que vous faites partie de ces 100 %.

Donc, en fait s'il y a 25 % de gens, dont vous, qui ne l'avez pas signé c'est que financièrement vous ne vous y retrouviez pas et je trouve cela très très désagréable.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Il faut quand même se rappeler qu'il y a deux employés de jeux qui sont ici des Conseillers Nationaux et que je sache nous on ne travaille pas à la S.B.M. donc on n'a jamais voté pour ou contre le statut unique...

**M. le Président.-** ... Enfin !

**M. Claude BOISSON.-** Et aujourd'hui on va nous reprocher de ne pas avoir voté contre le statut unique.

**M. le Président.-** Non mais c'est quand même extraordinaire !

**M. Claude BOISSON.-** ... Je ne savais pas, après avoir quitté la S.B.M. il y a 25 ans, que je pouvais encore voter.

Il faut être sérieux. Monsieur le Président, je me souviens que vous avez répété plusieurs fois que c'était une décision de la S.B.M. et que nous n'avions pas à nous ingérer dans ce cadre-là. C'est clair.

Maintenant, quel que soit ce qu'il s'est passé et qui est de la responsabilité de ceux qui ont voté je suppose que si dans quelques mois, quelques années, il y a une multitude de nouveaux clients ou des clients qui reviennent, je pense qu'à ce moment-là les croupiers sauront se faire entendre pour demander et exiger des écoles de jeux et là, statut unique ou pas, s'il y a du travail il faudra des employés supplémentaires, il faudra des écoles et nous serons là pour nous battre et les obtenir. Cela va de soi. Maintenant, s'il n'y a pas de clients, on ne peut pas faire des écoles de jeux trop fréquentes, mais celle qui va se tenir est indispensable parce qu'il manque du personnel.

**M. le Président.-** Cela fait 22 mois qu'il n'y a plus eu d'école de jeux, je crois que les nouvelles générations arrivent et si la S.B.M. ne peut pas aujourd'hui assurer une école de jeux pour 10 jeunes nationaux je suis particulièrement inquiet. Alors c'est beaucoup plus préoccupant qu'on ne le croit !

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour répondre à Monsieur ELENA qui affirme que nous n'étions pas du tout inquiets concernant la S.B.M.. Il me semble que nous avons manifesté régulièrement notre inquiétude sur la politique notamment au niveau social, au niveau emploi, qui était menée par la S.B.M. et aussi sur le respect de la priorité nationale.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps il a fallu voter une loi de désaffectation pour la S.B.M., qu'un certain nombre d'entre nous ont voté contre, c'était entre autres ma motivation de vote, non pas contre le principe de la rénovation des travaux de la S.B.M. mais sur la façon dont étaient gérés les problèmes de l'emploi, les problèmes sociaux au sein de cette société sur globalement la politique des jeux qui était menée.

Donc, je crois que Monsieur ELENA nous fait un faux procès en disant que l'on était indifférent à cette situation.

**M. le Président.-** Oui, Monsieur ELENA, je vous en prie.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-...** Pardon, ce n'est pas que tout le monde vous en veuille mais vous êtes avec M. BARILARO et c'est aussi une de nos spécificités à Monaco, nous sommes un petit pays et, effectivement, il est tout à fait normal qu'il y ait des élus du Conseil National qui travaillent à la S.B.M., comme il peut y avoir des fonctionnaires, des professions libérales...

**M. Eric ELENA.-** Tout à fait. Je vais répondre question par question.

Monsieur BARILARO, vous dites que cela ne fait pas 50 ans qu'il n'y a pas eu d'inspecteur aux jeux européen, oui, effectivement, c'est M. VERRANDO, mais je crois que vous et moi étions en culottes courtes lorsqu'il a été nommé. Donc cela fait 40 ans environ, vous chipotez pour 10 ans....

Et, si on prend un peu plus de hauteur, à ce moment-là les Monégasques n'étaient pas majoritaires alors qu'aujourd'hui pratiquement c'est du 95 %.

Le directeur au Sun Casino, français je ne vois pas qui il est.

*(M. BARILARO intervient hors micro, inaudible).*

**M. Eric ELENA.-** Excusez-moi mais attendez, vous permettez je termine...

**M. Christian BARILARO.-** ... Vous avez donné un nom, M. VERRANDO, moi je ne vous donnerai pas de nom, mais nous pourrions en parler hors hémicycle.

**M. Eric ELENA.-** Il n'y a pas de problème. En tout cas votre réaction je ne l'ai pas entendue non plus.

Quant à la réponse à tout le groupe – puisqu'apparemment c'est un lynchage – sérieusement, effectivement, on aurait mis plus d'argent on aurait fait 100 % bien que moi je ne l'aurais pas voté...

Aujourd'hui ce qu'il faut que vous compreniez c'est que ce n'est pas ceux qui sont à l'intérieur mais ceux qui sont à l'extérieur qui vous regardent et qui demandent à rentrer. Mais malheureusement, parce qu'on a donné de l'argent à ceux qui sont à l'intérieur, ils ne rentreront pas et pour ceux-là, il faudra des années avant qu'on les récupère.

J'espère aussi, comme le disant M. BOISSON, qu'un jour peut-être grâce à Ste Dévote, on arrivera à faire revenir des clients et à ce moment-là, peut-être, pourra-t-on repenser à avoir 400, 450 employés de jeux.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Heureusement que nous avons Ste Dévote.

Monsieur CUCCHI et ensuite je souhaite arrêter le débat sur cette question de la S.B.M.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Monsieur ELENA, je partage votre dernière analyse. Mais en quoi nous, nous en sommes responsables ? A la rigueur tournez-vous vers l'actionnaire/majoritaire en lui disant qu'il n'aurait pas dû laisser faire ça, mais certainement pas devant vos collègues du Conseil National qui eux, malheureusement ou heureusement, chacun se prononcera, n'y sont vraiment pour rien !

Nous n'avons pas voté le statut puisque nous ne faisons pas partie de la société, il n'y en a que deux ici qui en font partie, ce n'est pas nous qui avons géré le plan de la S.B.M. et qui sommes dirigeants de la S.B.M..

Quant à la caution de la politique des dirigeants de la S.B.M. vous n'allez pas nous accuser, en particulier certains d'entre nous, de le soutenir. Je pense que vous vous trompez vraiment de coupable.

**M. le Président.-** Monsieur ELENA, je vous en prie.

**M. Eric ELENA.-** Monsieur CUCCHI, vous êtes où ici ? Vous êtes au Conseil National, vous êtes bien élu dans la majorité, donc le pouvoir c'est bien vous qui l'avez ce n'est pas la minorité !

Je vous rappelle qu'il y a 18 mois on a voté une loi de désaffectation, on pouvait mettre en balance une école de jeux de 20 contre la loi. On l'a votée avant, on n'a pas bougé. Donc, aujourd'hui, sérieusement, je trouve que c'est un peu « gonflé » de dire que vous, vous n'y êtes pour rien !

**M. Christophe ROBINO.-** Quitte à me répéter je vous rappelle que nous n'avons pas tous voté cette loi de désaffectation pour les raisons que j'ai explicitées.

**M. le Président.-** Ecoutez, quant à la pesée entre une loi de désaffectation et une école de jeux, je vous laisse seul le détail de votre propos. Moi je ne rentrerai pas dans ce débat.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Monsieur le Président, je crois que nous en avons suffisamment discuté, mais ce que je voudrais dire c'est que la situation on l'évoque ici et c'est normal parce que vous, la majorité, vous êtes ingérés dans la S.B.M. d'une manière incroyable depuis que vous êtes élus, à tous les points de vue, au point de vue financier, au point de vue humain, au point de vue ressources humaines, etc... et maintenant vous récoltez simplement ce que vous avez semé parce que c'est normal, vous vous présentez comme des sauveurs... alors après il y a des résultats et des personnes se retournent vers vous et disent : ah mais c'est vous ! Vous avez raison, ce n'est pas vous, mais comme vous avez joué ce jeu de dire : nous nous impliquons dans ce truc-là... maintenant vous payez !

**M. le Président.-** Le principe même, Monsieur PASQUIER, si vous connaissiez un peu vos classiques, les gens qui nous ont précédés, les grands hommes d'Etat de Monaco avant nous, notamment, M. AUREGLIA, une phrase qu'a reprise Marc BURINI dans son rapport « nous avons une ardente obligation de nous ingérer, non pas dans le fonctionnement interne de la société »... Non, Monsieur PASQUIER,

l'ingérence dans le fonctionnement ça aurait été d'appeler le Directeur Général des jeux ou le Président de la S.B.M. pour dire : « je veux qu'un tel soit nommé parce qu'il me soutient, je veux qu'un tel soit nommé... » et cela, Monsieur PASQUIER, vous pouvez chercher... me concernant et concernant la majorité il n'y a pas eu une intervention de cette nature depuis notre élection en 2013. C'est un point commun avec votre voisin, M. ROBILLOIN qui a été se coucher, effectivement, c'est un point commun que j'ai avec lui. Alors, ne dites pas que l'on fait de l'ingérence, on s'occupe des affaires de la société, de savoir comment cela fonctionne pour que les nationaux soient protégés, pour essayer de protéger effectivement la priorité nationale, et pour cela notre seul interlocuteur outre les rapports que nous avons dans le cadre des tripartites prévues – et nous avons-nous obtenu 4 tripartites par an alors qu'avant il n'y en avait qu'une qui se tenait – notre interlocuteur de référence, c'est le Conseiller de tutelle Monsieur CASTELLINI et je ne cesse de lui en parler et d'en parler au Ministre, effectivement. Que ce ne soit pas facile, c'est une chose – M. ELENA faisait tout à l'heure une référence aux deux méthodes et la comparaison des méthodes – de personnes y compris entre le Ministre d'Etat et la Direction de la S.B.M. c'est un point commun aussi... Voilà, nous ne sommes pas seuls, cela prouve que ce n'est pas si facile.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, je ne vous ai jamais accusé de rien et en plus je vous crois lorsque vous dites cela. En revanche, lorsque vous nous dites que notre seul interlocuteur c'est le Gouvernement et qu'il n'y a pas 3 minutes vous nous disiez que vous avez passé beaucoup de temps à recevoir des syndicats, je vous avoue que je suis un petit peu confus.

**M. le Président.-** Mais Monsieur PASQUIER, parce que je suis à la tête du Conseil National et responsable, je reçois les syndicats et je serais ravi, cela ne me dérange pas du tout, de vous faire venir dans ces réunions. Je n'ai aucun souci, je n'ai rien à cacher, rien. Les propos que je tiens aux syndicats des différents jeux, que ce soit européens, américains, les machines à sous et l'ensemble de ce personnel, sont officiels et transparents. Pourquoi les reçoit-on ? Parce qu'ils nous demandent et parce qu'ils ont besoin d'une écoute et c'est ce que l'on fait. Et depuis 2 ans et

demie est-ce qu'on est à la base d'une grève ? Est-ce qu'on est à la base d'un certain nombre de mouvements sociaux ? Non, parce que ce n'est pas mon style et je ne le ferai pas.

Il n'empêche que nous sommes profondément préoccupés, effectivement, de ce qu'il se passe en ce moment. Probablement au même point que M. ELENA mais pour des raisons différentes, il y travaille, c'est sa vie, c'est son quotidien.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur PASQUIER, je vous assure ce n'est pas pour polémiquer mais je ne comprends pas, cela fait plusieurs fois que vous attaquez la majorité sur ce sujet en parlant d'ingérence. C'est extrêmement grave ! J'ai l'impression que vous avez débarqué en parachute il y a quelques mois ou une année à Monaco et ce que vous avez connu de l'histoire de la S.B.M. et de la politisation de la S.B.M., ce fut un temps, c'était un autre temps où elle fonctionnait bien, c'était un système, je dirai, patriarcal où, en effet, des gens de la direction qui avaient aussi un siège dans l'hémicycle pouvaient trouver du travail pour un certain nombre de Monégasques. Cela faisait partie à ce moment-là d'une organisation, c'était un autre temps, cela ne fonctionne plus ainsi. Moi je fais partie de ceux qui ont combattu, qui ont voulu la dépolitisation du Casino. Je sais ce que j'ai vécu, je sais comment je me suis battu, je me suis fâché avec des amis, même avec un cousin, un directeur des jeux qui était le meilleur directeur qui a su faire fonctionner le Casino.

Alors, aujourd'hui l'ingérence, vous utilisez cet argument par rapport à ce phénomène qui existait... Mais Monsieur le Président vous l'a dit, il n'y a pas de politisation. Je ne suis pas auprès du Président à voir tout ce qu'il fait mais je lui fais confiance. Je sais comment cela se passe ! Jamais il n'a donné de liste, jamais il n'a donné d'instruction... c'est cela l'ingérence au Casino, c'est d'intervenir auprès de la direction en disant : « je suis le Président du Conseil National, vous allez me placer cette liste de chefs, de sous-chefs, dans tel ou tel jeu »... ça ce n'est plus possible, ça ne doit plus fonctionner, il y a beaucoup de personnes ici qui se sont battues contre ça.

Vous vous rendez compte, vous imaginez si les Conseillers Nationaux ne parlaient plus de la S.B.M. sous prétexte que vous dénoncez que l'on fait de l'ingérence... mais à quoi servirions-nous ? Les Monégasques nous diraient : « A quoi servez-vous ? »

Tous les sujets que nous abordons nous concernent, toujours dans la limite de nos prérogatives.

S'agissant de recevoir les syndicats, permettez-moi de m'étonner. Monsieur PASQUIER, si demain des personnes de la S.B.M. vous demandent de les recevoir, et que vous vous entreteniez avec eux dans une salle ou dans votre bureau, est-ce que cela serait de l'ingérence ? Vous remplissez votre devoir, votre travail. Laissez-nous le remplir normalement, sans nous accuser. On peut avoir des avis différents mais on ne peut pas dire n'importe quoi à la presse. S'il y a bien un Conseil National – je vous assure que je connais bien le Conseil National puisque j'y travaille depuis 25 ans maintenant – qui ne fait pas d'ingérence à la S.B.M. c'est bien celui-ci ! Et s'il y a bien un Gouvernement qui n'en fait pas non plus c'est celui-là !

**M. le Président.-** Merci.

Le sujet sur la S.B.M. est donc clos pour ce soir.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre premier ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions. Dix-sept abstentions.

Votent pour : Deux votes pour.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, s'abstiennent ;*

*MM. Eric ELENA et Bernard PASQUIER, votent pour ;*

*Mme AMORATTI-BLANC, MM. Marc BURINI et Christophe STEINER,*

*ne sont pas présents lors du vote,*

*M. Jean-François ROBILLON a quitté l'Hémicycle).*

Nous passons au chapitre 2, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

30.858.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je vous rappelle entre autres qu'il porte sur l'aviation civile.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas une vraie intervention, juste deux questions.

Je pense qu'il y en a une que l'on pourra produire à toutes les séances pendant cinq ans, alors on ne va pas revenir sur la question des plaques automobiles. En revanche, je vois que cette année encore, l'énorme inscription sur les noms de domaines est annulée. Donc, j'aimerais savoir si un jour cette question sera traitée.

L'autre m'avait échappée dans nos réunions préliminaires. Quelle est l'explication que l'on a sur la forte baisse des recettes au niveau du Musée des Timbres ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La question est la charte de nommage sur les noms de domaines ? Effectivement elle n'est pas encore finalisée et j'espère qu'elle va l'être très prochainement mais vous avez raison, nous avons pris du retard.

Vous aviez une question sur les plaques d'immatriculations ?

Nous en avons longuement débattu pendant les séances privées....

**M. le Président.-** ... Donc, vous nous confirmez, Monsieur le Ministre, que ces plaques d'immatriculation personnalisées feront l'objet de tarifs plus importants dans le cadre des renouvellements d'immatriculations, chaque année. Ce ne sont pas des

nouvelles taxes, mais sous quelle forme allez-vous mettre ça en place ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Le prix sera plus élevé.

**M. le Président.-** C'est dans le cadre de l'immatriculation classique des véhicules qui sera proposée à chacun ?

**M. le Ministre d'Etat.-** ... On va créer une nouvelle plaque... Ce sera un certain prix. La question qui n'est pas encore tranchée, au vu de la dernière réunion que j'ai présidée avec Mme GRAMAGLIA, est de savoir si l'on fixe des tarifs généraux ou est-ce qu'on fait des ventes aux enchères des plaques ?

En Angleterre il y a des ventes aux enchères des plaques, cela pose un certain nombre de difficultés, donc je ne suis pas sûr qu'on arrive à la Fête Nationale à avoir réglé ce problème mais on devrait pouvoir vendre des plaques.

**M. le Président.-** Est-ce qu'on ne s'engage pas sur un terrain savonneux pour les ventes aux enchères des plaques...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Moi je ne suis pas très chaud !

**M. le Président.-** Ce n'est pas à nous d'arbitrer sur ce point mais en tous les cas si on nous demande notre avis, sans nous le demander on le donne quand même !

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce n'est pas brillant, le résultat en termes de rapidité, de mise en œuvre de la décision, mais c'est plus compliqué qu'on ne le croit au départ parce qu'il faut changer le format de la plaque arrière, et celui de la plaque avant, il faut vérifier que tout cela est lisible dans les caméras des parkings et de l'entrée de ville....

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une première étude, qui pourrait être finalisée pour la Fête Nationale, porte sur des plaques de format identique à celui qui existe actuellement. Les numéros des plaques personnalisées avaient des compositions à 5 caractères maximum considérant que les plaques d'immatriculation à 4 caractères seraient conservées pour le service public d'immatriculation tel que défini actuellement. La plaque avant sera de la même taille que la plaque arrière. Cela permettra de maintenir une grande lisibilité des caractères, notamment par les différentes caméras installées sur le territoire monégasque.

J'ai demandé à ce que l'on étudie également, comme cela existe en France, une plaque pouvant comporter 7 caractères. Cela impliquera de modifier la taille des plaques et donc de procéder à l'acquisition de nouvelles machines pour la fabrication des plaques. S'agissant des tarifs, certaines combinaisons de chiffres et lettres seront proposées à des prix plus élevés, soit aux enchères, ces modalités restant à déterminer.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Sachez pour ma part, cela me traumatise beaucoup moins qu'on y voie quelque chose comme une espèce de « gag à répétition » sachant que cela me traumatise beaucoup moins que l'histoire des noms de domaines et de la charte de nommage, parce que les plaques, d'accord, c'est quelques recettes pour la Principauté, c'est un symbole peut-être, mais je veux dire que le fait de ne pas développer le « .mc » et de rester bloqué sur un certain nombre d'autres sujets, je crois que c'est beaucoup plus grave à terme que les plaques. Donc toujours voir cette ligne à zéro depuis que l'on a été élu – je ne sais pas ce qui se passait avant – cela me paraît, effectivement, plus gênant si on redevient sérieux sur les deux questions.

Je ne sais pas qui est concerné sur les questions pour les timbres ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Ce sont les produits de ventes de monnaies. Il y a eu un certain nombre de pièces sans doute en circulation... Oui, cela peut varier, les montants ne sont pas très importants et donc les variations elles, peuvent l'être. Il y a donc 120.000 € de moins, il y a un certain nombre de pièces qui ont été mises en circulation, qui ne sont pas de notre décision et donc vous avez les recettes qui

chutent de moitié. En valeur absolue, c'est 120.000 € mais en pourcentage, c'est la moitié.

Ce n'est pas lié, par exemple, à la fréquentation du Musée qui est en chute libre, c'est la circulation des pièces.

**M. le Président.-** Parfait.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Madame le Conseiller, dans nos réunions privées, de nombreux élus vous ont signalé le mécontentement général du public quant à l'attente insupportable au Service de la Circulation et le délai pour avoir un rendez-vous pour un contrôle technique.

Depuis, vous nous avez expliqué que vous avez pris un certain nombre de mesures afin qu'il y ait une amélioration. Nous les connaissons, nous avons été rassurés, on ira se rendre compte sur le terrain. Pouvez-vous nous dire publiquement justement qu'est-ce qui se fait pour que cela puisse changer ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'ai demandé à mes services de voir comment accélérer le processus de délivrance des plaques d'immatriculations. Nous avons tout d'abord un problème de place dans les locaux et nous avons trouvé des surfaces à proximité immédiate du STC qui vont permettre d'agrandir le Service de la Circulation sans faire un véritable déménagement. Dans le système qui serait envisagé on pourrait assez rapidement, je l'espère, installer des bureaux d'accueil en plus afin que les usagers évitent d'attendre aussi longtemps, surtout entre 12/14 heures.

Une nouvelle répartition des tâches est également prévue afin de pouvoir servir plus de monde entre 12 heures et 14 heures, parce qu'effectivement c'est à ce moment-là que les gens sont plus disponibles et viennent dans le service.

Egalement au niveau même de la procédure, il est prévu de pouvoir délivrer tout de suite les papiers d'immatriculation avec un temps d'attente légèrement supérieur sur place, afin d'éviter aux administrés de revenir faire la queue une deuxième fois.

Pour les professionnels de l'automobile, qui viennent faire leurs immatriculations en grand nombre, une procédure centralisée permet un gain de temps

important. D'autres améliorations de service sont actuellement à l'étude car il est urgent de rendre un service de qualité aux clients.

En ce qui concerne le contrôle technique, des travaux sont en cours pour améliorer la qualité d'accueil et il y aura à partir du 26 octobre, la possibilité de prendre rendez-vous pour le contrôle technique et de payer en ligne, donc de pouvoir choisir plus facilement les jours et les horaires qui conviennent, et de gagner du temps.

A partir d'aujourd'hui, certaines attributions du Service de la Circulation ont été modifiées afin que ce service se concentre plus sur ce métier des titres de circulation pour que les problèmes évoqués soient réglés dans les meilleurs délais. Tous les moyens relatifs à la gestion de la politique de mobilité ont été transférés à la Direction de la Prospective et de la Mobilité, et ceux relatifs à la gestion de l'espace public (C.I.G.M.) à la Direction de l'Aménagement Urbain.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Madame le Conseiller.

Je me souviens lorsque nous avons abordé ce projet en soulignant tous les soucis, que vous nous aviez dit avec prudence, que vous envisagiez de prendre en compte tous ces dysfonctionnements pour 2016. Ça c'est quelque chose que nous, élus, nous ne pouvons admettre parce qu'il y a urgence et en matière d'attractivité, cela est inadmissible. Donc, évidemment, on pourrait croire que nous sommes en dehors de nos prérogatives lorsqu'il s'agit de s'imposer, d'exiger, mais lorsque vous nous dites, ce soir, que tout a été fait, alors là on ne peut que vous féliciter. Vous et nous avons été dans la réactivité immédiate. Vous avez réagi au moment opportun et comme il le fallait.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et nous avons également rajouté un poste au Budget Rectificatif puisqu'il manque du personnel dans ce service et un poste au Budget Primitif 2016. Si les budgets sont votés, deux postes supplémentaires seront rapidement opérationnels.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite question sur les plaques, Madame le Conseiller. Je souhaiterais savoir si les gens qui sont déjà immatriculés aujourd'hui, avec des plaques à 4 chiffres, pourront choisir de changer leur immatriculation pour prendre une plaque à 5 chiffres ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, mais dans ce cas-là vous optez pour le système des plaques personnalisées. Vous pourrez changer d'immatriculation mais avec les prix afférents aux nouvelles plaques.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais insister et revenir sur les propos de M. BOISSON lorsqu'il parlait des files d'attente invraisemblables dans le Service de la Circulation. Ce sont des locaux absolument indignes de la Principauté, on l'a déjà dit en séance privée, j'espère que ce ne sera pas une simple « réparation/amélioration » il faudrait vraiment un tout autre niveau pour ces locaux qui ressemblent en gros à ce que l'on trouvait dans les pays satellites de l'ex U.R.S.S. en 1970, c'est à peu près ça ! En termes d'attractivité de Monaco, les nouveaux arrivants doivent se rendre au Service des cartes de séjours et au Service de la Circulation, franchement... je ne sais pas si vous avez passé quelques minutes dans ces services, mais lorsque vous sortez de là vous avez envie de vous suicider, moi je vous le dis.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vois avec plaisir que vous êtes toujours parmi nous, Monsieur CLERISSI !

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci.

Je voulais rebondir, Monsieur le Ministre, sur une discussion que nous avons eue en séance privée où j'avais fait remarquer que, malgré l'avis unanime des Conseillers Nationaux sur la qualité de la réception et des services rendus au Service de la Circulation, les enquêtes que vous faites passer de temps en temps montraient un taux de satisfaction... enfin, il est élevé à tous les niveaux... on se croirait en Corée du Nord peut-être, mais en particulier pour le Service de la Circulation. Je veux bien croire que tous les services sont bons, sont excellents et que les Monégasques ont atteint le Nirvana du super homme/de la super femme, mais dans le Service de la Circulation vous aviez vous-même convenu qu'il y avait quand même une différence et que vous alliez vous pencher sur ce sujet. Alors, je dis cela parce que je crois que ça va au-delà du Service de la Circulation malheureusement. Si l'enquête s'avérait mauvaise sur le Service de la Circulation on est en droit de se demander si elle n'est pas mauvaise sur d'autres... C'est pour cela que je pose cette question.

Je vous remercie de me répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais laisser Madame GRAMAGLIA répondre, mais nous n'avons pas encore trouvé l'explication logique, mais, c'est effectivement très surprenant parce que tous les jours il m'arrive des plaintes, ainsi qu'à Mme GRAMAGLIA. Donc, je ne sais pas, il faut qu'on regarde.

**M. le Président.-** Demandez à M. CHIAPPORI peut-être.

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, brouhaha).*

**M. le Ministre d'Etat.-** ... comme au service militaire autrefois, on expliquait aux gens qu'il ne fallait pas répondre à toutes les cases des textes parce que sinon...

Ce qui est surprenant, ce sont les résultats de l'enquête qui vérifie après, parce que si ne sont seulement étudiés les questionnaires, à la limite on peut imaginer des explications, mais l'enquête mystère qui vient après, elle, ne devrait pas donner ces résultats. Donc, on va essayer de trouver une réponse que nous n'avons pas trouvée pour l'instant.

**M. le Président.-** Merci.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Une petite question pratique : est-ce que vous avez pu voir si on pouvait faire autrement que de constituer une société pour qu'une voiture puisse être au nom de deux personnes ou de plusieurs personnes en cas de succession ? Par exemple pour des personnes mariées qui divorcent cela peut poser des problèmes pratiques.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'immatriculation d'un véhicule au nom de plusieurs titulaires a été appliquée puis abandonnée il y a quelques années du fait de difficultés d'application (environ 5 ans). Je vais demander au STC d'approfondir la question afin de trouver une solution.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** ... Je ne comprends pas le fondement juridique de cette difficulté, mais je n'ai peut-être pas encore tout compris.

**M. le Ministre d'Etat.-** En France c'est automatique, en général, le véhicule est aux deux noms mais le régime légal n'est pas le même qu'ici.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Cela n'a rien à voir, on peut être marié sous le régime de la communauté à Monaco et on peut avoir un bien commun avec un tiers et on peut avoir une succession et hériter d'une voiture... enfin, c'est un peu curieux comme mécanisme juridique, mais bon.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous ferai part des conclusions du STC.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.



Je vais intervenir par rapport à l'article 012.118 sur l'intervention publique, trop perçu sur subvention, je rebondis sur ce que j'avais déjà dit en séance privée au sujet du coût de fonctionnement des résultats économiques directs/indirects du Grand Prix, et c'était pour savoir si vous comptiez faire faire une étude à l'I.M.S.E.E. justement sur les retombées du Grand Prix et son résultat économique financier positif ou négatif en tenant compte des aspects directs et indirects de cette manifestation.

En fait, sur le Grand Prix et par extension sur les deux manifestations les plus importantes, peut-être sur le Yacht Show également.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sauf erreur de ma part, on dispose déjà d'informations, notamment, sur le Yacht Show, il me semble avoir des statistiques des

retombées économiques je suis moins sûr concernant le Grand Prix et donc je ne vois pas pourquoi si on le fait pour une manifestation comme le Yacht Show qui elle, en plus, ne bénéficie pas de subvention de la part des Autorités, on ne pourrait pas en faire de même pour d'autres manifestations qui, elles, sont subventionnées si on pouvait avoir une idée du ratio, j'ai envie de dire, coût/bénéfice de ces événements.

**M. le Président.-** Merci.

Mes chers collègues, s'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

1) Droits de douane :.....	29.600.000
2) Transactions juridiques :.....	144.551.000
3) Transactions commerciales :.....	568.750.000
4) Bénéfices commerciaux :.....	120.050.000
5) Droits de consommation :.....	<u>801.000</u>
	863.752.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 3 extrêmement important ?

Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Puisque c'est le chapitre qui tient compte de la T.V.A., on a déjà parlé de la T.V.A. et de son particularisme avec l'augmentation de la T.V.A. qui est largement tirée par les opérations immobilières et

les opérations exceptionnelles, ventes de bateaux notamment, je pense qu'il faudrait également s'interroger, alors ce n'est pas forcément le cas cette année, mais cela a été le cas par le passé, du traitement budgétaire de la T.V.A. qui est payée par l'Etat. C'est une question que je me pose, est-ce une vraie recette ? A partir du moment où l'Etat va payer quelque chose et générer la T.V.A. qui retombe dans sa poche opposée.

Au niveau de la diversification de l'économie et donc des recettes de T.V.A., l'idée était d'avoir, puisque la T.V.A. est une contribution très importante pour le

budget de l'Etat, d'avoir une T.V.A. collectée qui soit plus pérenne, plus récurrente et plus liée sur de l'économie réelle. Donc cela répond à ce qu'on a dit en début de débat sur les entreprises innovantes, etc...

Et, en termes de nouvelles activités j'ai une question à poser. Vous avez parlé d'une mutation de la place financière avec la « On-shorisation » etc... je voulais savoir où en était notre proposition de loi sur le Multi Family Office dont on attend toujours la transformation en projet de loi ?

Je vous remercie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Sur la T.V.A. ne mésestimons pas effectivement la T.V.A. qui repose sur l'activité réelle. Lorsqu'on évoque, que ce soit dans le cadre du Budget Rectificatif ou des Budgets Primitifs 2015 ou celui à venir pour 2016, on observe que la part du lion c'est la T.V.A. qui est générée par l'activité économique indépendamment de l'activité immobilière à proprement parler et on retrouve tous les discours qu'on a pu tenir ces dernières heures et par le passé sur l'attractivité. Les personnes qui viennent, qui dépensent en Principauté, qui génèrent de l'activité économique au sens large et c'est celle-là qui est capturée et qui représente la part la plus importante de la T.V.A..

Sur le projet de loi, en fait, la réflexion, contrairement à ce qui a été peut-être dit ici ou là, il n'y a pas des lobbies qui se sont opposés pour défendre leurs intérêts particuliers à l'une ou l'autre des dispositions du texte. Ce n'est parce que, ce à quoi nous réfléchissons et c'est dans ce sens-là que nous reviendrons avec un projet de loi qui fera l'objet de discussions, bien évidemment, c'est d'éviter de créer des zones grises là où aujourd'hui il est souhaitable que le plus de régulation possible se fasse jour et à Monaco en particulier.

Je m'explique. Il existe déjà aujourd'hui des Family Offices à Monaco, il s'en crée tous les jours, toutes les semaines en Conseil de Gouvernement je présente des créations de sociétés avec un objet social type aujourd'hui qui est décidé d'un commun accord entre la Direction des Fiscaux, la Direction de l'Expansion Economique qui sont plus particulièrement en relation avec ce genre de structures et qui connaissent bien les tenants et les aboutissants de cette activité. Le Multi Family Office il peut avoir deux types d'activités essentiellement. Une activité plus à connotation

administrative et une activité à connotation financière. L'aspect administratif il est aujourd'hui plus ou moins couvert par des entités qu'on appelle les Compagny Service Providers qui proposent des services d'immatriculation de sociétés, de gestion de sociétés, qui peuvent proposer des services d'optimisation patrimoniale dans le cadre de l'autorisation administrative qui leur est décernée par les services de l'Etat et qui font l'objet de contrôles administratifs par la Direction de l'Expansion Economique. Et de l'autre, il y a une activité financière qui, elle, est soumise à Monaco en plus de l'autorisation administrative à l'agrément de la Commission de Contrôle des Activités Financières et qui peut se faire jour dans le cadre d'une structure qui existe déjà, qui est la société de gestion, société d'activité financière couverte par la loi 1.338.

Donc, la difficulté aujourd'hui est de trouver comment articuler des structures qui auraient, par exemple, une vocation de gestion ou de conseil financier mais qui pourraient se retrouver non agréées et donc, aujourd'hui, cela pourrait exister et ce serait dommage que par ce biais là il y ait des structures qui se retrouveraient aujourd'hui un peu à la frontière entre la gestion de fait et une autorisation administrative sans agrément de la Commission de Contrôle.

Donc, ce que nous cherchons à préciser ce sont les responsabilités, d'une part, des structures administratives et, d'autre part, des structures à vocation de gestion, à vocation de conseils financiers. Parce qu'aujourd'hui, cela ne nous semble pas très clair et le risque de créer des entités « grises », si j'ose dire, a été soulevé par de très nombreux professionnels qui ont été consultés dans le cadre de l'examen de la proposition de loi.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Je vous en prie, Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Sauf erreur de ma part, il ne me semble pas qu'il y avait une zone grise, il me semblait au contraire qu'aujourd'hui, le fait qu'une société ne puisse pas rendre des services financiers et des services administratifs, j'imagine que cela pourrait arriver sans déclarer. L'idée de la proposition de loi c'est, justement, tous les Family Offices avec une activité financière devaient être agréés. Il ne me semblait pas qu'il y avait une zone grise potentielle dans la proposition de loi que nous avons déposée.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

En tout cas c'est comme cela que cela a été perçu par un certain nombre de professionnels et donc s'agissant des entités, il conviendrait peut-être qu'elles soient blanches ou noires, qu'elles rendent des services administratifs et à ce moment-là elles n'ont pas besoin d'un agrément de la Commission de Contrôle ou ce sont des sociétés de gestion et auxquelles elles doivent être agréées, mais pour les entités qui pourraient proposer les deux à la fois, vous oubliez peut-être qu'aujourd'hui l'objet exclusif d'une société de gestion doit être la gestion, le conseil et on ne peut pas avoir une entité qui serait agréée par la Commission de Contrôle des Activités Financières dont l'objet social non exclusif serait la fourniture de services financiers. Il faudrait à ce moment-là modifier dans ce sens la loi 1.338, donc on arrive là aux limites de l'exercice. En créant un animal hybride qui peut proposer des services multiples et variés on requiert son agrément, mais la loi aujourd'hui l'interdit, parce que la loi dit « vous êtes société de gestion, vous ne pouvez pas faire autre chose » or, le Multi Family Office s'il fournit les services administratifs patrimoniaux, de conciergerie de luxe, de planning fiscal, etc... n'a pas comme objet exclusif la gestion.

Donc, soit la 1.338 est modifiée dans ce sens, c'est une possibilité, en l'absence de modification de la loi 1.338, il convient à ce moment-là de scinder les activités de Multi Family Office en : je suis une structure blanche et je ne fais que de l'administratif, du patrimonial, du fiscal, et c'est là aujourd'hui que je dis : cela existe déjà à Monaco, ça s'appelle les Compagny Service Providers, ou je remplis des services de gestion et là ça s'appelle une société d'activité financière, ça existe déjà et c'est agréé par la Commission de Contrôle. On peut imaginer les liens qui se créeraient entre l'un et l'autre. Une structure « A » peut très bien détenir une structure « B » et on retrouverait au sein du même groupe des activités plus administratives et des activités financières. Ce n'est pas non plus optimal.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

La première chose, c'est sur les Single Family Offices, j'aimerais bien savoir ce que cela rapporte en recettes de l'Etat sachant que le Multi Family Office ce serait une activité commerciale.

Deuxièmement, effectivement, pour les professionnels de la place souvent tout est putatif au départ et moi, ce qui m'intéressait aussi comme M. CROVETTO, sur cette proposition de loi, c'est d'encadrer ces activités quitte à changer des lois existantes à Monaco. Mais surtout, c'est l'effet d'annonce qui est intéressant, s'il y a dix ou vingt grandes sociétés qui font ça qui sont basées à Londres, à Genève ou à New York, en faisant savoir qu'il y a une loi qui encadre cette activité comme à Luxembourg, si on pouvait en attirer deux ou trois, moi c'est cela qui m'intéresserait. Deux ou trois grosses sociétés qui mettraient une antenne à Monaco ou qui s'établiraient parce que justement il fait beau, parce que la fiscalité est attractive, etc... C'est cela l'idée.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Mais encore une fois à cette heure tardive de la nuit je ne vais peut-être pas trop rentrer dans le détail de ce sujet, mais rien ne leur interdit aujourd'hui en l'état s'ils souhaitent, et je reviens à ce que je mentionnais tout à l'heure, notamment pour ceux qui ont des activités qui sont plus proches de celles des Compagny Service Providers, de se baser en Principauté et d'y exercer leur activité. Je ne suis pas sûr que l'effet d'annonce serait aussi fort que cela.

Concernant les Single Family Offices, les effets peuvent être des effets induits, en d'autres termes, ce sont des personnes fortunées qui viennent s'établir à Monaco, y gérer leurs affaires, qui recrutent parfois du personnel de haut niveau, des avocats, des conseils divers et variés qui travaillent pour eux, qui prennent des locaux de taille significative, qui investissent en Principauté et qui peuvent rayonner au-delà, pour certains mêmes avec des activités caritatives... enfin, nous sommes dans le domaine ou de la personne ou de la famille fortunée qui s'implante en Principauté pour y gérer ses affaires et avec un certain nombre d'effets induits sur l'économie monégasque au sens large, l'immobilier privé, l'immobilier de bureau, que sais-je encore.

**M. Marc BURINI.-** C'est pour ça il faut une taille critique pour avoir son propre Family Office et là je crois qu'on va attirer des fortunes qui peut-être ne permettraient pas d'avoir son propre Family Office mais qui seraient intéressées dans une gestion groupée dans un Multi Family Office.

Encore une fois l'effet à Luxembourg a été très fort. Ils ont été les premiers à faire passer cette loi en décembre 2012 et en janvier 2013 il y avait déjà des sociétés qui s'installaient mais qui étaient encadrées, ce qui est aussi bien pour les investisseurs parce qu'ils savent que c'est une activité encadrée.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Comme l'est l'activité de gestion de portefeuilles. Rien n'interdit aujourd'hui à ces personnes moins fortunées d'avoir leurs avoirs, c'est le cas de le dire, gérés par des sociétés d'activités financières basées en Principauté de Monaco ou de recourir à une Compagny Service Provider pour créer un trust, leur donner des conseils fiscaux, patrimoniaux, etc.....

Enfin, dans tous les cas de figure et encore une fois sans rentrer dans les détails, je vous confirme qu'à l'issue de cette consultation assez large des propositions vont vous être faites et donc la proposition de loi transformée en projet de loi vous sera soumise très prochainement.

**M. Marc BURINI.-** Parce qu'il peut y avoir un conflit d'intérêt avec les sociétés de gestion qui font aussi du conseil fiscal, etc...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La société de gestion n'est pas censée faire du conseil fiscal...

**M. Marc BURINI.-** ... Absolument, c'est pour cela qu'il faut encadrer pour qu'elle puisse le faire.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Mais le C.S.P. lui peut le faire. Donc, entre guillemets, quelqu'un qui aujourd'hui aurait avec la société « X », « Y », « Z » qui est Compagny Service Provider et la société « A », « B », « C », qui est société de gestion, des relations d'affaire *de facto* travaille avec un Multi Family Office qui n'a pas son nom. C'est simplement que ce sont des structures séparées au lieu d'avoir leurs compétences regroupées au sein d'une même structure. Donc, il y aurait, effectivement, un bénéfice dans ce que vous exposez, qui serait de simplifier au sein d'une structure unique

les services qui seraient rendus à ces différentes familles.

**M. Marc BURINI.-** Sans gestion discrétionnaire pour ne pas qu'il y ait conflit d'intérêt.

**M. le Président.-** Parfait. Merci.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je tombe des nues parce que nous avons fait justement une proposition de loi pour simplifier, pour que cela ne fasse pas « bricolage » pour ne pas qu'il y ait une structure qui fasse une activité dans un sens et une autre qui fasse l'activité financière. La proposition de loi était justement pour créer une nouvelle activité et là vous êtes en train de nous répondre : « non, non, c'est déjà fait d'un côté et de l'autre. »

Je pense que ce n'est pas la bonne solution, je pense que dire qu'il y a une loi à changer, eh bien oui, peut-être qu'il faut modifier la loi n° 1.338 et quand bien même. Je pense que d'autres pays l'ont fait avec de bons résultats et ont attiré des Multi Family Offices et en ont généré une activité, donc je ne comprends pas. Vous dites que ce ne sont pas des lobbies mais ça y ressemble, chacun son interprétation des lobbies, mais en tout cas je pense qu'il y a une vraie activité à développer avec des vrais Multi Family Offices qui proposent des services financiers et non financiers, ce qui ne peut pas être aujourd'hui dans l'état actuel de la législation. Donc, c'est vraiment une nouvelle activité.

Si c'est pour nous renvoyer un projet de loi, excusez-moi, vidé de son sens avec : « vous pouvez faire du financier, soit du non financier », cela ne sert à rien. Donc, soyons constructifs, avec une vraie nouvelle activité pour générer de l'activité...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Soyons constructifs, êtes-vous prêts à modifier l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 1.338 qui dit que les sociétés à vocation d'activités financières doivent avoir cette activité comme objet social exclusif ? Il faut réfléchir aussi, dans le cadre de cette proposition de loi, aux conséquences que cela a sur d'autres textes et à ce moment-là, de voir comment les articuler pour arriver aux résultats que vous souhaitez.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, si vous êtes d'accord, nous allons attendre la proposition de loi transformée en projet de loi qui sera amendable. Je voulais rappeler d'ailleurs à Monsieur PASQUIER qui dans ses déclarations tout à l'heure nous a dit que nous n'avions pas une seule proposition de loi transformée en projet, il y a un délai, Monsieur PASQUIER dans la Constitution monégasque incompressible qui est de 18 mois et donc, nous sommes élus depuis 27 mois et on ne peut pas aller plus vite que la musique. Donc la proposition de loi relative au nom patronymique a été transformée, la proposition de loi portant création d'une aide financière aux prêts étudiants a été transformée, ce qui vous prouve que nous sommes parfaitement équitables parce que comme nous jugeons qu'il y a des projet de loi qui sont aussi plus importants ou qui sont déposés depuis plus longtemps, ils feront l'objet des sessions des séances législatives au mois de novembre prochain.

**M. Bernard PASQUIER.-** C'est un délai maximum ou un délai minimum ?

**M. le Président.-** C'est un délai maximum, nous l'avons noté et dénoncé mais ce n'est pas de notre fait.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il est maximum, lorsque la Direction des Affaires Juridiques et les Départements concernés ont besoin d'un long délai pour mettre au point le projet de loi. Il y a quand même des sujets très compliqués, d'autres moins. Nous n'avons pas mis ce délai maximum pour les prêts étudiants, pour le nom non plus.

### M. le Secrétaire Général.-

#### SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

#### CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.111 - Traitements Titulaires .....	1.132.200
102.211 - Traitements Non-Titulaires.....	742.800
102.010 - Frais de personnel .....	1.875.000
	<u>1.875.500</u>

**M. le Président.-** C'était juste pour l'information des compatriotes qui nous suivent encore à cette heure tardive, je suis sûr qu'il y en a, ce sont des « rescapés ».

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre 3 ?

Oui, Monsieur le Vice-Président.

**M. Christophe STEINER.-** Monsieur le Président, il me semble qu'il y a une erreur. C'est-à-dire qu'au niveau de la proposition de loi si on prend la Constitution à l'article 67 qui a été modifié en 2002, à partir du moment où la proposition de loi est votée au Conseil National en Séance Publique, le Gouvernement a 6 mois...

**M. le Président.-** ... Pour nous répondre et après il a un an. Cela fait 12 mois plus 6 mois, soit 18 mois.

**M. Christophe STEINER.-** 18 mois, d'accord, *mea culpa*.

**M. le Président.-** Je vous en prie.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

Nous passons s'il vous plaît aux Dépenses Ordinaires et particulièrement aux Dépenses de Souveraineté, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Président.-** Merci. Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.111 - Traitements Titulaires .....	1.747.200
103.211 - Traitements Non-Titulaires.....	274.300
103.010 - Frais de personnel .....	2.021.500
103.251 - Missions & Etudes, Honor. Etc.....	2.650.000
103.020 - Frais Etudes & Formation .....	2.650.000
103.258 - Destination spéciale.....	90.000
103.259 - Œuvres, Dons & Subventions Diverses.....	50.000
103.262 - Déplac., Prest. officielles.....	2.100.000
103.323 - Frais d'Administration.....	150.000
103.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>2.390.000</u>
	7.061.500

**M. le Président.-** Merci. Je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 4 - ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE PALAIS PRINCIER

104.111 - Traitements Titulaires.....	247.200
104.211 - Traitements Non-Titulaires.....	96.800
104.010 - Frais de personnel .....	344.000
104.323 - Frais d'Administration.....	164.000
104.371 - Habillement garçon de bureau .....	600
104.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>164.600</u>
	508.600

**M. le Président.-** Merci. Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.111 - Traitements titulaires.....	3.500.500
107.211 - Traitements non-titulaires .....	1.362.400
107.010 - Frais de personnel .....	4.862.900
107.262 - Transport.....	8.600.000
107.332 - Entretien, Aménag. Fourn. Prest. ....	3.600.000
107.380 - Améliorations & Travaux neufs.....	5.900.000
107.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>18.100.000</u>
	22.962.900

**M. le Président.-** Merci. Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons lundi prochain, 5 octobre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de

ce projet de Budget Rectificatif avant que nous passions, mercredi 7 octobre, aux explications de vote de chacun et enfin au vote de ce projet de Budget Rectificatif 2015.

Merci, Monsieur le Ministre, merci, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement et les collaborateurs du Gouvernement.

La séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**(La séance est levée à minuit 20 minutes).**  
 \_\_\_\_\_



---

IMPRIMERIE MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

---

